

Bénin : Cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, et demande de dérogations pour non observation de critères de réalisation — Rapport des services du FMI, supplément des services, communiqué de presse sur les délibérations du Conseil d'administration, et déclaration de l'Administrateur pour le Bénin

Dans le cadre de la cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, et de la demande de dérogations pour non observation de critères de réalisation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI pour la cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et la demande de dérogations pour non observation de critères de réalisation, établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 24 septembre 2008 avec les autorités béninoises sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 25 novembre 2008. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement aux points de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Un supplément des services sur l'analyse de la viabilité de la dette réalisée conjointement par le FMI et la Banque mondiale.
- Un communiqué de presse qui résume les points de vue du Conseil d'administration tels qu'exprimés le 12 décembre 2008 lors de l'examen du rapport des services du FMI qui achevait la revue.
- Une déclaration de l'Administrateur pour le Bénin.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités béninoises au FMI*
Mémorandum de politique économique et financière des autorités
béninoises*

Protocole d'accord technique*

* Figure également dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports et autres documents des services du FMI autorise la suppression des passages contenant des informations sensibles.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :
International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

Fonds monétaire international
Washington, D.C.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BÉNIN

Cinquième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demandes de dérogation pour le non respect de critères de réalisation

Préparé par le Département Afrique
(en collaboration avec d'autres départements)

Approuvé par Robert J. Corker et Anthony Boote

25 novembre 2008

- Les entretiens relatifs à la cinquième revue au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) avec le Bénin se sont tenus à Cotonou du 10 au 24 septembre 2008. La mission était composée de MM. Mongardini (chef de mission), Youm et Samaké et de M^{me} Maziad (tous du Département Afrique) et a bénéficié de l'assistance de M. Yao (Représentant résident). M. Mpatswe (Bureau de l'Administrateur) a pris part aux entretiens.
- La mission a rencontré le Président M. Yayi, le Ministre d'État chargé de la Prospective, du développement et de l'évaluation de l'action publique, M. Koupaki, le Ministre des Finances, M. Lawani, d'autres hauts responsables du gouvernement, ainsi que des représentants du secteur privé, des organisations de la société civile, des syndicats et des donateurs.
- L'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) a été approuvé le 5 août 2005, pour un montant de 6,19 millions DTS (10 % de la quote-part) et prolongé jusqu'au 4 août 2009. Le Conseil d'administration du FMI a approuvé un relèvement du niveau d'accès de 15 % (9,29 millions DTS) lors de l'achèvement de la quatrième revue afin d'aider le Bénin à faire face à la crise alimentaire et pétrolière. L'achèvement de la cinquième revue permettrait un décaissement de 0,88 million DTS supplémentaire. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont pris fin le 16 juin 2008.
- Dans la lettre d'intention ci-jointe, les autorités béninoises demandent l'achèvement de la cinquième revue de l'accord FRPC et l'octroi de dérogations pour la non observation de deux critères de réalisation sur le financement intérieur net et les emprunts non concessionnels.
- Le Bénin est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et applique le même taux de change fixe et les mêmes tarifs douaniers extérieurs que les autres membres. Les politiques monétaire et de change sont menées par la banque centrale régionale.
- Les principaux auteurs de ce rapport sont MM. Mongardini, Youm et Samaké, M^{me} Maziad, M. Mahyoub et M^{me} Vibar.

Table des matières

Résumé analytique	3
I. Évolution économique récente et résultats du programme	4
II. Perspectives macroéconomiques et politiques pour 2008/2009.....	9
A. La crise alimentaire et énergétique	10
B. Une politique budgétaire destinée à préserver la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette	13
C. Des réformes structurelles pour rétablir la compétitivité.....	14
III. Risques pesant sur le programme.....	15
IV. Évaluation par les services du FMI	16
Graphiques	
1. Résultats macroéconomiques, 2003-08	5
2. Évolution des prix, 2000-2008	6
3. Principaux indicateurs de compétitivité, 2006-2008	7
4. Perspective macroéconomique, 2005-13	11
Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2006-13.....	17
2. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2006-13	18
3. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2006-13	19
4. Balance des paiements, 2006-13	20
5. Situation monétaire, 2006-09.....	21
6. Calendrier de décaissements dans le cadre de l'accord FRPC, 2005-09	22
7. Indicateurs de capacité de remboursement au FMI, 2007-17	23
8. Objectifs du Millénaire pour le développement	24
Appendice I. Lettre d'intention	25
Pièce jointe I : Mémoire de politiques économiques et financières pour 2008/09	27
Pièce jointe II : Protocole d'accord technique	36

Résumé analytique

La croissance économique du Bénin continue à se renforcer, mais la crise financière mondiale constitue un risque important de ralentissement. Le principal défi à l'avenir consiste à limiter les pressions inflationnistes dues à la hausse des prix alimentaires et pétroliers, tout en maintenant un rééquilibrage des finances publiques à moyen terme et en accélérant les réformes structurelles afin d'augmenter le taux de croissance durable.

D'après les hypothèses actuelles, les perspectives macroéconomiques restent favorables. La croissance du PIB réel devrait passer à 5,1 % puis à 5,7 % en 2008 et 2009, respectivement, contre 4,6 % en 2007. L'inflation a été propulsée en septembre 2008 à 12,0 % en glissement annuel, après une moyenne de 1,3 % en 2007 ; l'inflation de base reste cependant modérée. Le solde des transactions courantes devrait passer de 7,4 % du PIB en 2007 à 10,4 % du PIB en 2008, conséquence du choc lié aux termes de l'échange. Néanmoins, la position extérieure reste favorable.

Les autorités ont pris des mesures pour faire face à la crise alimentaire et pétrolière et accélérer les réformes structurelles. Depuis juillet 2008, elles ont entièrement répercuté la hausse des prix alimentaires et pétroliers internationaux et resserré la politique budgétaire, tout en mettant en œuvre des mesures de protection en faveur des pauvres. Elles ont également annulé les réductions fiscales lancées fin 2007 afin de réduire les effets de la hausse des prix alimentaires et pétroliers. En octobre 2008, l'État s'est défait d'une participation minoritaire dans ses activités d'égrenage de coton et a privatisé la dernière banque publique, et a recruté des experts pour la privatisation de Bénin Télécom et d'une usine de ciment.

Deux critères de réalisation n'ont pas été atteints dans le cadre du programme. L'autorisation inattendue de grands engagements de l'État (1,0 % du PIB) au premier semestre 2008 a entraîné le non-respect du critère de réalisation à fin juin sur le financement intérieur net, d'un montant identique. En octobre 2008, les autorités ont aussi contracté un emprunt non concessionnel de 5,1 millions DTS auprès d'un partenaire au développement, qu'elles sont en train de renégocier. Pour contrebalancer ces dérapages dans le cadre du programme, les autorités ont interrompu tous les engagements de financement en octobre 2008, sauf pour les dépenses prioritaires d'urgence, et elles sont en train de renégocier l'emprunt non concessionnel afin de bénéficier d'une plus grande concessionnalité. Au vu de la situation actuelle, les services du FMI recommandent l'achèvement de la cinquième revue de l'accord FRPC.

I. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET RÉSULTATS DU PROGRAMME

Le Bénin reste l'une des économies à croissance des plus rapides au sein de l'UEMOA

Croissance du PIB réel				
	2005	2006	2007	2008 ¹
Bénin	2.9	3.8	4.6	5.1
Burkina Faso	7.1	5.5	4.0	4.5
Côte d'Ivoire	1.9	0.7	1.6	2.9
Guinée-Bissau	3.2	1.8	2.5	3.2
Mali	6.1	5.3	2.8	5.0
Niger	7.4	5.2	3.2	4.4
Sénégal	5.6	2.3	4.8	5.3
Togo	1.3	4.1	2.1	2.5
Moyenne UEMOA	4.4	3.6	3.2	4.1

Sources: autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

¹Projections.

L'inflation en 2008 entraînera le non-respect du critère de convergence de l'UEMOA

Inflation IPC				
	2005	2006	2007	2008 ¹
Bénin	5.4	3.8	1.3	8.8
Burkina Faso	6.4	2.3	-0.2	10.2
Côte d'Ivoire	3.9	2.5	1.9	5.8
Guinée-Bissau	1.7	3.8	4.6	6.5
Mali	6.4	1.0	0.6	8.1
Niger	7.8	0.0	0.0	7.3
Sénégal	1.7	2.1	5.9	3.7
Togo	6.8	2.2	1.0	6.9
Moyenne UEMOA	5.0	2.2	1.9	7.2

Sources: autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

¹Projections.

La couverture des réserves béninoises reste la plus importante de l'UEMOA

UEMOA : Réserves brutes 1/				
	2005	2006	2007	2008
Bénin	7.9	9.2	8.5	7.9
Burkina Faso	3.6	4.0	5.0	5.0
Côte d'Ivoire	2.2	2.7	2.5	2.4
Guinée-Bissau	5.4	6.4	5.2	6.1
Mali	4.6	4.6	3.8	3.9
Niger	2.8	3.4	3.5	3.9
Sénégal	3.6	3.3	2.7	3.2
Togo	1.7	2.9	2.4	2.0
Moyenne UEMOA	4.0	4.5	4.2	4.3

Sources: autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

¹ Mois d'importations de biens et de services non facteurs.

Les données pour 2008 sont des projections des services du FMI.

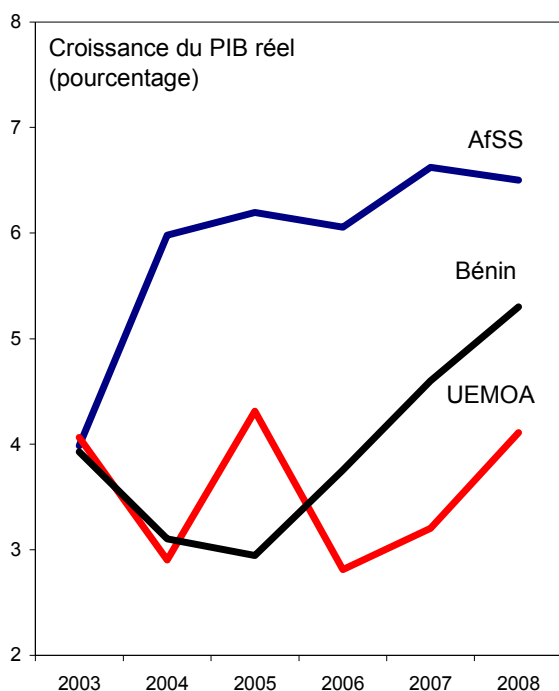
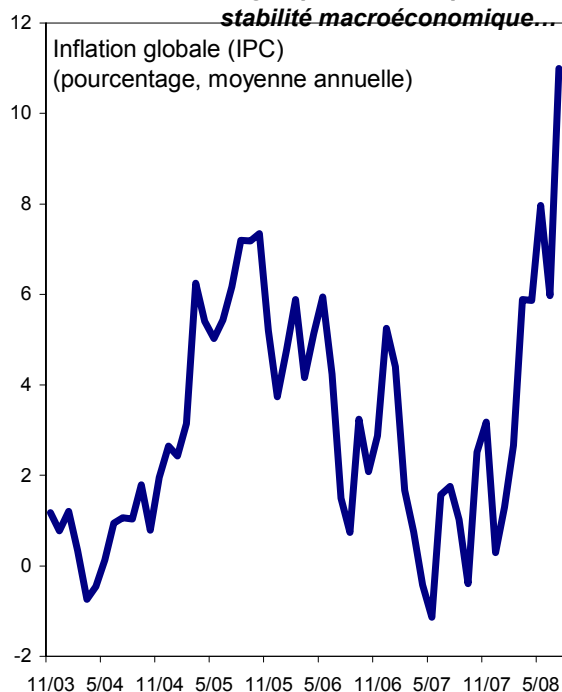
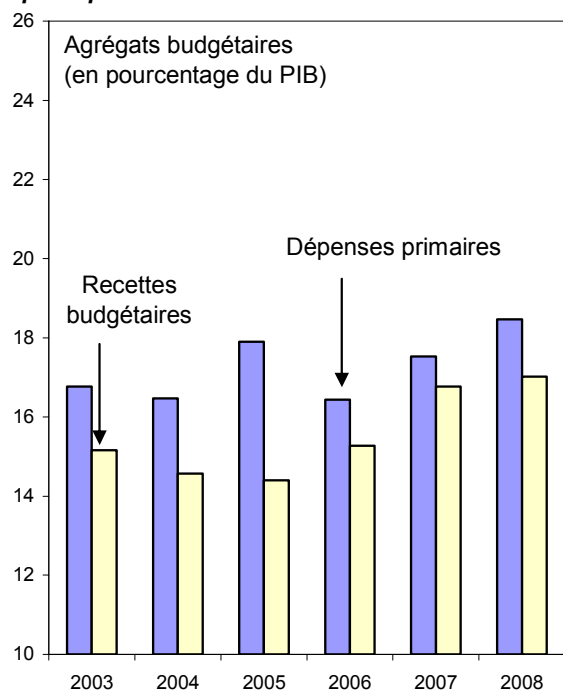
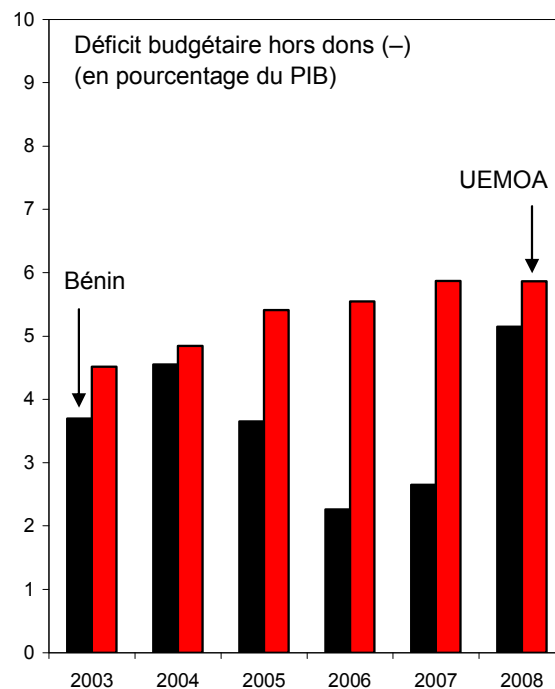
1. **La croissance économique du Bénin a continué à se renforcer** (Graphique 1). Malgré de graves pénuries énergétiques et des retards dans la mise en place des réformes structurelles, la croissance économique devrait atteindre 5,1 % en 2008, contre 4,6 % en 2007. La croissance est stimulée par l'activité en expansion du port autonome de Cotonou et par la forte demande du voisin nigérian.

2. **Les prix alimentaires et pétroliers poussent l'inflation globale à la hausse, mais l'inflation de base reste modérée** (Graphique 2). Suite à la décision des autorités en juillet 2008 de répercuter intégralement les prix alimentaires et pétroliers mondiaux, l'inflation a été propulsée à 12 %, en glissement annuel, en septembre 2008. Ceci, ajouté à l'appréciation antérieure du franc CFA, a entraîné une hausse du taux de change effectif réel (TCER) de 6,6 % au cours de la même période. Cette tendance s'est inversée depuis, du fait de la dépréciation récente du franc CFA par rapport au dollar. Le TCER reste globalement conforme à son niveau d'équilibre.¹

3. **En raison de la dégradation des termes de l'échange et des exportations de coton, le solde des transactions courantes risque d'atteindre 10,4 % du PIB en 2008** (Graphique 3). Les flux d'investissements directs étrangers et l'assistance supplémentaire des donateurs (notamment du FMI) contribuent à limiter la diminution des réserves officielles brutes, avec une légère diminution du taux de couverture juste en-dessous de 8 mois d'importations.

¹ Voir les consultations au titre de l'article IV (IMF Country Report 08/230) pour une analyse complète de la compétitivité au Bénin.

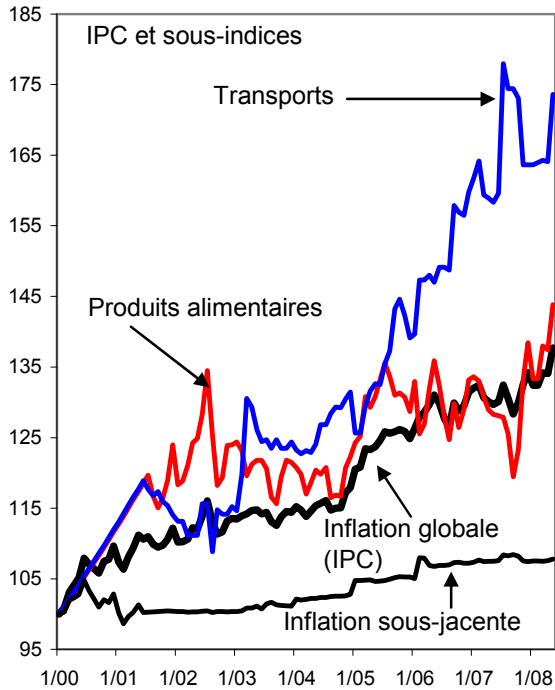
Graphique 1. Bénin -- Résultats macroéconomiques,, 2003–08

La croissance s'accélère.**Mais le renchérissement des produits alimentaires et énergétiques met à l'épreuve la stabilité macroéconomique...****... et exerce des pressions sur les dépenses publiques...****... et le déficit global est en hausse.**

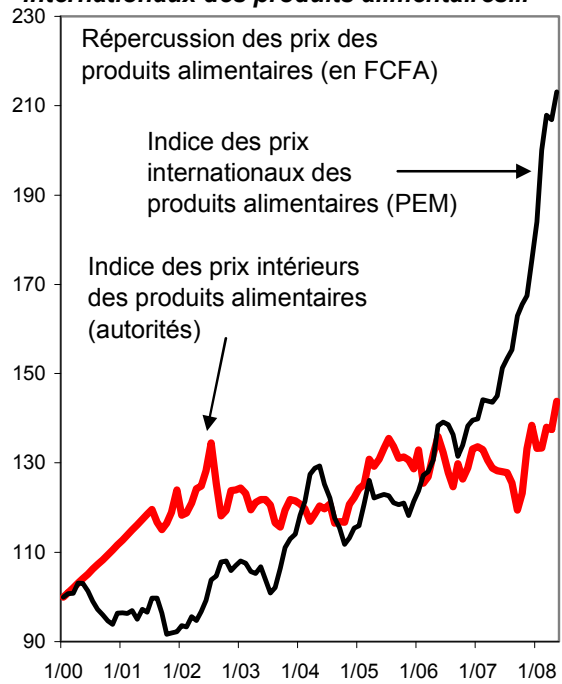
Sources : autorités béninoises et estimations des services du FMI.

Graphique 2. Bénin -- Évolution des prix, 2000–2008
(Janvier 2000 = 100)

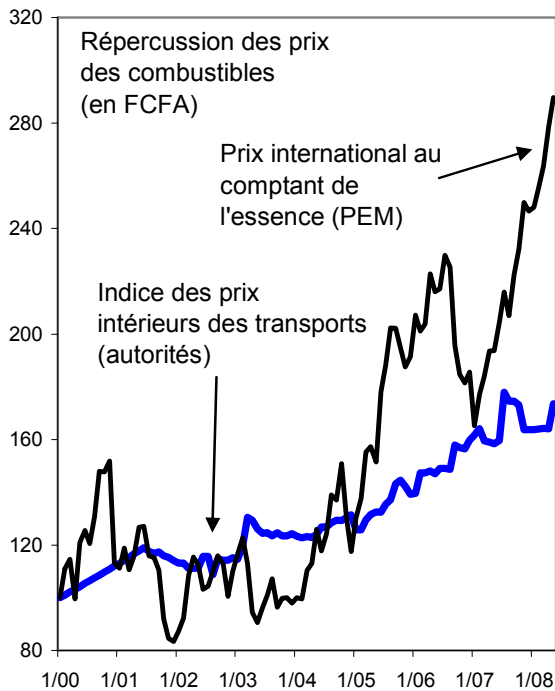
Les pressions inflationnistes s'intensifient...



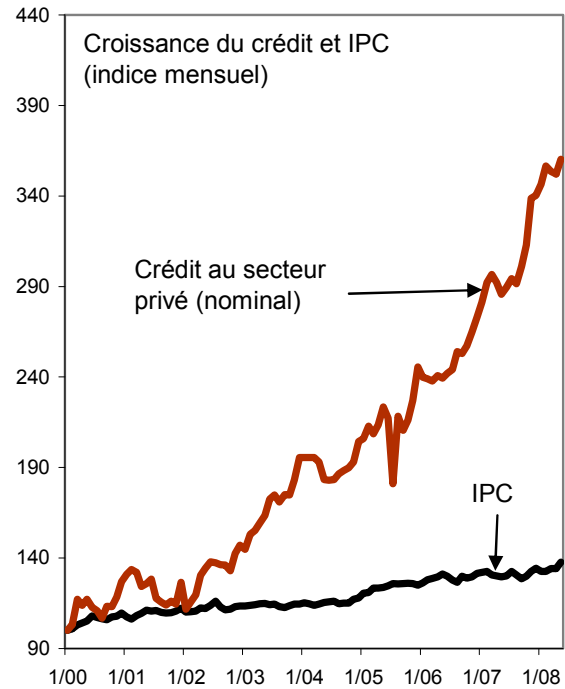
... sous l'effet de la hausse des prix internationaux des produits alimentaires...



...et des combustibles...



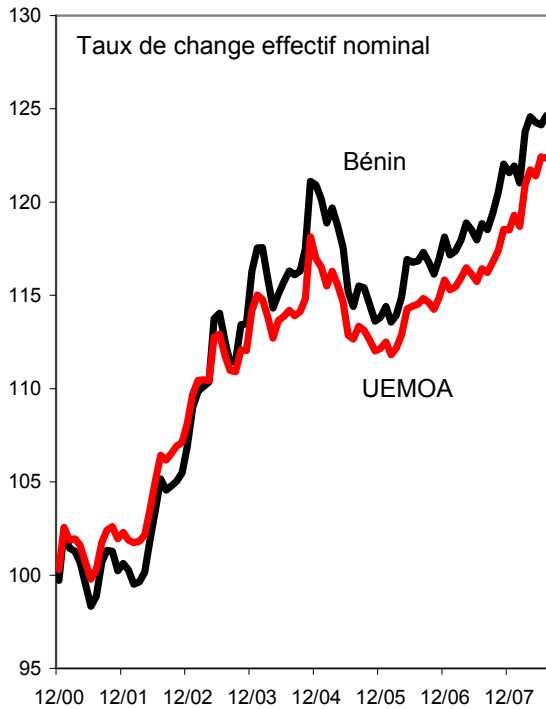
... ainsi que d'une forte expansion du crédit.



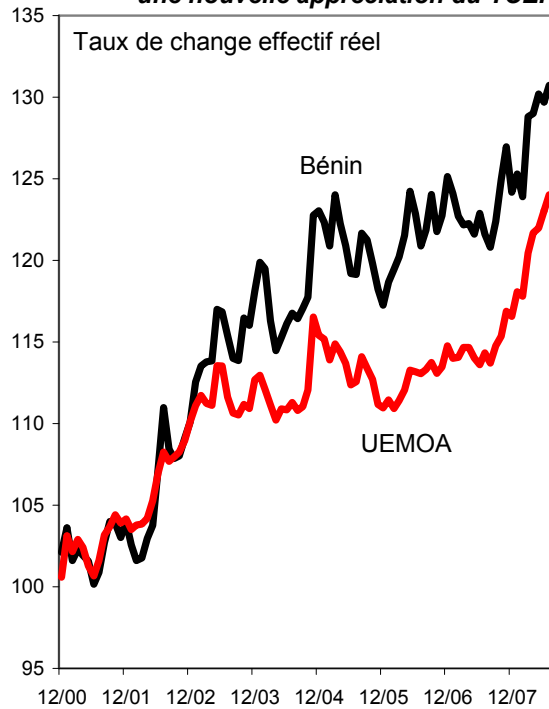
Sources : autorités béninoises et estimations des services du FMI.

Graphique 3. Bénin -- Principaux indicateurs de compétitivité, 2000–2008

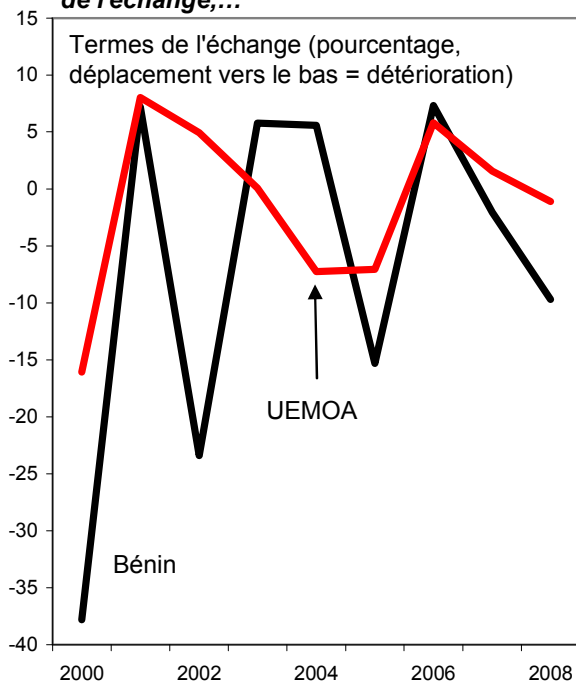
L'appréciation antérieure du franc CFA...



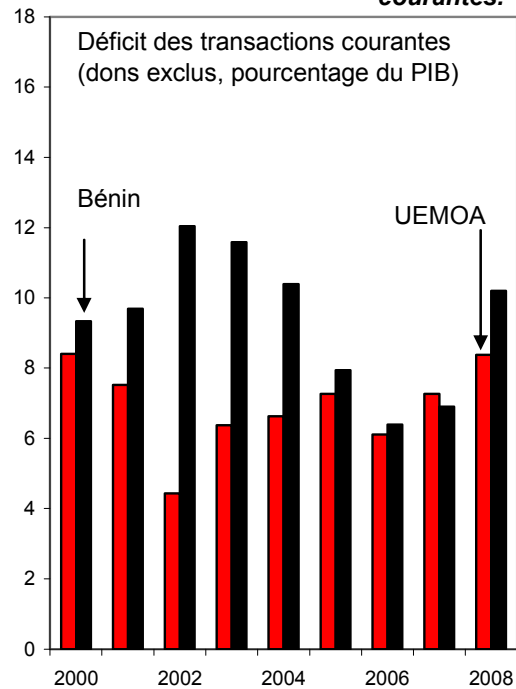
... et la hausse de l'inflation au Bénin ont entraîné une nouvelle appréciation du TCER...



... qui, conjuguée au choc sur les termes de l'échange,...



... a aggravé le déficit des transactions courantes.



Sources : autorités béninoises et estimations des services du FMI.

La crise alimentaire et pétrolière a représenté un coût budgétaire équivalent à 1,4 % du PIB au premier semestre 2008.

Coût budgétaire de la crise alimentaire et énergétique

	Milliards de FCFA	Pourcentage du PIB
Manque à percevoir	25	0.9
Subventions à l'énergie	15	0.5
Total	40	1.4

Source : autorités béninoises et estimations des services du FMI.

Les réserves obligatoires du Bénin (15 %) sont les plus élevées de l'UEMOA

Réserves obligatoires sur les dépôts à vue

	2004	2005	2006	2007
Bénin	13.0	15.0	15.0	15.0
Burkina Faso	3.0	7.0	7.0	7.0
Côte d'Ivoire	5.0	5.0	5.0	5.0
Guinée-Bissau	3.0	3.0	3.0	3.0
Mali	9.0	9.0	9.0	9.0
Niger	5.0	9.0	9.0	9.0
Nigeria	9.5	0.0	0.0	0.0
Sénégal	9.0	9.0	9.0	9.0
Togo	3.0	3.0	3.0	3.0
Moyenne UEMOA	6.3	7.5	7.5	7.5

Source : Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest, BCEAO.

Les autorités ont appliqué des mesures correctrices afin de pallier les retards pris sur le programme

4. **L'augmentation des dépenses d'investissement et des transferts courants est largement compensée par la solide tenue des recettes.** L'accélération de l'exécution des projets d'infrastructure et les vastes transferts ont entraîné des dépassements importants des dépenses (2,2 % du PIB) au premier semestre 2008. Néanmoins, une solide mobilisation de recettes a largement compensé le manque à percevoir issu des réductions fiscales sur les produits énergétiques, le ciment et les aliments de base.

5. **La croissance de la masse monétaire au sens large s'est accélérée à 20 % les six premiers mois de l'année, alimentée par l'expansion des crédits intérieurs.** Les avoirs intérieurs nets ont gagné 17 % de la masse monétaire au sens large fin juin 2008, du fait d'un important volume net d'emprunts publics et d'une nette hausse des crédits à l'économie.

6. **Deux critères de réalisation quantitatifs n'ont pas été atteints dans le cadre du programme.** Comme les autorités ont autorisé les engagements qui subsistaient de 2007 et sont restées à jour dans leurs paiements, le critère de réalisation quantitatif à fin juin 2008 sur le financement intérieur net n'a pas été atteint, avec un écart de 29,1 milliards de francs CFA (1 % du PIB). Comme mesure correctrice, l'État a suspendu tous les engagements de dépenses en octobre 2008, sauf pour les dépenses prioritaires d'urgence, afin d'atteindre l'objectif de fin 2008. Les autorités ont également contracté un prêt de 5,1 millions DTS (0,1 % du PIB) auprès d'un partenaire au développement en septembre 2008, en deçà du seuil de concessionnalité de 35 % prévu par le programme. Ce prêt ne s'est pas concrétisé et les autorités sont en train de le renégocier afin de bénéficier d'une plus grande concessionnalité.

Tous les repères structurels de fin juin 2008 ont été atteints

7. Le programme de réformes structurelles est enfin sur la bonne voie. En octobre 2008, les autorités ont conclu la privatisation de 33,5 % des unités d'égrenage de la SONAPRA² et de 56,4 % du capital de la Continental Bank-Benin détenu par l'État et d'autres entités publiques. Elles ont aussi recruté des consultants pour la privatisation de Bénin Télécom. Le recrutement d'un expert résident en gestion portuaire a été réalisé à temps. Les autorités ont entrepris un audit des systèmes d'information de gestion des finances publiques (GFP), préparé une stratégie à moyen terme afin de renforcer la GFP et progressé dans la préparation d'une stratégie concernant les la caisse de retraite de la fonction publique. Le projet de plan de la nouvelle stratégie de la filière coton est en train d'être examiné par les parties prenantes. Les services du FMI se sont associés à d'autres partenaires au développement afin de proposer aux autorités des recommandations communes appelant à une stratégie davantage fondée sur le marché.

II. PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES ET POLITIQUES POUR 2008/2009

Le défi consiste à limiter les pressions inflationnistes et à augmenter la croissance durable

8. Le Bénin doit actuellement relever trois défis majeurs : Limiter les pressions inflationnistes dues à la crise alimentaire et pétrolière ;

- Soutenir l'assainissement des finances publiques pour étayer la stabilité macroéconomique à moyen terme, en instaurant un système de protection sociale bien ciblé afin de contrebalancer les effets de la crise alimentaire et pétrolière sur les pauvres; et
- Maintenir la dynamique retrouvée des réformes structurelles afin d'améliorer la compétitivité et de parvenir à une croissance durable plus élevée.

La croissance devrait rattraper la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne

9. Les perspectives à moyen terme restent favorables, mais la crise financière mondiale constitue un important risque de ralentissement. Soutenue par la poursuite des réformes structurelles, la croissance économique du Bénin devrait atteindre 6 % à moyen terme (Graphique 4). La politique

² L'État gardera une participation de 33,5 % dans la nouvelle société d'égrenage. Une participation supplémentaire de 17,8 % sera vendue via un premier appel public à l'épargne sur le marché boursier régional. Les participations restantes seront distribuées aux autorités locales, aux producteurs de coton et aux employés.

budgétaire modérée et le régime de change fixe devraient ramener l'inflation sous 3 % d'ici 2010. Le rééquilibrage des finances publiques va se poursuivre grâce aux efforts continus d'augmentation des recettes fiscales, de maîtrise des dépenses primaires et de stabilisation de l'excédent primaire. Le solde des transactions courantes devrait s'élargir, tandis que la situation extérieure devrait rester favorable. Le scénario de référence correspond aux dernières hypothèses et projections de l'UEMOA, y compris celles qui concernent la croissance du Nigeria, importante source d'échanges commerciaux et d'envoi de fonds pour le Bénin. Les IDE devraient aussi se maintenir, au vu des projets continus et des perspectives de croissance à long terme du Bénin. Néanmoins, si le ralentissement de l'économie mondiale venait à durer, le taux de croissance béninois serait durement touché. L'inversion forte et inattendue de l'évolution des prix énergétiques et alimentaires pourrait par ailleurs entraîner un repli plus rapide de l'inflation.

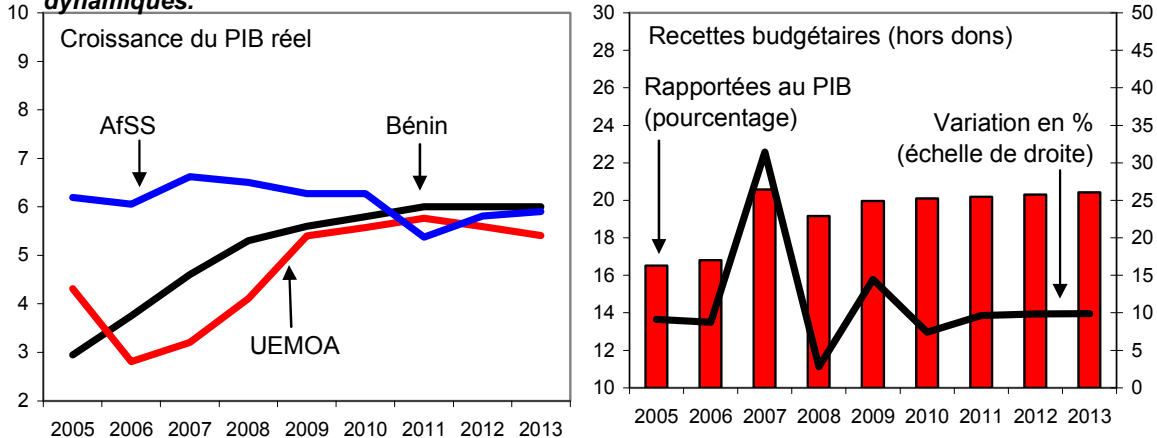
A. La crise alimentaire et énergétique

Les autorités ont tenu compte des recommandations du FMI sur la répercussion des hausses de prix alimentaires et énergétiques internationaux

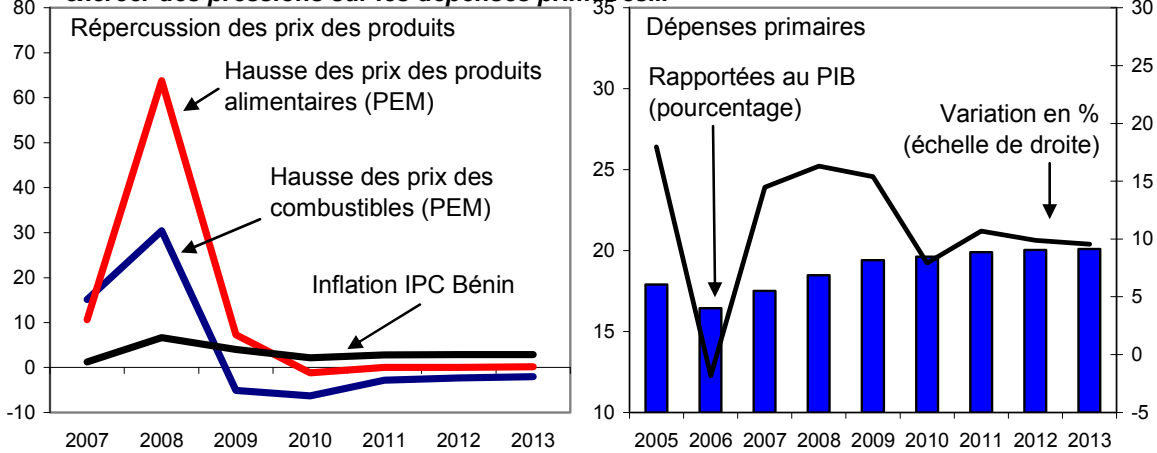
10. Les autorités ont entièrement répercuté l'augmentation des prix alimentaires et énergétiques internationaux depuis juillet 2008. Elles ont en revanche ouverts de nouveaux points de vente qui fournissent des aliments subventionnés aux régions à faible revenu, aux hôpitaux et aux écoles. A partir des recommandations des partenaires au développement, elles envisagent également des transferts monétaires conditionnels, ainsi que des repas et uniformes scolaires gratuits. Les projections révisées tiennent compte des dépenses supplémentaires de protection sociale essentiellement financées par un don du Fonds de réponse à la crise des prix alimentaires de la Banque mondiale et par le complément d'assistance d'autres partenaires au développement.

Graphique 4. Bénin -- Perspectives macroéconomiques, 2005–13

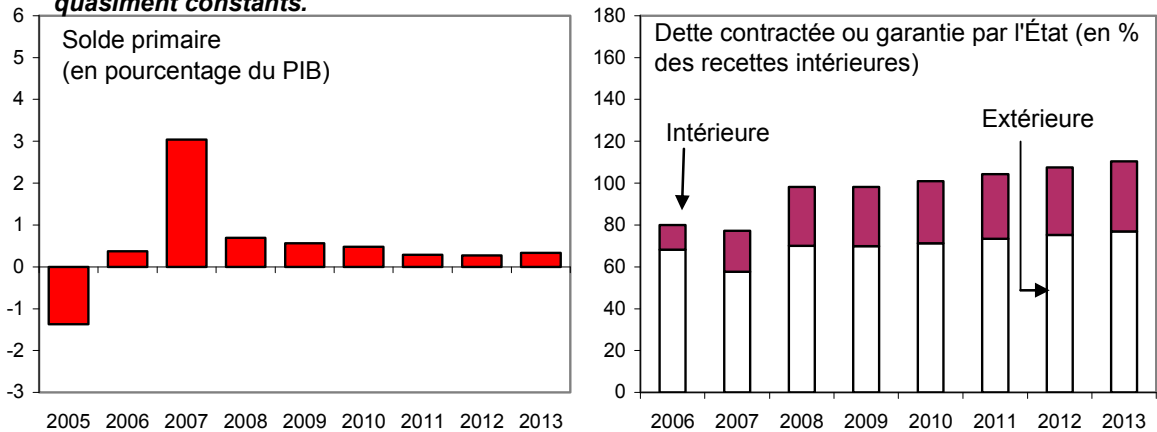
La croissance devrait rattraper la moyenne pour l'AfSS, et les recettes budgétaires resteront dynamiques.^{1/}



Cependant, la crise des prix des produits alimentaires et des combustibles continuera à exercer des pressions sur les dépenses primaires...



... et réduira l'excédent primaire tout en maintenant les ratios de la dette publique quasiment constants.



Source : autorités béninoises et estimations et projections des services du FMI.

1/ Les recettes budgétaires excluent les recettes exceptionnelles tirées en 2007 de la vente des licences de télécommunication.

Les prix des carburants ont augmenté de 24 % en juillet, mais ils restent inférieurs à la moyenne de l'UEMOA

	Super		Gasoil	
	Déc. 07	Mai. 08	Déc. 07	Mai. 08
	(FCFA/litre)			
Bénin /1	476	500	410	480
Burkina Faso	634	670	571	603
Côte d'Ivoire	615	615	545	545
Guinée-Bissau	néant	665	néant	665
Mali	618	650	533	570
Niger	598	670	558	664
Nigeria	264	250	385	365
Sénégal	689	774	652	746
Togo	525	505	515	500
Moyenne UEMOA	593	631	540	597

Sources : autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

Une orientation plus prudente de la politique budgétaire jusqu'à fin 2008 devrait réduire les risques d'effets de « second tour » imputables à la répercussion des prix internationaux

Les besoins de financement pour 2009 pourraient être couverts par une assistance renforcée de la part des donateurs

11. Les prix énergétiques reflètent désormais les prix internationaux et l'évolution de la situation au Nigeria. Le mécanisme d'ajustement automatique des prix a été rétabli en juillet 2008 et les droits d'accise pertinents ont été ajustés depuis afin de maintenir le différentiel de prix avec le Nigeria et les autres pays de l'UEMOA dans une fourchette prédéfinie³. Les subventions budgétaires ont été supprimées. Pour protéger les foyers à faible revenu, le pétrole lampant reste subventionné via une hausse des taxes sur l'essence. Si elle se prolonge, la baisse enregistrée dernièrement par les prix alimentaires et énergétiques internationaux devrait avoir un effet positif.

12. Face aux pressions inflationnistes liées à la répercussion des prix, une orientation plus modérée de la politique budgétaire s'impose pour le reste de 2008. Les autorités se sont associées à l'analyse du FMI, qui préconise une maîtrise des dépenses pour pouvoir atteindre un excédent primaire plus élevé que prévu de 0,7 % du PIB d'ici fin 2008 et limiter ainsi les effets « de second tour » de la hausse des prix énergétiques et alimentaires sur l'inflation. Elles ont par conséquent gelé tous les engagements de dépenses en octobre 2008, sauf pour les dépenses prioritaires d'urgence. Elles restent fermes également face aux demandes salariales des syndicats. Elles souhaitent en effet continuer à plafonner les salaires dans le cadre du programme, jusqu'à ce qu'une réforme de la fonction publique soit mise en place, avec l'assistance technique de la Banque mondiale et d'autres donateurs, après une analyse complète du système de rémunération de l'État d'ici fin juin 2009.

13. Pour l'instant, les services du FMI n'observent aucun besoin de financement supplémentaire lié à la crise alimentaire et pétrolière. Grâce aux efforts des autorités pour

³ Les importations non officielles de carburant en provenance du Nigeria représentent plus de deux tiers de l'offre d'essence au Bénin. Les droits d'accise sont ajustés afin d'augmenter la part de marché des importations officielles.

accroître les recettes et maîtriser les dépenses, les besoins budgétaires 2008 sont tombés à un niveau entièrement couvert par l'assistance extérieure. Néanmoins, la mise en œuvre sur l'année d'un système de protection sociale et les effets négatifs de la crise financière mondiale risquent d'entraîner une hausse des besoins de balance des paiements en 2009.

B. Une politique budgétaire destinée à préserver la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette

Des efforts accrus en termes de fiscalité permettraient d'accroître les dépenses d'investissement de 19 % en 2009.

14. La politique budgétaire à moyen terme pour objectif de préserver la viabilité des finances publiques, tout en permettant une nette hausse des dépenses d'infrastructure. À cette fin, le projet de loi de finances de 2009 vise un excédent primaire de 0,6 % du PIB, reflétant aussi le besoin de limiter les pressions inflationnistes. Grâce aux efforts de l'administration fiscale, les recettes devraient continuer de s'accroître et les dépenses publiques pourraient atteindre 24 % du PIB. La mise en œuvre du plan d'action de GFP devrait faciliter un meilleur ciblage des dépenses en faveur des pauvres et des dépenses d'investissement. Le déficit budgétaire global serait limité à 4,1 % du PIB et surtout financé par des dons et des emprunts concessionnels.

Le maintien de la viabilité de la dette nécessite de nouvelles réformes structurelles pour renforcer la croissance

Bénin : Principaux indicateurs d'endettement public, 2007-28
(en pourcentage, sauf indication contraire)

	Seuils indicatifs		Scénario de référence			
	2007	2008	Projections			
			2013	2009-13 ¹	2014-28 ¹	
Extérieure						
Service dette/recettes	30,0	2,5	3,1	2,7	2,9	4,5
Service dette/exportations	20,0	4,4	5,1	4,7	5,0	7,3
VAN dette/recettes	250,0	37,7	40,4	55,0	49,2	66,5
VAN dette/exportations	150,0	66,0	65,8	95,5	84,7	108,1
VAN dette/PIB	40,0	7,8	7,8	11,2	9,9	13,5
Budgétaire						
Service dette/recettes		3,8	5,8	5,7	8,6	
VAN dette/recettes		57,1	73,4	66,1	91,1	
VAN dette/PIB		12,6	16,9	15,1	21,0	
Pour mémoire:						
Dette publique/PIB ²		12,5	12,6	17,3	15,6	17,9

Sources : autorités béninoises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Moyenne simple.

² Dette extérieure contractée ou garantie par l'État/PIB (post-IADM).

15. L'analyse de viabilité de la dette actualisée indique que bien que l'endettement soit faible, il subsiste un risque modéré de surendettement. Depuis l'octroi d'un allègement au titre des initiatives PPTTE renforcée et IADM en 2006, les indicateurs d'endettement du Bénin sont nettement inférieurs aux seuils de surendettement correspondants, mais le seuil relatif au ratio VAN de la dette/exportations pourrait être dépassé à moyen terme dans un scénario sans réforme. Les services du FMI ont alerté les autorités à propos de la pression haussière sur les ratios d'endettement des emprunts non concessionnels contractés sur le marché financier régional.

Les engagements du sommet de Gleneagles pour le Bénin impliqueraient une hausse moyenne de l'aide équivalente à 2,5 % du PIB sur la période 2008-10.

Bénin : Scénario de Gleneagles et OMD, 2008-10
(en pourcentage du PIB)

	2008	2009	2010	Total 2008-10
	(Écarts par rapport à la référence)			
Besoins en dépenses OMD	1.2	2.5	4.0	7.6
Impact recettes budgétaires	0.0	0.0	0.2	0.3
Total besoins financement additionnels	1.1	2.4	3.8	7.3
<i>Pour mémoire :</i>				
Total engagement aide	6.6	7.7	8.9	23.2
Engagement de base	5.5	5.3	5.1	15.9
Enveloppe additionnelle/Gloneagles	1.1	2.4	3.8	7.3

Source : PNUD et projections des services du FMI.

16. Le Bénin est l'un des pays pilotes dans le cadre de l'initiative des Nations Unies liée à l'accroissement de l'aide dans la perspective des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les services du FMI ont examiné avec les autorités et les partenaires au développement un doublement éventuel des aides, pour atteindre 85 \$ par personne d'ici 2010⁴. Les effets de la demande à court terme et les effets de la productivité à moyen terme devraient entraîner une hausse moyenne de la croissance de 0,7 point de pourcentage par an au cours des 10 prochaines années. Néanmoins, de fortes pressions inflationnistes à court terme causeraient une appréciation du TCER de 5,2 % par rapport au scénario de référence. Dans l'hypothèse d'un élément de don à 80 % de l'aide supplémentaire, le ratio dette/PIB augmenterait de 2,7 points de pourcentage d'après le scénario de référence, ne constituant ainsi qu'une menace modérée pour la viabilité de la dette. Vu que l'État dispose de capacités administratives limitées pour gérer le doublement de l'aide envisagé, la mission a penché en faveur d'une augmentation progressive des dépenses parallèlement à la mise en œuvre des mesures de réforme de GFP et de réforme structurelle afin de pallier l'insuffisance des capacités.

C. Des réformes structurelles pour rétablir la compétitivité

Les autorités ont nettement accéléré les réformes structurelles ces derniers mois

17. Une accélération des réformes structurelles reste indispensable pour renforcer la compétitivité et atteindre une croissance durable plus élevée. La dégradation des termes de l'échange et l'appréciation du taux de change réel renforcent l'appel à la mise en place de réformes clés, par exemple dans la filière coton et les services publics, portuaires et financiers. Les réformes destinées à étendre et moderniser le port autonome de Cotonou sont en cours, avec l'assistance technique et financière du fonds américain «Millennium Challenge Account». Les autorités ont également convenu d'inclure deux repères structurels supplémentaires liés au

⁴ Voir "The Macroeconomics of Scaling-Up Aid: The Cases of Benin, Niger, and Togo" à l'adresse <http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4283>.

recouvrement des impôts, dont le renforcement est essentiel pour dégager une plus grande marge de manœuvre budgétaire à l'appui du développement économique.

La stratégie de réforme de la filière coton devrait être davantage axée sur le marché

18. Le projet de stratégie de réforme des autorités reste insuffisant par rapport aux réformes nécessaires à la modernisation de la filière coton. La mission a travaillé étroitement avec les services de la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement pour fournir aux autorités des recommandations sur la stratégie. Elle a recommandé que l'État n'intervienne plus dans les activités commerciales de la filière coton, et que son rôle se limite à proposer des services de vulgarisation aux agriculteurs et à s'assurer de l'observation du nouveau cadre réglementaire. Les garanties de l'État pour les crédits à la culture du coton ne seraient plus nécessaires car le secteur privé assume l'entière responsabilité de la gestion de la nouvelle société d'égrenage.

La plupart des banques ne tiennent pas les nouveaux minima de fonds propres

Indicateurs prudentiels : Nombre de banques en conformité

Indicateur	Coefficient	Fin 2007
1. Capital social minimum	>= 1000 CFAF n	4/12
2. Fonds propres effectifs sur risques	>= 8%	8/12
3. Coefficient de liquidité	>= 75%	8/12
4. Structure du portefeuille	>= 60%	0/12
5. Couverture des emplois à moyen et long terme	>= 75%	4/12
6. Engagements des dirigeants *	<= 20%	9/12
7. Division des risques		
Seuil total des engagements	<= 8*FPE	3/12
Seuil pour une même signature	<= 75%*FPE	...

Source : Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest.

19. Les autorités entreprennent des actions afin d'améliorer la conformité avec les indicateurs prudentiels. La mission a traité avec les autorités des conclusions du PESF (Programme d'évaluation du secteur financier) régional et des différentes mesures envisagées pour assainir le secteur bancaire, en particulier face aux risques qu'implique la croissance rapide des crédits. Les autorités ont convenu de demander une mission PESF au Bénin suite au PESF régional, laquelle mettra l'accent sur la santé des institutions de micro-finance et sur les risques de contagion de la crise financière internationale.

III. RISQUES PESANT SUR LE PROGRAMME

La crise financière mondiale pourrait faire obstacle à l'aide et à la croissance

20. Deux principaux risques pourraient affecter l'exécution du programme. Premièrement, les autorités sont conscientes que la crise financière mondiale peut avoir des retombées négatives sur l'économie béninoise à court terme. Les autorités sont non seulement préoccupées par les risques liés à une demande d'exportations en baisse et à une diminution des IDE, mais aussi par une éventuelle diminution du soutien des donateurs. Les autorités et la mission ont convenu de surveiller la situation de près et d'ajuster le programme en cas

de forte baisse de la croissance. Deuxièmement, le manque de soutien politique en faveur de l'ambitieux programme de réformes pourrait freiner la mise en œuvre du programme. Le Bénin continuera d'avoir besoin du soutien du FMI pour atteindre le statut de marché émergent. L'obtention de bons résultats dans la dernière année du programme en cours encouragerait les autorités à envisager la possibilité d'un nouvel accord qui suivrait le présent.

IV. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

21. **Les résultats économiques du Bénin ont enregistré une nette amélioration.** Les autorités ont plusieurs défis à relever : veiller à ce que la poussée inflationniste due à la montée des prix alimentaires et énergétiques se dissipe, et atteindre une croissance plus élevée en poursuivant les efforts de rééquilibrage des finances publiques et de réformes structurelles. La crise financière mondiale alourdit considérablement les incertitudes qui pèsent sur les perspectives malgré tout favorables du Bénin. Les ratios d'endettement relativement faibles et la position de réserve confortable offrent une certaine garantie contre les risques. 22. **La poursuite des réformes de finances publiques est essentielle pour renforcer la croissance et réduire la pauvreté.** L'augmentation des recettes fiscales, ainsi que les réformes de la fonction publique et de la GFP seront essentielles pour accroître la marge de manœuvre budgétaire et répondre aux besoins urgents d'infrastructures et de dépenses en faveur des pauvres. 23. **Pour préserver la compétitivité du Bénin et stimuler la croissance il faudra accélérer les réformes structurelles.** Il convient de féliciter les autorités pour avoir accéléré les réformes structurelles ces derniers mois. Il est essentiel de continuer à avancer dans le programme de réformes afin d'améliorer l'offre de services publics, de réduire les coûts de production et de corriger les contraintes de capacité.

24. **Il est essentiel de promouvoir le consensus et l'appropriation pour maintenir la dynamique du programme.** Il faudra pour cela instaurer un dialogue constructif et suivi avec l'ensemble des parties prenantes politiques. 25. **Les services du FMI recommandent l'achèvement de la cinquième revue de l'accord FRPC.** Ils appuient la demande de dérogation pour le non respect de critères de réalisation, au vu de son caractère temporaire, des conséquences minimales sur la viabilité de la dette et des mesures correctrices prises par les autorités pour maîtriser les dépenses au second semestre 2008 et renégocier l'emprunt non concessionnel.

Tableau 1. Bénin -- Principaux indicateurs économiques et financiers, 2006-13

	2006	2007		2008		2009		2010	2011	2012	2013
		Est.	Prog.	Prog. rév.	Prog.	Prog. rév.	Projections				
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)											
Revenu national											
PIB aux prix courants	6.9	7.4	8.1	12.3	8.5	10.6	6.8	9.2	9.2	9.2	
PIB en prix constants	3.8	4.6	5.3	5.1	5.6	5.7	5.9	6.0	6.0	6.0	
Déflateur du PIB	3.1	2.6	2.7	6.9	2.7	4.6	0.8	3.0	3.0	3.0	
Indice des prix à la consommation (moyenne)	3.8	1.3	2.9	8.8	2.7	6.5	2.8	2.8	2.8	2.8	
Indice des prix à la consommation (fin de période)	5.3	0.3	5.5	13.1	2.7	3.7	3.3	2.8	2.8	2.8	
Production de coton (milliers de tonnes) 1/	240.6	268.6	312.5	237.9	346.2	268.3	302.6	335.2	371.4	411.4	
Finances de l'administration centrale											
Recettes	8.7	31.4	-3.3	5.5	13.0	13.6	7.5	9.7	9.9	9.9	
Dépenses et prêts nets	-1.1	21.0	12.2	19.3	10.0	13.6	7.7	10.7	10.1	9.8	
Monnaie et crédit											
Avoirs intérieurs nets 2/	-4.1	-0.9	6.2	17.8	6.7	15.4	9.5	8.9	8.8	8.8	
Crédit intérieur 2/	-2.6	-3.4	6.2	17.8	6.7	15.4	9.5	8.9	8.8	8.8	
Créances nettes sur l'administration centrale 2/	-7.3	-16.4	-0.5	-0.5	-0.5	0.1	-0.4	-0.4	-1.5	-1.6	
Crédit au secteur hors administrations publiques	4.6	13.0	6.7	18.3	7.2	15.3	9.9	9.3	10.2	10.5	
Masse monétaire au sens large	16.5	17.7	8.3	14.1	8.6	12.0	9.8	9.2	9.2	9.2	
Vitesse de circulation (PIB/M2 moyenne)	3.3	3.0	2.9	2.9	2.9	2.9	2.8	2.8	2.8	2.8	
Secteur extérieur (en francs CFA)											
Exportations, f.à.b.	-18.3	10.7	13.2	19.1	13.5	7.6	11.7	12.8	11.9	12.3	
Importations, f.à.b.	6.8	16.5	14.5	32.2	8.8	1.6	2.1	6.5	7.2	7.8	
Volume des exportations	-24.8	12.5	9.8	9.5	9.3	6.6	9.7	9.5	9.5	9.5	
Volume des importations	4.4	12.8	5.4	5.2	6.0	6.3	7.0	8.8	8.8	8.8	
Termes de l'échange (moins = détérioration)	-7.8	-1.6	-5.0	-13.5	1.2	5.5	6.7	5.2	3.7	3.5	
Taux de change effectif nominal (moins = dépréciation)	-0.3	2.6	
Taux de change effectif réel (moins = dépréciation)	1.1	0.9	
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Ratios de base											
Investissement brut	18.1	21.4	22.1	23.1	22.4	23.9	24.3	24.9	25.2	25.5	
Investissement public	4.6	7.4	8.0	8.2	8.1	8.8	9.0	9.3	9.7	10.0	
Investissement privé	13.6	13.9	14.1	15.0	14.3	15.1	15.3	15.5	15.5	15.5	
Épargne intérieure brute	6.8	9.2	9.9	8.0	10.7	10.6	12.3	13.5	14.2	15.0	
Épargne publique	2.4	4.8	5.5	5.8	4.9	5.8	7.3	8.6	7.1	7.3	
Épargne du secteur hors administrations publiques	4.4	4.4	4.4	2.3	5.8	4.8	5.0	4.9	7.1	7.7	
Épargne nationale brute	12.4	14.7	15.2	13.5	15.9	15.8	17.4	18.6	19.1	20.0	
Finances de l'administration centrale											
Recettes	16.8	20.6	18.4	19.3	19.2	19.8	20.0	20.1	20.2	20.3	
Dépenses et prêts nets	19.5	22.0	22.8	23.3	23.1	24.0	24.2	24.5	24.7	24.8	
Solde primaire 3/	-2.3	-1.2	-4.0	-3.6	-3.6	-3.8	-3.8	-4.1	-4.2	-4.2	
Solde de base (au sens étroit) 4/	0.4	3.0	0.5	0.7	1.0	0.6	0.5	0.2	0.1	0.1	
Déficit budgétaire global (base ordonnancements, hors dons)	-2.7	-1.4	-4.4	-4.0	-4.0	-4.1	-4.2	-4.4	-4.5	-4.5	
Déficit budgétaire global (base caisse, hors dons)	-2.3	-0.8	-5.1	-5.4	-4.5	-5.1	-5.1	-5.2	-4.8	-4.7	
Service de la dette (après allègement de la dette), en % des recettes 5/ 6/	3.6	2.5	5.4	3.1	4.2	2.7	2.9	3.0	3.1	2.7	
Secteur extérieur											
Balance commerciale	-10.4	-11.6	-11.4	-14.3	-11.2	-12.8	-11.7	-11.1	-10.6	-10.2	
Solde extérieur courant (dons inclus)	-5.7	-6.7	-6.9	-9.6	-6.5	-8.2	-6.9	-6.3	-6.1	-5.6	
Solde extérieur courant (hors dons)	-6.4	-7.4	-7.5	-10.4	-7.2	-8.8	-7.5	-6.8	-6.5	-6.1	
Balance des paiements globale	4.7	3.2	0.7	-1.2	0.6	-1.3	-0.7	-0.8	-0.8	-0.6	
Ratio service de la dette/exportations 6/	5.7	4.4	8.2	5.1	8.2	4.7	5.0	5.2	5.4	4.7	
Ratio dette/PIB (après IADM)	11.5	12.5	13.4	12.6	14.0	13.6	14.8	15.7	16.5	17.3	
Réserves brutes en mois d'importations 7/	9.2	8.5	...	7.9	...	7.2	6.8	6.4	6.1	5.7	
PIB nominal (milliards de francs CFA)	2,481.0	2,663.8	2,880.7	2,991.4	3,124.8	3,309.2	3,534.5	3,859.3	4,214.7	4,602.1	
Francs CFA pour 1 dollar EU (moyenne de la période)	522.4	478.6	
Population (milieu d'année, en millions)	7.6	7.9	8.1	8.1	8.3	8.4	8.6	8.9	9.2	9.5	

Sources : autorités béninoises, et estimations et projections des services du FMI.

1/ Production de coton pour la campagne T-1/T. La production de coton graine durant la campagne T-1/T influe sur la production agricole de l'année T-1 et sur l'industrie, les services et les exportations de coton égrené dans l'année T.

2/ En pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période.

3/ Total des recettes moins total des dépenses, hors intérêts exigibles.

4/ Total des recettes moins total des dépenses, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures et intérêts exigibles.

5/ Paiements d'intérêts uniquement.

6/ Les projections pour 2006 incluent les ressources de l'IADM pour les opérations sur stock du FMI, de l'IDA et du FafD.

7/ Mois d'importations prévues de biens et de services, non compris les revenus des facteurs.

Tableau 2 . Bénin : Opérations consolidées de l'administration centrale, 2006-13

	2006	2007	2008			2009		2010	2011	2012	2013
	Eff.	Est.	Jun	Déc.		Déc.		Projections			
			Est.	Prog.	Proj. rév.	Prog.	Proj. rév.				
	(en milliards de FCFA)										
Recettes totales	416.9	548.0	285.7	530.1	578.0	598.9	656.7	705.8	774.4	851.1	935.2
Recettes fiscales	378.8	446.7	247.6	468.0	511.0	528.7	578.6	622.8	686.5	755.4	831.1
Taxes sur le commerce extérieur	207.4	250.1	131.8	256.2	287.7	294.8	328.0	351.0	384.0	420.2	459.8
Impôts directs et indirects	171.4	196.6	115.8	211.8	223.3	233.9	250.7	271.8	302.4	335.1	371.3
Recettes non fiscales	38.1	101.3	38.1	62.1	67.0	70.2	78.0	83.0	88.0	95.7	104.1
Dépenses totales et prêts nets	483.8	585.3	294.5	656.8	698.1	722.4	793.2	854.0	945.6	1,041.2	1,143.5
Dépenses courantes	369.2	386.7	202.8	426.5	453.8	470.2	501.7	536.4	585.0	631.0	681.2
Dépenses primaires courantes	359.2	381.6	197.2	414.9	441.9	458.4	490.1	524.3	572.4	617.9	667.4
Salaires	135.0	143.1	79.1	164.6	171.7	176.9	190.2	203.1	221.8	242.2	264.5
Pensions et bourses	29.3	34.3	16.6	37.1	40.2	40.0	47.3	51.3	56.0	61.1	66.6
Transferts et dépenses courantes	194.9	204.3	101.6	213.3	230.0	241.5	252.6	269.8	294.6	314.7	336.3
Transferts courants	102.2	106.1	59.2	103.3	116.2	112.1	121.8	130.1	142.0	147.4	152.9
Autres dépenses courantes	92.7	98.1	42.3	110.0	113.7	129.4	130.8	139.7	152.6	167.3	183.5
Intérêts	10.1	5.1	5.6	11.6	11.9	11.8	11.6	12.2	12.6	13.1	13.8
Dettes intérieure	0.2	0.0	3.3	5.6	5.6	5.6	5.6	4.7	3.9	3.1	2.3
Dettes extérieure	9.9	5.0	2.3	6.0	6.4	6.2	6.0	7.4	8.7	10.0	11.5
Dépenses en capital et prêts nets	114.6	198.6	91.7	230.3	244.3	252.2	291.5	317.6	360.6	410.2	462.2
Investissement	113.4	198.4	87.7	230.3	244.3	252.2	291.5	317.6	360.6	410.2	462.2
Financé sur ressources intérieures	48.6	85.2	50.4	100.4	114.3	109.8	147.7	163.9	192.9	227.0	262.2
Financé sur ressources extérieures	64.8	113.2	37.3	129.9	130.0	142.4	143.8	153.6	167.8	183.2	200.0
Prêts nets (moins = remboursement)	1.2	0.2	4.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base ordonnancements, hors dons)	-66.9	-37.3	-8.8	-126.7	-120.1	-123.5	-136.6	-148.2	-171.2	-190.2	-208.3
Solde primaire de base 1/	9.2	81.1	38.0	14.7	21.8	30.7	18.9	17.6	9.2	6.1	5.6
Solde primaire	-56.8	-32.2	-3.3	-115.2	-108.2	-111.7	-124.9	-136.0	-158.6	-177.1	-194.4
Variation des arriérés	-15.0	-30.9	-3.2	-15.0	-15.0	-15.0	-15.0	-15.0	-15.0	-15.0	-15.0
Dettes extérieure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dettes intérieure (nette)	-15.0	-30.9	-3.2	-15.0	-15.0	-15.0	-15.0	-15.0	-15.0	-15.0	-15.0
Paiements durant période complémentaire/instances 2/	25.8	47.5	-87.9	-4.0	-27.2	-3.4	-15.9	-17.1	-13.5	1.6	4.7
Solde global (base caisse, hors dons)	-56.1	-20.7	-99.9	-145.7	-162.3	-141.9	-167.5	-180.3	-199.7	-203.6	-218.6
Financement	56.1	20.7	100.0	145.8	162.3	141.9	160.0	152.1	165.4	163.3	182.6
Financement intérieur	-48.4	-128.4	44.0	-12.3	-12.3	-23.5	-7.6	-22.5	-21.7	-34.9	-26.1
Financement bancaire	-50.1	-131.7	40.3	-5.1	-5.1	-4.9	0.6	-5.0	-5.1	-21.3	-26.1
Financement non bancaire	1.7	3.3	3.7	-7.2	-7.2	-18.5	-8.2	-17.5	-16.5	-13.5	0.0
Privatisation	0.0	4.1	0.0	0.0	0.0	0.0	10.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Restructuration	-5.7	0.7	-5.2	-6.0	-6.0	-5.0	-5.0	-4.0	-3.0	0.0	0.0
Autre	7.5	-1.4	8.9	-1.2	-1.2	-13.5	-13.5	-13.5	-13.5	-13.5	0.0
Financement extérieur	104.5	149.1	56.0	158.0	174.6	165.4	167.6	174.7	187.1	198.1	208.7
Financement de projets	64.8	113.2	37.3	129.9	130.0	142.4	143.8	153.6	167.8	183.2	200.0
Dons	37.6	60.6	5.6	68.8	68.1	76.1	75.3	80.4	87.8	95.9	104.7
Prêts	27.2	52.6	31.7	61.1	62.0	66.3	68.6	73.2	80.0	87.3	95.3
Amortissement exigible	-548.5	-8.7	-3.9	-12.5	-11.7	-12.7	-11.8	-13.2	-14.8	-16.8	-28.4
Aide aux programmes	18.1	44.6	22.5	40.6	56.2	35.6	35.6	34.2	34.1	31.7	37.1
Dons	18.1	18.3	4.7	15.9	22.8	22.6	22.6	21.2	21.1	17.2	22.6
Prêts	0.0	26.3	17.9	24.7	33.4	13.0	13.0	13.0	13.0	14.5	14.5
Allègement de la dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons au titre de l'IADM	570.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	7.5	28.2	34.3	40.3	36.0
Pour mémoire :	(en pourcentage du PIB sauf indication contraire)										
Total des recettes et des dons	19.0	23.5	9.9	21.3	22.4	22.3	22.8	22.8	22.9	22.9	23.1
Dons	2.2	3.0	0.3	2.9	3.0	3.2	3.0	2.9	2.8	2.7	2.8
Recettes	16.8	20.6	9.5	18.4	19.3	19.2	19.8	20.0	20.1	20.2	20.3
Dépenses totales	19.5	22.0	9.8	22.8	23.3	23.1	24.0	24.2	24.5	24.7	24.8
dont : salaires	5.4	5.4	5.7	5.7	5.7	5.7	5.7	5.7	5.7	5.7	5.7
dépenses en capital	4.6	7.4	3.1	8.0	8.2	8.1	8.8	9.0	9.3	9.7	10.0
Solde global (base ordonnancements, hors dons)	-2.7	-1.4	-0.3	-4.4	-4.0	-4.0	-4.1	-4.2	-4.4	-4.5	-4.5
Solde global (base ordonnancements, dons inclus)	-0.5	1.6	0.0	-1.5	-1.0	-0.8	-1.2	-1.3	-1.6	-1.8	-1.8
Solde primaire	-2.3	-1.2	-0.1	-4.0	-3.6	-3.6	-3.8	-3.8	-4.1	-4.2	-4.2
Solde de base 1/	0.4	3.0	1.3	0.5	0.7	1.0	0.6	0.5	0.2	0.1	0.1
Solde courant	1.9	6.1	0.0	3.6	4.2	4.1	4.7	4.8	4.9	5.2	5.5
PIB (en milliards de FCFA)	2,481.0	2,663.8	2,991.4	2,880.7	2,991.4	3,124.8	3,309.2	3,534.5	3,859.3	4,214.7	4,602.1

Sources : autorités béninoises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Recettes totales moins dépenses totales, à l'exclusion des investissements financés de l'extérieur, charges d'intérêts et prêts nets.
2/ Ordonnements reportés sur l'exercice suivant.

Tableau 3 . Bénin : Opérations consolidées de l'administration centrale, 2006-13
(en pourcentage du PIB)

	2006	2007		2008			2009		2010	2011	2012	2013
		Est.	Juin	Dec.		Déc.						
				Est. pré.	Prog.	Proj. rév.	Prog.	Proj. rév.				
Recettes totales	16.8	20.6	9.5	18.4	19.3	19.2	19.8	20.0	20.1	20.2	20.3	
Recettes fiscales	15.3	16.8	8.3	16.2	17.1	16.9	17.5	17.6	17.8	17.9	18.1	
Taxes sur le commerce extérieur	8.4	9.4	4.4	8.9	9.6	9.4	9.9	9.9	10.0	10.0	10.0	
Impôts directs et indirects	6.9	7.4	3.9	7.4	7.5	7.5	7.6	7.7	7.8	8.0	8.1	
Recettes non fiscales	1.5	3.8	1.3	2.2	2.2	2.2	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3	
Dépenses totales et prêts nets	19.5	22.0	9.8	22.8	23.3	23.1	24.0	24.2	24.5	24.7	24.8	
Dépenses courantes	14.9	14.5	6.8	14.8	15.2	15.0	15.2	15.2	15.2	15.0	14.8	
Dépenses primaires courantes	14.5	14.3	6.6	14.4	14.8	14.7	14.8	14.8	14.8	14.7	14.5	
Salaires	5.4	5.4	2.6	5.7	5.7	5.7	5.7	5.7	5.7	5.7	5.7	
Pensions et bourses	1.2	1.3	0.6	1.3	1.3	1.3	1.4	1.5	1.5	1.4	1.4	
Transferts et dépenses courantes	7.9	7.7	3.4	7.4	7.7	7.7	7.6	7.6	7.6	7.5	7.3	
Transferts courants	4.1	4.0	2.0	3.6	3.9	3.6	3.7	3.7	3.7	3.5	3.3	
Autres dépenses courantes	3.7	3.7	1.4	3.8	3.8	4.1	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	
Intérêts	0.4	0.2	0.2	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	
Dettes intérieure	0.0	0.0	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	
Dettes extérieure	0.4	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	
Dépenses en capital et prêts nets	4.6	7.5	3.1	8.0	8.2	8.1	8.8	9.0	9.3	9.7	10.0	
Investissement	4.6	7.4	2.9	8.0	8.2	8.1	8.8	9.0	9.3	9.7	10.0	
Financé sur ressources intérieures	2.0	3.2	1.7	3.5	3.8	3.5	4.5	4.6	5.0	5.4	5.7	
Financé sur ressources extérieures	2.6	4.2	1.2	4.5	4.3	4.6	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	
Prêts nets (moins = remboursement)	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Solde global (base ordonnancements, hors dons)	-2.7	-1.4	-0.3	-4.4	-4.0	-4.0	-4.1	-4.2	-4.4	-4.5	-4.5	
Solde primaire de base	0.4	3.0	1.3	0.5	0.7	1.0	0.6	0.5	0.2	0.1	0.1	
Solde primaire	-2.3	-1.2	-0.1	-4.0	-3.6	-3.6	-3.8	-3.8	-4.1	-4.2	-4.2	
Variation des arriérés	-0.6	-1.2	-0.1	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	
Dettes extérieure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Dettes intérieure (nette)	-0.6	-1.2	-0.1	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	
Paiements durant période complémentaire/instances	1.0	1.8	-2.9	-0.1	-0.9	-3.4	-0.5	-0.5	-0.3	0.0	0.1	
Solde global (base caisse, hors dons)	-2.3	-0.8	-3.3	-5.1	-5.4	-4.5	-5.1	-5.1	-5.2	-4.8	-4.7	
Financement	2.3	0.8	3.3	5.1	5.4	4.5	4.8	4.3	4.3	3.9	4.0	
Financement intérieur	-2.0	-4.8	1.5	-0.4	-0.4	-0.8	-0.2	-0.6	-0.6	-0.8	-0.6	
Financement bancaire	-2.0	-4.9	1.3	-0.2	-0.2	-0.2	0.0	-0.1	-0.1	-0.5	-0.6	
Financement non bancaire	0.1	0.1	0.1	-0.2	-0.2	-0.6	-0.2	-0.5	-0.4	-0.3	0.0	
Privatisation	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	
Restructuration	-0.2	0.0	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0	
Autre	0.3	-0.1	0.3	0.0	0.0	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	0.0	
Financement extérieur	4.2	5.6	1.9	5.5	5.8	5.3	5.1	4.9	4.8	4.7	4.5	
Financement de projets	2.6	4.2	1.2	4.5	4.3	4.6	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	
Dons	1.5	2.3	0.2	2.4	2.3	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	
Prêts	1.1	2.0	1.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	
Amortissement exigible	-22.1	-0.3	-0.1	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.6	
Aide aux programmes	0.7	1.7	0.8	1.4	1.9	1.1	1.1	1.0	0.9	0.8	0.8	
Dons	0.7	0.7	0.2	0.6	0.8	0.7	0.7	0.6	0.5	0.4	0.5	
Prêts	0.0	1.0	0.6	0.9	1.1	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	
Allègement de la dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Dons au titre de l'IADM	23.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.8	0.9	1.0	0.8	

Sources : autorités béninoises; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4. Bénin – Balance des paiements, 2006–13

	2006 ^{1/}	2007	2008		2009	2010	2011	2012	2013	
	Chiffres effectifs	Chiffres effectifs	Prog.	Proj. rév.	Prog.	Proj. rév.				
(Milliards de francs CFA)										
Balance commerciale 2/	-257.3	-308.0	-328.9	-427.5	-348.9	-423.7	-413.5	-426.5	-445.8	-467.8
Exportations, f.à.b.	139.8	154.7	187.5	184.3	212.8	198.2	221.5	249.7	279.4	313.6
Coton et textiles	56.1	64.6	72.3	74.3	88.6	67.6	75.4	84.6	89.3	98.0
Autres	83.7	90.1	115.2	110.0	124.2	130.6	146.0	165.1	190.1	215.6
Importations, f.à.b.	-397.1	-462.8	-516.4	-611.8	-561.7	-621.9	-635.0	-676.2	-725.2	-781.4
<i>dont</i> : produits pétroliers	-69.1	-106.6	-154.4	-160.7	-158.6	-180.4	-181.1	-191.1	-202.2	-213.9
Services (net)	-23.5	-16.6	-24.0	-23.9	-16.6	-18.0	-10.0	-11.4	-16.6	-17.5
Crédit	141.3	158.7	170.2	170.6	183.1	180.7	193.7	204.3	212.5	225.3
Débit	-164.8	-175.3	-194.1	-194.5	-198.7	-197.6	-203.6	-215.7	-229.1	-242.7
Revenus (net)	-15.4	-13.5	-14.6	-12.7	-16.4	-13.8	-16.4	-19.4	-22.1	-26.4
<i>dont</i> : intérêts exigibles sur la dette publique	-9.9	-5.0	-6.0	-6.4	-6.2	-6.0	-7.4	-8.7	-10.0	-11.5
Transferts courants (net)	154.9	159.9	167.3	176.9	179.7	185.4	197.4	214.3	227.5	255.6
Transferts privés sans contrepartie	79.2	85.3	87.4	88.6	94.9	96.1	107.0	116.0	125.0	137.1
Transferts courants publics	75.7	74.6	79.8	88.3	84.8	89.2	90.4	98.3	102.5	118.5
<i>dont</i> : dons-programmes	18.1	18.3	15.9	22.8	22.6	22.6	21.2	21.1	17.2	22.6
Solde des transactions courantes	-141.3	-178.2	-200.2	-287.2	-202.3	-270.1	-242.5	-243.1	-257.0	-256.1
Solde des transactions courantes (hors dons-programme)	-159.3	-196.5	-216.1	-310.0	-224.9	-292.7	-263.7	-264.2	-274.2	-278.7
Solde du compte de capital	607.8	60.6	68.8	68.1	76.1	75.3	80.4	87.8	95.9	104.7
Dons-projets officiels 3/	37.6	60.6	68.8	68.1	76.1	75.3	80.4	87.8	95.9	104.7
Remise de dettes 4/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres transferts en capital (dons IADM)	570.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FMI (opération sur stock de la dette)	31.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Banque mondiale (IDA) & BAfD (op. sur stock)	538.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte d'opérations financières (net)	-350.7	203.7	151.4	184.3	146.2	150.8	137.8	125.3	127.0	121.5
Capitaux publics à moyen et à long terme	-517.4	74.2	82.4	92.8	70.6	73.7	77.1	82.2	89.0	85.4
Décaissements	31.1	82.9	94.9	104.5	83.3	85.6	90.2	97.0	105.8	113.8
Prêts	31.1	56.6	70.2	71.1	70.3	72.6	77.2	84.0	91.3	99.3
<i>dont</i> : prêts-projets de l'administration centrale	27.2	52.6	61.1	62.0	66.3	68.6	73.2	80.0	87.3	95.3
Prêts-programmes	0.0	26.3	24.7	33.4	13.0	13.0	13.0	13.0	14.5	14.5
Amortissement exigible	-548.5	-8.7	-12.5	-11.7	-12.7	-11.8	-13.2	-14.8	-16.8	-28.4
Capitaux privés à moyen et à long terme	68.4	51.3	68.9	91.5	75.5	77.0	60.8	43.2	37.9	36.1
Banques créatrices de monnaie	26.5	63.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Capitaux à court terme	26.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	45.2	14.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale	115.8	86.0	20.0	-34.8	20.0	-44.1	-24.3	-30.0	-34.2	-29.9
Financement	-115.8	-86.0	-20.0	34.8	-20.0	36.6	-3.9	-4.3	-6.1	-6.1
Variation des avoirs extérieurs nets (- = augmentati)	-115.8	-86.0	-20.0	34.8	-20.0	36.6	-3.9	-4.3	-6.1	-6.1
Allègement de la dette obtenu	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	7.5	28.2	34.3	40.3	36.0
Pour mémoire (En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Réexportations nettes	4.6	4.7	4.7	4.6	4.7	4.3	4.2	4.0	3.7	3.6
Réexportations nettes	10.0	10.2	10.2	9.8	10.2	9.2	9.0	8.5	8.1	7.6
Importations destinées à la réexportation	-5.3	-5.5	-5.5	-5.3	-5.4	-4.9	-4.8	-4.5	-4.3	-4.1
Solde des transactions courantes (dons-programmes ii)	-5.7	-6.7	-6.9	-9.6	-6.5	-8.2	-6.9	-6.3	-6.1	-5.6
Solde des transactions courantes (hors dons-programme)	-6.4	-7.4	-7.5	-10.4	-7.2	-8.8	-7.5	-6.8	-6.5	-6.1
Balance commerciale	-10.4	-11.6	-11.4	-14.3	-11.2	-12.8	-11.7	-11.1	-10.6	-10.2
Exportations	5.6	5.8	6.5	6.2	6.8	6.0	6.3	6.5	6.6	6.8
Importations	-16.0	-17.4	-17.9	-20.5	-18.0	-18.8	-18.0	-17.5	-17.2	-17.0
Services et revenus (net)	-1.6	-1.1	-1.3	-1.2	-1.1	-1.0	-0.7	-0.8	-0.9	-1.0
Transferts courants (net)	6.2	6.0	5.8	5.9	5.8	5.6	5.6	5.6	5.4	5.6
Solde du compte de capital	24.5	2.3	2.4	2.3	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3
Solde du compte d'opérations financières	-14.1	7.6	5.3	6.2	4.7	4.6	3.9	3.2	3.0	2.6
Balance globale	4.7	3.2	0.7	-1.2	0.6	-1.3	-0.7	-0.8	-0.8	-0.6
Réserves brutes en mois d'importations 5/	9.2	8.5	...	7.9	...	7.2	6.8	6.4	6.0	5.7
PIB (milliards de francs CFA)	2,481.0	2,663.8	2,880.7	2,991.4	3,124.8	3,309.2	3,534.5	3,859.3	4,214.7	4,602.1

Sources : autorités béninoises, et estimations et projections des services du FMI.

1/ Y compris l'allègement de la dette sous forme d'opérations sur stock (FMI, IDA et FAfD).

2/ Non compris les réexportations et les importations destinées à la réexportation, dont le solde net est réparti entre les services et les transferts publics.

3/ Les dons officiels en capital des Etats-Unis (MCA), d'un montant de 307 millions de dollars, seront décaissés sur la période 2006-2011.

4/ Le chiffre de 2003 se rapporte à l'opération sur stock de la dette au point d'achèvement.

5/ Mois d'importations prévues de biens et de services, non compris les revenus des facteurs.

Tableau 5. Bénin : Situation monétaire, 2006–09

	2006		2007		2008		2009
	Déc.	Déc.	Juin	Déc.			Proj. rév.
	Eff.	Est.	Est.	Prog.	Proj. rév.		
	(en milliards de FCFA)						
Avoirs extérieurs nets	529.0	678.6	703.5	696.7	643.8	607.2	
Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	443.8	529.7	512.2	547.9	494.9	458.3	
Banques	85.2	148.8	191.3	148.8	148.8	148.8	
Avoirs intérieurs nets	276.1	268.9	432.7	332.1	437.1	603.4	
Crédit intérieur	337.8	310.4	388.6	371.7	478.6	644.9	
Créances nettes sur l'administration centrale	-70.9	-202.6	-162.9	-205.2	-207.7	-207.1	
Crédit à l'économie, hors secteur public	408.7	512.9	551.4	576.9	686.2	851.9	
Autres postes (net)	-61.8	-41.5	44.1	-39.6	-41.5	-41.5	
Monnaie au sens large (M2)	805.1	947.4	1,136.2	1,028.8	1,080.8	1,210.5	
Création fiduciaire	254.2	238.9	286.5	258.4	268.3	296.8	
Dépôts bancaires	541.7	700.9	840.8	760.3	804.9	906.1	
Dépôts aux CCP	9.2	7.6	9.0	10.1	7.6	7.6	
	(variation en pourcentage de M2 en début de période, sauf indication contraire)						
Avoirs extérieurs nets	20.6	18.6	2.6	2.1	-3.7	-3.4	
Avoirs intérieurs nets	-4.1	-0.9	17.3	6.2	17.8	15.4	
Crédit intérieur	-2.6	-3.4	8.3	6.2	17.8	15.4	
Créances nettes sur l'administration centrale	-7.3	-16.4	4.2	-0.5	-0.5	0.1	
Crédit à l'économie, hors secteur public	4.6	13.0	4.1	6.7	18.3	15.3	
Monnaie au sens large	16.5	17.7	19.9	8.3	14.1	12.0	
Crédit à l'économie, hors secteur public (variation annuelle en pourcentage)	8.5	25.5	22.9	12.5	33.8	24.1	
Pour mémoire :							
Vitesse de circulation de M2	3.3	3.0	2.9	2.9	2.9	2.9	
M2 en pourcentage du PIB	32.4	35.6	38.0	35.7	36.1	36.6	
PIB nominal (en milliards de FCFA)	2,481.0	2,663.8	2,991.4	2,880.7	2,991.4	3,309.2	
Croissance du PIB nominal (variation annuelle en %)	6.9	7.4	12.3	8.1	12.3	10.6	

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6. Bénin -- Calendrier des décaissements au titre de l'accord FRPC, 2005–09

Montant	Date du décaissement	Conditions du décaissement 1/
0,88 million de DTS	12 août 2005	Approbation de l'accord triennal par le Conseil d'administration
0,88 million de DTS	12 décembre 2006	Observation des critères de réalisation pour le 30 septembre 2005, achèvement de la première revue de l'accord
0,88 million de DTS	15 juin 2007	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2006, achèvement de la deuxième revue de l'accord
0,88 million de DTS	22 janvier 2008	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2007, achèvement de la troisième revue de l'accord
10,17 millions de DTS	15 juin 2008	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2007, achèvement de la quatrième revue de l'accord
0,88 million de DTS	15 décembre 2008	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2008, achèvement de la cinquième revue de l'accord
0,91 million de DTS	15 juin 2009	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2008, achèvement de la sixième revue de l'accord

Source : Fonds monétaire international.

1/ Autres que les conditions généralement applicables dans le cadre de l'accord FRPC, y compris la clause de réalisation concernant le régime de commerce et des changes.

Tableau 7. Bénin – Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2007-17 1/

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
						Projections					
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants (millions de DTS)											
Principal	0.00	0.00	0.00	0.00	0.18	0.44	0.62	2.74	2.74	2.56	2.30
Commissions et intérêts	0.40	0.30	0.22	0.22	0.22	0.22	0.22	0.21	0.19	0.18	0.17
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prévus (millions de DTS)											
Principal	0.00	0.00	0.00	0.00	0.18	0.44	0.62	3.01	3.10	2.92	2.66
Commissions et intérêts	0.40	0.33	0.23	0.23	0.23	0.23	0.23	0.22	0.20	0.19	0.17
Total des obligations sur la base des crédits existants et prévus											
En millions de DTS	0.40	0.33	0.23	0.23	0.41	0.67	0.85	3.23	3.30	3.11	2.83
En milliards de francs CFA	0.29	0.23	0.16	0.17	0.30	0.48	0.61	2.32	2.38	2.24	2.04
En pourcentage des recettes publiques	0.05	0.04	0.02	0.02	0.04	0.06	0.07	0.23	0.21	0.18	0.15
En pourcentage des exportations de biens & services	0.09	0.06	0.04	0.04	0.06	0.10	0.11	0.39	0.36	0.31	0.25
En pourcentage du service de la dette 2/	2.06	0.75	0.59	0.51	0.78	1.12	1.21	5.57	5.01	4.21	3.35
En pourcentage du PIB	0.01	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.01	0.05	0.04	0.04	0.03
En pourcentage de la quote-part	0.64	0.53	0.37	0.37	0.66	1.08	1.37	5.22	5.33	5.02	4.57
Encours des crédits du FMI 2/											
En millions de DTS	2.6	14.6	15.5	15.5	15.3	14.9	14.3	11.2	8.2	5.2	2.6
En milliards de francs CFA	1.9	10.2	10.8	11.2	11.0	10.7	10.3	8.1	5.9	3.8	1.8
En pourcentage des recettes publiques	0.4	1.8	1.7	1.6	1.5	1.3	1.1	0.8	0.5	0.3	0.1
En pourcentage des exportations de biens & services	0.6	2.8	2.8	2.6	2.4	2.1	1.9	1.3	0.9	0.5	0.2
En pourcentage du service de la dette 2/	13.7	33.5	40.0	34.1	29.1	24.9	20.3	19.4	12.4	7.1	3.0
En pourcentage du PIB	0.1	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.1	0.1	0.0
En pourcentage de la quote-part	4.3	23.5	25.0	25.0	24.7	24.0	23.0	18.2	13.2	8.4	4.2
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)											
Décaissements	0.9	11.9	0.9	-	-0.2	-0.4	-0.6	-3.0	-3.1	-2.9	-2.7
Remboursements et rachats	-	-	-	-	0.2	0.4	0.6	3.0	3.1	2.9	2.7
Pour mémoire :											
PIB nominal (milliards de francs CFA)	2,663.8	2,940.4	3,228.5	3,446.4	3,761.3	4,107.3	4,486.1	4,899.8	5,351.6	5,845.2	6,384.2
Exportations de biens et services (milliards de francs CFA)	323.7	361.1	388.7	425.6	464.0	503.6	552.6	603.5	660.6	727.1	805.2
Recettes publiques (milliards de francs CFA)	548.0	563.3	644.7	692.7	759.5	834.1	916.4	1,006.9	1,107.1	1,217.3	1,338.6
Service de la dette (milliards de francs CFA) 2/	14.2	30.5	27.0	32.9	38.0	43.0	50.6	41.7	47.4	53.2	60.8
Francs CFA/DTS (moyenne sur la période)	733.7	701.4	698.1	723.9	722.2	721.0	719.7	719.7	719.7	719.7	719.7

Sources : estimations et projections des services du FMI.

1/ Y compris l'augmentation du montant de l'accord FRPC, égale à 15 % de la quote-part (9,285 millions de DTS), accordée le 16 juin 2008.

2/Le total du service de la dette comprend les rachats et remboursements au FMI.

Tableau 8. Bénin -- Objectifs du Millénaire pour le développement

	1990	1995	2001	2002	2003	2004	Objectif pour 2015	Probabilité d'atteindre le but
Objectif 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim								
Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour								Probable
- Population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour (pourcentage)	57.0	43.0	28.0	
- Population ne disposant pas de l'apport calorique journalier minimal (pourcentage)	...	29.0	23.0	10.0	
Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous								
Cible 3 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires								Probable pour les garçons
- Taux de scolarisation primaire net (% d'enfants de la tranche d'âge en question)	41.0	...	52.0	78.0	100.0
- Pourcentage d'enfants atteignant le CM2	55.0	...	72.0	69.0	76.0	
- Taux d'alphabétisation des jeunes (pourcentage des 15-24 ans)	64.0	74.0	
Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes								
Cible 4 : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire et à tous les niveaux d'ici à 2015								Peu probable
- Ratio filles/garçons dans le primaire et le secondaire (pourcentage)	49.5	..	65.4	67.0	68.1	71.4	87.0	100.0
- Ratio d'alphabétisation femmes/hommes jeunes (pourcentage des 15-24 ans)	43.6	47.3	52.0	83.0	
- Proportion de femmes parlementaires (pourcentage)	3.0	9.0	15.0	
Objectif 4. Réduire la mortalité infantile								
Cible 5 : Réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité infantile								Peu probable
- Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (pour 1000)	185.0	170.0	160.0	..	154.0	152.0	61.7	
- Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	111.0	104.0	94.0	92.0	91.0	90.0		
- Vaccination contre la rougeole (pourcentage des enfants de moins de 12 mois)	79.0	65.0	65.0	78.0	83.0	85.0		
Objectif 5. Améliorer la santé maternelle								
Cible 6 : Réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle								Peu probable
- Taux de mortalité maternelle (estimation modelée, pour 1000 naissances vivantes)	547.0	474.0	137.0	
Objectif 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies								
Cible 7 : Stopper, d'ici à 2015, la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle								Probable
- Prévalence du VIH/SIDA	0.3	3.2	4.1	1.9	..	2.1	<6.0	
Cible 8 : maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies d'ici à 2015 et commencer à inverser la tendance actuelle								Probable
- Prévalence des décès liés au paludisme (pour 10 000)	21.0	11.0	...	6.8	12.0	
Objectif 7. Assurer un environnement durable								
Cible 9 : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à l'eau potable								Probable
- Accès à des sources d'approvisionnement en eau améliorée (% de la population)	63.0	67.0	80.0	

Sources : autorités béninoises et estimations et projections de la Banque mondiale.

APPENDICE I. LETTRE D'INTENTION

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Cotonou, le 24 novembre 2008

LE MINISTRE

À :

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington, DC 20431

Monsieur Le Directeur Général:

1. Le mémorandum sur les politiques économiques et financières ci-joint évalue les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles du programme appuyé par les ressources de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) du Fonds monétaire international (FMI) au cours du premier semestre de 2008 et les mesures envisagées pour le reste de l'année et pour 2009.
2. Tous les critères de réalisation et les repères quantitatifs à fin juin 2008 ont été respectés, à l'exception du critère relatif au financement intérieur de l'État et du critère continu sur les emprunts non concessionnels. Le gouvernement a pris des mesures de régulation budgétaire et des blocages de crédits pour les dépenses non prioritaires pour respecter ce critère à fin décembre 2008. Le dérapage observé malgré l'application, dès la seconde moitié du mois juin, de mesures blocage de crédits a été causé par l'apurement, en début d'année, des instances de paiement du Trésor qui ont été accumulés à la clôture de l'exercice 2007. S'agissant du prêt contracté auprès de la BIDC dont la concessionnalité tombe légèrement en-dessous du seuil de 35 pourcent, le gouvernement a engagé des discussions avec cette banque et d'autres partenaires pour obtenir des conditions plus favorables. Au vue de ces mesures correctives, le gouvernement demande une dérogation pour le non respect de ces critères et le décaissement du montant prévu pour la cinquième revue de l'accord au titre de la FRPC. Le gouvernement souhaite continuer à bénéficier de l'appui financier et technique du FMI, y compris la possibilité d'un nouvel accord qui suivrait le présent accord à son expiration en juin 2009.
3. Le gouvernement est convaincu que les mesures et les politiques décrites dans le présent mémorandum sont suffisantes pour atteindre les objectifs du programme. Il est décidé à prendre toute mesure supplémentaire qui serait requise pour les réaliser. Le gouvernement entrera en consultation avec le Fonds monétaire international, à sa propre initiative ou à l'initiative du Directeur général du Fonds monétaire, avant l'adoption de toute mesure supplémentaire ou toute modification des mesures envisagées dans ce mémorandum.

4. Le gouvernement communiquera au FMI toute information qu'il demanderait pour lui permettre de suivre la mise en œuvre du programme et d'atteindre les objectifs qui y sont inscrits.
5. Le gouvernement autorise le FMI à publier cette lettre et le mémorandum joint, ainsi que les documents relatifs à la cinquième revue de la FRPC.

Veillez croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

/s/
Soulé Mana Lawani

BÉNIN**Mémoire de politiques économiques et financières pour 2008/09****I. Introduction**

1. **La reprise économique se confirme.** Malgré la persistance de la crise alimentaire et énergétique, et le retard enregistré dans la mise en œuvre des réformes structurelles, le taux de croissance du PIB réel devrait atteindre 5,1 % en 2008 contre 4,6 % en 2007. La croissance aura été tirée par la vitalité de l'activité portuaire, la poursuite du dynamisme des secteurs agricoles et des services, ainsi que la demande soutenue provenant du marché du Nigéria. La croissance, cependant, reste inférieure aux objectifs du gouvernement et en deçà du minimum requis pour la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire.

2. **Le renchérissement des prix des produits alimentaires et pétroliers a intensifié les pressions inflationnistes et a contribué à l'érosion de la compétitivité en 2008.** Le taux d'inflation moyen s'était établi à 1,3 % en 2007, un des plus bas de la zone de l'UEMOA, mais s'est accéléré pour atteindre 12 % en glissement annuel et 6,1 % en moyenne, à la fin du mois de septembre 2008, dépassant ainsi largement le seuil de 3 % du pacte de stabilité et de croissance de l'UEMOA. Cette poussée inflationniste provient essentiellement des prix des produits alimentaires (14,3 % en moyenne annuelle) et des coûts de transports (3,7 %). Ainsi, le différentiel d'inflation entre le Bénin et ses partenaires commerciaux s'est détérioré.

3. **Le compte courant de la balance des paiements extérieurs s'est dégradé sous les effets conjugués de la détérioration des termes de l'échange et de la faiblesse des exportations.** Le compte courant extérieur a connu une dégradation marquée. Le déficit est estimé à 10,4 % du PIB pour le premier semestre 2008, contre 7,4 % en 2007. Cette détérioration est imputable à l'augmentation prononcée des importations, notamment celles des produits alimentaires et pétroliers. Toutefois, un rebond des investissements privés étrangers et des entrées de capitaux publics supplémentaires ont renforcé l'excédent du compte financier et permis de limiter la baisse du niveau des réserves officielles de change. Elles se sont établies à 8 mois de couverture des importations de biens et services de l'année suivante à fin septembre 2008. L'augmentation de l'accès aux ressources du Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) de 15 % de la quote-part approuvée le 16 juin 2008 a contribué à réaliser cette performance.

4. **La consolidation des finances publiques a été poursuivie en 2008, même si le dérapage observé dans les dépenses du premier semestre en a quelque peu limité l'ampleur.** Les effets conjugués de l'amélioration continue des performances des administrations fiscales et douanières, et de la hausse des prix ont contribué à une plus value de recettes de 0,8 % du PIB, malgré les pertes résultant des réductions de droits à l'importation accordées par l'État au premier semestre 2008 pour contenir les prix des produits de grande consommation. Cependant, les subventions consenties par le gouvernement aux sociétés de distribution d'énergie et l'accélération de l'exécution du programme d'investissements publics ont contribué au dépassement des objectifs de dépenses du premier semestre 2008 équivalents à 2,2 % du PIB. Le contrôle rigoureux des

dépenses à partir du mois de juin 2008, a permis de respecter l'objectif d'excédent du solde budgétaire de base à fin juin 2008 ; toutefois l'apurement des restes à payer du Trésor, a entraîné une forte dégradation du déficit global base caisse et le non respect du critère relatif au financement intérieur net.

5. Les performances douanières ont dépassé les objectifs du programme. Les recettes fiscales douanières à fin juin 2008 ont atteint 131,8 milliards de francs CFA, équivalent à 4,4 % du PIB au cours du premier semestre 2008, soit une augmentation de 11,4 % par rapport au niveau de 2007. Cette bonne performance, malgré la réduction des droits sur les produits de grande consommation au premier semestre, a été imputable au renforcement de l'administration fiscale et à l'importance des produits de l'escorte douanière dans les recettes budgétaires. La bonne tenue des recettes douanières résulte également de l'effet mécanique de la hausse substantielle de la valeur des importations.

6. Les recettes fiscales intérieures ont également augmenté au rythme du PIB nominal. Les recouvrements des services de la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) ont atteint 115,8 milliards de francs CFA au premier semestre de 2008, équivalent à 3,9 % du PIB, en hausse de 15,4 % par rapport à l'année précédente. Ce niveau de recettes s'explique par l'intensification des efforts d'amélioration de l'administration fiscale. La rationalisation des portefeuilles de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) et des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME) se poursuit avec le relèvement des seuils de compétence de ces unités ; il en est de même pour leur modernisation avec le recrutement de nouveaux cadres. Les activités de la DGE sont désormais recentrées sur le suivi effectif des grandes entreprises. Ainsi, la gestion de l'impôt BIC des grandes entreprises, désormais libérée du système de prélèvement de l'acompte sur l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (AIB) au cordon douanier, a été normalisée et les difficultés de recouvrement liées à la gestion des crédits d'impôt progressivement surmontées. Le bon niveau de recouvrement de la TVA reflète ces efforts, notamment le renforcement des mesures de contrôle au niveau du suivi de l'assiette et des activités de recouvrement.

7. Le fort accroissement des dépenses publiques répond aux exigences imposées par la hausse des prix des produits de première nécessité et au besoin de développement accéléré des infrastructures. Les dépenses totales et les prêts nets ont atteint 294,5 milliards de francs CFA au premier semestre 2008, soit 9,8 % du PIB, contre une projection de 9,3 % du PIB. Les dépenses courantes ont été marquées par d'importants dépassements dans la consommation des crédits de transferts. Cela a reflété principalement le soutien de l'État au secteur de l'énergie en crise aigüe et au secteur de l'éducation. L'objectif de la masse salariale a été dépassé en raison du versement anticipé des salaires des diplomates et de paiements imprévus d'indemnités à certaines catégories de fonctionnaires et du recrutement plus élevé que prévu d'agents de l'État. Les dépenses d'investissement financées sur ressources propres ont aussi dépassé les prévisions du programme du fait de l'accélération de l'exécution des projets d'infrastructure.

8. Le déficit budgétaire global (base caisse, hors dons) s'est sensiblement creusé pour se situer à 99,9 milliards de francs CFA à fin juin 2008, équivalent à 3,3 % du PIB. Ce déficit a été financé en partie par les décaissements au titre des appuis budgétaires au premier semestre. Il s'agit du programme CASERP (PRSC IV) 2007 de la Banque mondiale (BM) (17,9 milliards de francs CFA), de l'aide accordée par la France (2,9 milliards de francs CFA) et celle du Danemark (1,7 milliards de francs CFA). Le reliquat a été couvert par un tirage sur les dépôts de l'État auprès du système bancaire. En juin 2008, l'émission de bons

du Trésor de 40,1 milliards de francs CFA sur le marché régional a permis de reconstituer les dépôts de l'État. Le gouvernement a également émis des titres commerciaux pour apurer le reste de la dette salariale envers ses agents.

9. La situation monétaire a été caractérisée par une nette augmentation de la masse monétaire résultant essentiellement de l'expansion rapide du crédit à l'économie. La masse monétaire a augmenté de 19,9 % au premier semestre de 2008, tirée par une augmentation de 7,5 % du crédit à l'économie et par les tirages sur les dépôts de l'État. Dans le même temps, la qualité moyenne des crédits bancaires s'est légèrement dégradée et la situation financière des institutions de microfinance s'est détériorée. La BCEAO a maintenu le coefficient des réserves obligatoires à 15 %, le niveau plus élevé dans l'UEMOA. Elle a également procédé, le 14 août 2008, au relèvement d'un demi (½) point de pourcentage de son principal taux d'intervention, en l'occurrence le taux de pension, pour le porter de 4,25 % à 4,75 %. Le taux d'escompte a été fixé à 6,75 % contre 4,75 % précédemment.

10. Tous les critères de réalisation et indicateurs quantitatifs à fin juin 2008 ont été respectés, à l'exception du financement intérieur. Le gouvernement estime que ce dérapage est temporaire, et a donc pris toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect de ce critère à fin décembre 2008. Le repère quantitatif sur la masse salariale a été dépassé de 1,5 milliard de francs CFA. Les repères structurels portant sur l'audit de la gestion informatique des dépenses publiques et la stratégie de réforme du système des pensions seront respectés aux nouvelles échéances convenues dans le cadre du programme à fin décembre 2008.

11. Le gouvernement a changé sa politique à partir de juillet 2008 pour appliquer la « vérité des prix » au niveau des produits de grande consommation. Les mesures prises à fin 2007 pour limiter l'impact de la crise alimentaire et énergétique, notamment la réduction des droits de douane sur les produits de première nécessité ont été éliminées et les prix de la plupart des produits de grande consommation ont été libérés. En particulier, les prix des carburants reflètent les cours internationaux, la subvention croisée seulement pour le pétrole lampant restant dans la structure des prix. Les prix du maïs, du riz brisure 25 %, et du ciment restent homologués pour protéger les couches les plus vulnérables de la société, en l'absence d'un système de protection sociale.

12. Le gouvernement a accéléré la mise en œuvre des réformes structurelles. En particulier, une nouvelle société a été créée pour reprendre l'outil industriel de la SONAPRA. Le gouvernement a cédé 33,5 % du capital de cette société à un opérateur privé de référence. Il conserve 33,5 % des actions et porte les actions restant à répartir entre le public sur le marché financier régional (17,8 %), les producteurs de coton et les collectivités locales. Il est tenu de céder ce portage l'année suivant la constitution de la nouvelle société. A défaut d'une telle cession, l'opérateur privé de référence pourra exercer son droit de préemption sur ces actions (17,8 %). Bien que le gouvernement maintienne une minorité de blocage afin de sauvegarder le bon fonctionnement de la filière coton, toutes les dispositions ont été prises pour donner l'indépendance opérationnelle au partenaire de référence. Le gouvernement est en train de rédiger la version finale de la stratégie globale de filière coton, avec la participation de tous les acteurs de la filière et la pleine implication des partenaires au développement. Il a aussi cédé ses actions (41,6 %) dans le capital de la Continental Bank-Benin, et celles de la BOAD (10 %) et de la SONACOP (2,8 %). Le gouvernement a aussi recruté un consortium de consultants pour l'assister dans la privatisation de Bénin Télécom SA et de la cimenterie SCO dans les prochains mois.

III. Politiques économiques et financières pour le reste de 2008 et en 2009

A. Cadre macroéconomique

13. **Le gouvernement est déterminé à renforcer le cadre macroéconomique et à accélérer les réformes structurelles pour mettre l'économie sur la voie d'une croissance forte et durable.** Malgré le choc dû à la crise alimentaire et énergétique, la croissance devrait continuer à s'accélérer et l'inflation passer en-dessous du seuil de 3 % du pacte de stabilité et de croissance de l'UEMOA, à moyen terme. Ainsi, les perspectives de l'économie restent favorables, avec un taux de croissance du PIB réel projeté à 5,1 % en 2008 et 5,7 % en 2009. L'inflation devrait passer de 8,8 % en 2008 à 6,5 % en 2009, avant de revenir dans les limites du critère de convergence de l'UEMOA en 2010. Cette performance reflèterait la réduction des pressions inflationnistes associées aux prix internationaux des produits alimentaires et énergétiques, et la politique du gouvernement axée sur la stabilité macroéconomique. Le déficit du compte courant extérieur est projeté à 10,4 % en 2008, et 8,8 % en 2009 grâce à l'amélioration des termes de l'échange.

14. **Le gouvernement reste attaché à la politique de « vérité des prix ».** Dans le même temps, il prendra des mesures pour améliorer l'offre de produits sur le marché local. Il a aussi sollicité l'appui technique et financier des partenaires au développement pour élaborer et mettre en œuvre des programmes pour favoriser l'expansion de la production et de l'offre intérieures de biens de consommation, en particulier les produits vivriers, et des filets de protection sociale en faveur des pauvres.

B. Politique budgétaire

15. **Le gouvernement est conscient du besoin de limiter les dépenses publiques pour le reste de 2008 afin de sauvegarder la stabilité macroéconomique.** Il a pris des mesures de blocage de crédits pour les dépenses non-prioritaires et a réduit le rythme des engagements au niveau des dépenses de fonctionnement. Ces mesures devraient permettre d'atteindre un solde primaire de base légèrement plus élevé que prévu.

16. **En 2009, la politique budgétaire vise à préserver les acquis de la stabilité macroéconomique tout en appuyant le développement des infrastructures économiques et sociales.** Les recettes et dépenses publiques totales devraient atteindre 19,8 % et 24 % du PIB, respectivement. Le solde budgétaire de base devrait rester excédentaire à 18,9 milliards de francs CFA, soit 0,6 % du PIB, respectant ainsi l'objectif de l'UEMOA. Le déficit du solde budgétaire global (base ordonnancement et hors dons) devrait être contenu à un niveau équivalent à 136,6 milliards de francs CFA, équivalent à 4,1 % du PIB. Ainsi, les dépenses d'infrastructures et de lutte contre la pauvreté continueront d'augmenter sans remettre en cause la consolidation budgétaire. Le financement du déficit sera assuré par des appuis budgétaires attendus de l'Union européenne (UE), la Banque mondiale (BM), la Banque africaine de développement (BAD), la France, les Pays-Bas, le Danemark et d'autres partenaires bilatéraux. Les dépenses d'investissements publics financées sur ressources propres devraient continuer leur progression, passant de 3,8 % du PIB en 2008 à 4,5 % 2009, soit environ 2 points de pourcentage du PIB d'augmentation par rapport à la moyenne des deux dernières années.

17. **Les recettes budgétaires totales devraient s'établir à 656,7 milliards de francs CFA, soient 19,8 % du PIB.** Les recettes devraient progresser en liaison avec

l'augmentation de la valeur des importations. En outre, elles devraient bénéficier des mesures d'élargissement de l'assiette fiscale intérieure et de porte, notamment : (i) l'extension progressive de l'utilisation de l'identifiant fiscal unique (IFU), (ii) le renforcement des structures de contrôle fiscal et douanier, (iii) la poursuite de la modernisation des Centres des impôts des moyennes entreprises (CIME) ; (iv) le renforcement des capacités de la Direction des grandes entreprises (DGE) à suivre les déclarations de TVA pour les entreprises qui y sont assujetties; et (v) l'extension de l'outil informatique SYDONIA++ à douze nouveaux postes de douanes.

18. La poursuite du renforcement des régies financières commande leur modernisation, notamment par l'approfondissement de leurs systèmes informatiques respectifs. Pour mener à bien l'introduction de l'IFU, le gouvernement fera procéder à un audit du système informatique de la DGID et élaborer un schéma directeur informatique au premier trimestre 2009. A la DGDDI, l'installation de SYDONIA++ sera étendue à douze nouveaux postes. Dans les deux administrations, l'informatisation inclura le système de communication.

19. Les dépenses totales et prêts nets pourraient atteindre 793,2 milliards de francs CFA en 2009, correspondant à une progression de 13,6 %. Cette forte hausse, après celle de 19,5 % attendue en 2008, répond aux exigences du renforcement des infrastructures économiques et sociales. La masse salariale s'établirait à 190,2 milliards de francs CFA, soit 5,7 % du PIB, répondant aux besoins en ressources humaines des secteurs clé de l'éducation et de la santé, de l'agriculture et des régies financières, ainsi que pour renforcer la capacité de programmation, de préparation, d'exécution, et de suivi du budget. Globalement, les dépenses d'investissement devraient continuer leur progression pour s'élever à 291,5 milliards de francs CFA, soit environ 8,8 % du PIB.

C. Monnaie et crédit

20. La politique monétaire conduite par la BCEAO restera conforme à l'objectif de la stabilité des prix et au maintien des réserves officielles de change de la zone à un niveau adéquat. La masse monétaire au sens large connaîtrait une progression de 12,0 % en 2009, reflétant la croissance des avoirs intérieurs net de 15,4 % par rapport à la masse monétaire de début de période tirés, à leur tour, par la croissance du crédit au secteur privé de 15,3 %. Les avoirs extérieurs pourraient connaître une légère inflexion.

21. Le principal instrument d'intervention de la BCEAO demeure la politique de taux (taux de pension et taux d'escompte). Le dispositif de réserves obligatoires continuera d'être utilisé pour renforcer l'efficacité de la politique des taux d'intérêt. La BCEAO continuera de suivre attentivement l'évolution de la situation monétaire, notamment l'expansion du crédit à l'économie et les réserves officielles de change, ainsi que l'inflation.

22. Les différentes missions d'inspection des banques effectuées par la Commission Bancaire ont souligné la nécessité de prendre diverses mesures correctrices. Les améliorations sont notamment attendues dans les domaines de la gouvernance d'entreprise, des systèmes d'information, de la gestion des risques, du déclassement des prêts et de la comptabilisation des pertes latentes sur prêts. Les autorités ont l'intention de renforcer la supervision bancaire en vue d'améliorer le respect des ratios prudentiels. Elles feront aussi des efforts pour renforcer l'application du cadre réglementaire du secteur de la micro-finance.

D. Balance des paiements et dette extérieure

23. **En 2009, le déficit du compte courant extérieur hors dons devrait retomber à 8,8 % du PIB, contre 10,4 % en 2008.** Cette évolution reflète essentiellement la baisse des prix des produits pétroliers et alimentaires. Les importations des biens intermédiaires et d'équipement seraient en hausse en raison d'une demande d'investissement public en hausse. Une réduction des flux financiers extérieurs pourrait se traduire par une contraction de l'excédant du compte financier et un déficit du solde global qui serait financé par un tirage sur les réserves de la BCEAO qui reviendrait à 7,2 mois de couverture des importations de l'année suivante.

24. **Le gouvernement réaffirme sa politique d'endettement prudente afin de préserver la viabilité de la dette.** Il continuera de rechercher le financement de ses besoins sous forme de dons ou de prêts à des conditions hautement concessionnelles. Il veillera à la bonne utilisation des prêts contractés, y compris les emprunts sur le marché financier de l'UEMOA, dans le cadre du financement des actions d'appui à la croissance et d'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base. Les ressources mobilisées sur le marché financier régional sont non concessionnelles et leur augmentation excessive pourrait accroître le risque d'insoutenabilité de la dette. Pour cette raison, le niveau d'endettement intérieur sera limité sur la base de l'analyse annuelle de la viabilité de la dette.

E. Politiques structurelles

25. **L'amélioration de la gestion des finances publiques demeure une priorité.** L'audit des systèmes informatiques de gestion des dépenses publiques (SIGFIP, ASTER et WMONEY) commandité par le gouvernement et conduit avec l'appui de l'UE, est en cours et ses recommandations serviront à la préparation d'une stratégie à moyen terme de renforcement de la gestion des finances publiques. Un élément essentiel de cette stratégie porte sur le suivi plus fiable de la dépense. Dans le même contexte, le gouvernement a aussi avancé dans la préparation de sa stratégie d'amélioration de la situation financière du Fonds National de Retraites du Bénin. Les dispositions appropriées sont prises pour achever cette stratégie d'ici la fin de l'année.

26. **Le gouvernement a engagé avec tous les acteurs de la filière coton ainsi que les partenaires au développement la préparation d'une stratégie globale de réforme du secteur coton.** Le gouvernement a décidé de recentrer la SONAPRA sur son rôle de promotion agricole. Ainsi, le rôle de l'État se limitera désormais à l'encadrement des paysans, notamment par la vulgarisation, la recherche et l'expérimentation pour maintenir et développer la qualité des semences, et la préparation d'un cadre réglementaire adéquat. Il veillera au respect de la réglementation par tous les acteurs. L'État entend mettre en place les incitations nécessaires pour encourager un taux de transformation nationale plus élevé du coton. La réforme sera élaborée dans cet esprit.

27. **La réforme du secteur de l'énergie se poursuit avec l'appui de la Banque mondiale.** Elle porte à la fois sur le redressement de la SBEE et sur l'amélioration de la qualité du service qui est capitale pour assurer la compétitivité globale de l'économie.

28. **La production et le transport de l'énergie électrique font l'objet d'une stratégie nationale de développement du secteur.** Cette stratégie s'élabore en relation avec la

commission mise en place au niveau de l'UEMOA en vue de trouver des solutions durables à la crise énergétique.

29. L'amélioration des services de téléphonie au Bénin constitue une priorité du gouvernement. Le réseau des télécommunications au Bénin, notamment au niveau de la téléphonie mobile GSM, s'est beaucoup densifié. Le gouvernement a recruté un bureau conseil pour l'accompagner dans la privatisation de Bénin Télécom SA. La préparation de l'ouverture de son capital est en cours d'élaboration et, à cet effet, le gouvernement va prendre prochainement la décision de lancer l'appel à manifestation d'intérêt.

30. Le gouvernement poursuit son programme de développement des infrastructures portuaires pour renforcer la compétitivité du port autonome de Cotonou. Dans le cadre des réformes du port autonome de Cotonou, le gouvernement, avec l'appui de MCA-Bénin, a recruté un expert portuaire. Celui-ci participe à la gestion courante du port pour aider à en moderniser les méthodes de travail, notamment la mise en place du guichet unique au Port Autonome de Cotonou, y compris le démarrage du Bordereau de facturation Unique (BFU). Pour renforcer la fluidité du commerce extérieur et améliorer la collecte des taxes et autres droits de porte, le gouvernement a également entrepris la construction d'un port sec à Parakou et renforcé les aires de dépotage permettant de réduire les encombrements au Port autonome de Cotonou.

F. Document de stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (DSCR)

31. Le gouvernement a préparé le rapport annuel 2007 de mise en œuvre de la SCR (2007-2009). Ce rapport annuel a fait l'objet d'une revue conjointe le 29 septembre 2008 avec les partenaires techniques et financiers. Le gouvernement s'est engagé à prendre en compte les observations formulées au cours de cette revue pour une meilleure poursuite de l'exécution de la stratégie.

G. Suivi de l'exécution du programme

32. Le suivi du programme reposera sur des critères de réalisation et des repères quantitatifs et structurels trimestriels (Tableaux 1 et 2). Les autorités communiqueront au FMI les informations nécessaires au suivi du programme, conformément au Protocole d'accord technique ci-joint. Pendant la période du programme, les autorités s'abstiendront d'instituer des restrictions sur les paiements et les transferts au titre des transactions courantes internationales ou de les renforcer sans consulter le FMI, d'introduire et de modifier quelque pratique de taux de change multiples que ce soit, de conclure tout accord de paiement bilatéral incompatible avec l'article VIII des Statuts du FMI ou d'introduire des restrictions aux importations pour des raisons relatives à la balance des paiements.

33. La sixième revue de l'accord au titre de la FRPC aura lieu avant la fin juin 2009.

Tableau 1. Bénin: Critères Quantitatifs de Réalisation et Objectifs Indicatifs pour la période décembre 2007- juin 2009
(En milliards de francs CFA)

	Fin mars 2008 objectifs indicatifs		Fin juin 2008 critère de performance			Fin septembre 2008 objectifs indicatifs		Fin décembre 2008 critère de performance		Fin mars 2009 objectifs indicatifs		Fin juin 2009 objectifs indicatifs	
	Prog.	Est.	Prog.	Prog. ajusté	Est.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Est.	Prog.	Est.
A. Critères Quantitatifs de Réalisation et Objectifs Indicatifs (Cumulé à partir de fin décembre 2005) ^{1/}													
Financement intérieur net de l'Etat 2/ 3/	-32.1	21.5	14.9	15.6	42.7	14.4	-12.3	-3.0	-12.8				
Solde budgétaire de base (hors dons)	41.5	36.6	36.5	35.8	38.0	28.7	14.7	42.8	41.6				
Accumulation d'arriérés intérieurs 4/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Données pour mémoire: Aide budgétaire	1.1	4.7	23.2	22.5	22.5	23.2	56.2	2.5	11.0				
B. Critères de réalisation continus													
Accumulation d'arriérés extérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Dettes extérieures contractées ou avalisées par l'Etat à moins d'un an	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Dettes extérieures contractées ou avalisées par l'Etat à un an ou plus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
C. Objectifs Indicatifs (Cumulé à partir de fin décembre 2005)													
Recettes Totales	132.1	142.7	261.0	261.0	285.7	389.7	530.1	162.4	324.6				
Masse Salariale	36.0	36.6	77.4	77.4	79.1	119.8	171.7	40.6	87.6				

1/ Critères quantitatifs de réalisation et objectifs indicatifs sont cumulatifs à partir du 31 décembre 2005.

2/ Le plafond de financement intérieur net de l'Etat sera ajusté à la hausse proportionnellement si le montant de l'aide budgétaire décaissé est inférieur au montant projeté. Il sera ajusté du montant de l'emprunt obligatoire utilisé.

3/ Si le tirage sur l'aide budgétaire est supérieur au montant projeté de plus de 3 milliards de francs CFA, le plafond de financement intérieur de l'Etat sera réduit du montant du dépassement au-delà des 4 milliards, sauf s'il est utilisé à la resorption des arriérés intérieurs.

4/ Ce critère est défini (ou suivi) sur une base continue.

Tableau 2. Bénin: Repères structurels pour 2007– 09

Mesures	Date	Mise en oeuvre
Repères Structurels		
Audit des systèmes informatiques de gestion des finances publiques (SIGFIP, ASTER, et WMO)	Fin décembre 2007	Retardé, finalisation fin décembre 2008.
Formulation de la stratégie de réforme du Fonds national de retraites du Bénin (FNRB)	Fin décembre 2007	Retardée, finalisation fin décembre 2008.
Finalisation de la stratégie d'amélioration de la gestion des dépenses publiques	Fin mars 2008	Retardée, finalisation fin décembre 2008.
Recrutement d'un expert portuaire au Port Autonome de Cotonou	Fin juin 2008	Finalisé
Finalisation de la nouvelle stratégie de réforme (gloabale) du secteur cotonnier	Fin décembre 2008	En cours.
Extension du système informatique SYDONIA++ à douze (12) postes additionnels des directions régionales	Fin mars 2009	
Adoption d'un schéma informatique de la DGID ^{1/} après son audit afin de rendre opérationnel l'identifiant fiscal unique	Fin mars 2009	

¹Direction générale des impôts et des domaines

BÉNIN — PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

24 novembre 2008

1. Le présent protocole d'accord technique définit les repères et les critères de réalisation quantitatifs et structurels du programme soutenu par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC). Il fixe également la périodicité et les délais maxima de transmission aux services du Fonds monétaire international (FMI) des données permettant le suivi dudit programme.

I. DÉFINITIONS

2. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'administration centrale de la République du Bénin et n'inclut pas les collectivités locales, ni la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome et n'étant pas dans le champ du TOFE.

3. Les définitions de la « dette » et des « emprunts concessionnels » retenues pour les besoins de ce protocole d'accord sont les suivantes :

a) Comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure (décision du Conseil d'administration n° 6230-(79/140), amendée par la décision du Conseil d'administration n° [1]2274-(00/85) (24/08/2000)), la dette s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :

- i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
- ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
- iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-

dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à la création de dette.

- b) **Un prêt est réputé concessionnel** si, à la date initiale de signature de contrat, le ratio entre la valeur actuelle du prêt calculée sur la base des taux d'intérêt de référence, d'une part, et la valeur nominale du prêt, d'autre part, représente moins de 65 % (soit un élément don supérieur à 35 %). Les taux d'intérêt de référence utilisés dans cette évaluation sont les taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) établis par l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE). Pour les dettes de maturité supérieure à 15 ans, le taux d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE sera utilisé pour calculer l'élément de don. Pour les maturités plus courtes, le taux à utiliser sera le taux de marché de référence à six mois.

II. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

A. Plafond afférent au financement intérieur net de l'État

Définition

4. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme i) du crédit bancaire net à l'État, défini ci-dessous, et ii) du financement non bancaire net de l'État, y compris le produit de la vente des avoirs de l'État, déduction faite du coût des réformes structurelles auxquelles ledit produit est affecté, y compris les bons du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA.

5. Le crédit bancaire net à l'État est défini comme le solde entre les dettes et les créances de l'État vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ du crédit net à l'État est celui utilisé par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et est conforme à la pratique générale du FMI en la matière. Il implique une définition de l'État plus large que celle qui figure au paragraphe 2. Les créances de l'État incluent l'encaisse en FCFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BCEAO et des banques commerciales, des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC) et des sociétés d'État, qui sont exclues de ce calcul. Les dettes de l'État à l'égard du système bancaire comprennent l'ensemble des dettes vis-à-vis de ces mêmes institutions financières.

6. Le crédit bancaire net à l'État et le montant net des obligations et bons du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA sont calculés par la BCEAO, tandis que le financement non bancaire l'est par le Trésor béninois, dont les chiffres sont ceux jugés valides dans le cadre du programme.

7. Le plafond afférent au financement intérieur net de l'État sera ajusté si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure (hors financements du FMI et assistance au titre de l'initiative PPTE), nets d'obligations sur le service de la dette (hors obligations de remboursement envers le FMI) et de paiements d'arriérés, sont supérieurs ou inférieurs aux prévisions du programme. Si les décaissements dépassent les montants programmés, ledit plafond sera abaissé à concurrence de l'excédent de décaissement, sauf

si celui-ci est affecté au règlement d'arriérés intérieurs. En revanche, si, à la fin de chaque trimestre, les décaissements sont inférieurs aux montants programmés, le plafond sera relevé à hauteur du moins-perçu, jusqu'à un maximum (sur une base non cumulative) de 10 milliards de FCFA à la fin septembre 2008 et de 18 milliards de FCFA à la fin décembre 2008. Pour 2009, le plafond sera de 2,5 milliards de FCFA à fin mars et de 11 milliards de FCFA à fin juin. L'aide budgétaire est définie comme incluant les dons, les prêts et l'allègement de la dette (hors dons et prêts liés aux projets, ressources du FMI et allègement de la dette au titre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)).

Repères et critères de réalisation

8. Le plafond du financement intérieur net de l'État s'établit au deuxième semestre 2008 comme suit : 44 milliards de FCFA à la fin juin, 14,4 milliards de FCFA à la fin septembre et 12,3 milliards de FCFA à la fin décembre. En 2009, le plafond s'établit comme suit : -3,0 milliards de FCFA à la fin mars, -12,8 milliards de FCFA à la fin juin. Le plafond est un repère indicatif pour la fin septembre 2008, la fin mars 2009 et la fin juin 2009, et un critère de réalisation pour la fin décembre 2008.

Délai de transmission des informations

9. Les données détaillées sur le financement intérieur de l'État, y compris une liste détaillée de la situation des comptes bancaires des autres établissements publics auprès du système bancaire, seront transmises sur une base mensuelle dans les quatre semaines à compter de la fin du mois. Les données définitives seront fournies dans la limite de quatre semaines supplémentaires après la communication des données provisoires.

B. Solde budgétaire primaire au sens étroit

Définition

10. Le solde budgétaire primaire au sens étroit est défini comme étant égal à la différence entre les recettes budgétaires totales (fiscales et non fiscales) et les dépenses budgétaires, moins les paiements d'intérêt sur la dette et les dépenses d'investissement financées par les dons étrangers et les prêts nets.

Critère de réalisation

11. Le plafond du solde budgétaire de base (hors dons), pour le deuxième semestre 2008, correspond à un excédent ne pouvant pas être inférieur à 28,7 milliards de FCFA fin septembre et à 14,7 milliards de FCFA fin décembre. En 2009, ce plafond s'établit à 42,8 milliards de FCFA fin mars et à 41,6 milliards de FCFA fin juin 2009. Il constitue un repère indicatif pour la fin septembre 2008, la fin mars 2009 et la fin juin 2009, et un critère de réalisation pour la fin décembre 2008.

Délai de transmission des informations

12. Les données provisoires concernant le solde budgétaire primaire au sens étroit, y compris les données produites par le système informatisé de gestion des finances publiques (SIGFIP), seront transmises sur une base mensuelle dans les quatre semaines à compter de la fin du mois. Les données définitives seront fournies dans la limite de quatre semaines supplémentaires après la communication des données provisoires.

C. Accumulation de nouveaux arriérés de paiements publics intérieurs

Définition

13. Les arriérés de paiements publics intérieurs sont définis comme l'encours de la dette de l'État envers les résidents exigible au terme d'un délai de remboursement de 90 jours, sauf indication contraire, mais non payée, et toute obligation financière de l'État vérifiée comme telle par celui-ci (y compris toute dette de l'État). La Caisse autonome d'amortissement (CAA, organisme public de gestion de la dette) et le Trésor enregistrent et mettent à jour l'accumulation d'arriérés de paiements publics intérieurs, ainsi que leurs paiements.

Critère de réalisation

14. Le gouvernement s'engage à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements intérieurs sur la dette publique. S'agissant des obligations autres que la dette publique, le gouvernement s'engage à ne pas accumuler de nouveaux arriérés au-delà de six mois. La non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs fera l'objet d'un suivi permanent pendant toute la durée du programme.

Délai de transmission des informations

15. Les données concernant le solde, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements publics intérieurs seront transmises sur une base mensuelle dans les huit semaines à compter de la fin du mois.

D. Non-accumulation d'arriérés de paiements publics extérieurs

Définition

16. Les arriérés de paiements publics extérieurs sont définis comme la somme des paiements dus et non payés aux non-résidents sur la dette de l'État et la dette extérieure garantie par celui-ci. La définition de dette figurant au paragraphe 3 s'applique ici.

Critère de réalisation

17. Dans le cadre du programme, le gouvernement s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs à l'exception d'arriérés provenant de la dette en cours de renégociation ou de rééchelonnement. Le critère de réalisation de non-accumulation des arriérés de paiements extérieurs fera l'objet d'un suivi permanent pendant toute la durée du programme.

E. Plafond sur la dette extérieure non concessionnelle à échéance d'un an ou plus, nouvellement contractée ou garantie par l'État

Définition

18. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle qu'elle est définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure (décision du Conseil d'administration n° 6230-(79/140), amendée par la décision du Conseil d'administration n° 12274-(00/85) (24/08/2000)) mais aussi aux engagements contractés ou garantis (y compris les contrats de location-achat) pour lesquels aucune somme n'a été perçue. La dette extérieure exclut les obligations et bons du Trésor émis en FCFA sur le marché régional de l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

19. Le concept d'État utilisé pour ce critère de réalisation inclut l'État tel qu'il est défini au paragraphe 2, les établissements publics à caractère administratif (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel et les collectivités locales.

Critère de réalisation

20. Aucun emprunt extérieur non concessionnel ne sera contracté ou garanti au cours du programme de 2008 et 2009.

Délai de transmission des informations

21. Les renseignements concernant tout emprunt (termes de l'emprunt et créanciers) contracté ou garanti par l'État seront communiqués chaque mois dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.

F. Plafond sur la dette extérieure à court terme nouvellement contractée ou garantie par l'État

Définition

22. Les définitions figurant aux paragraphes 18 et 19 s'appliquent également à ce critère de réalisation.

23. La dette extérieure à court terme est la dette d'une durée contractuelle inférieure à un an. Les prêts liés aux importations et les opérations d'allègement de la dette sont exclus de ce critère de réalisation.

Critère de réalisation

24. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas contracter ou garantir la dette extérieure non concessionnelle à court terme.
25. Au 31 décembre 2007, le Bénin n'avait pas de dette extérieure à court terme.

III. REPÈRES QUANTITATIFS

A. Niveau plancher des recettes de l'État

Définition

26. Les recettes totales de l'État sont définies comme celles apparaissant dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

Repères indicatifs

27. Les repères indicatifs relatifs aux recettes totales de l'État sont fixés à 389,7 milliards de FCFA pour la fin septembre 2008 et à 530,1 milliards de FCFA pour la fin décembre 2008 (cumulatifs depuis la fin décembre 2007). En 2009, les repères indicatifs relatifs aux recettes totales de l'État sont fixés à 162,4 milliards de FCFA pour la fin mars et à 324,6 milliards de FCFA pour la fin juin (cumulatifs depuis la fin décembre 2008).

Délai de transmission des informations

28. Le gouvernement communiquera mensuellement les recettes fiscales aux services du FMI dans le cadre du TOFE au plus tard avant la fin du mois suivant.

B. Plafond de la masse salariale

Définition

29. La masse salariale comprend toutes les dépenses publiques au titre des salaires, primes et autres allocations ou avantages sociaux consentis aux fonctionnaires de l'État, aux militaires et aux membres d'autres forces de l'ordre et inclut les dépenses occasionnées par les contrats spéciaux et autres emplois à caractère temporaire ou permanent de l'État. La masse salariale exclut donc les salaires versés au titre des projets financés sur ressources extérieures et les transferts au titre des paiements des salaires d'enseignants au niveau municipal.

Repères indicatifs

30. Les repères quantitatifs sont définis comme les montants cumulés après la fin décembre 2007 pour les critères établis en 2008, et après la fin décembre 2008 pour les critères établis en 2009. Les plafonds trimestriels de la masse salariale de la fonction publique sont fixés à 119,8 milliards de FCFA pour la fin septembre 2008 et à 171,1 milliards de FCFA pour la fin décembre 2008. En 2009, ces plafonds trimestriels sont fixés à 40,6 milliards de FCFA pour la fin mars et à 87,6 milliards de FCFA pour la fin juin (MPEF, tableau 1).

Délai de transmission des informations

31. Le gouvernement transmettra mensuellement la masse salariale aux services du FMI dans le cadre du TOFE.

IV. REPÈRES STRUCTURELS

32. Les mesures suivantes serviront de critères de réalisation (MPEF, tableau 2) :

- Audit des systèmes informatiques de gestion des finances publiques (SIGFIP, ASTER et WMONEY);
- Formulation de la stratégie de réforme du Fonds national de retraites du Bénin (FNRB);
- Finalisation de la stratégie d'amélioration de la gestion des finances publiques;
- Finalisation de la nouvelle stratégie de réforme du secteur cotonnier.
- Extension du système informatique SYDONIA++ à douze (12) postes additionnels des directions régionales; et
- Adoption d'un schéma informatique de la DGID après son audit afin de rendre opérationnel l'identifiant fiscal unique

V. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

A. Finances publiques

33. Le gouvernement communiquera au FMI :

- des estimations mensuelles détaillées des revenus et dépenses, y compris les dépenses sociales, le paiement des arriérés et les dépenses sur ressources PPTE;
- des données mensuelles complètes sur le financement intérieur du budget (bancaire et non bancaire), incluant les obligations détenues par le secteur privé non bancaire. Ces données seront transmises chaque mois dans les quatre semaines à dater de la fin du mois;
- des données trimestrielles sur la mise en œuvre du PIP comprenant le détail des sources de financement. Ces données seront transmises sur une base trimestrielle dans les quatre semaines à dater de la fin du trimestre.

B. Secteur monétaire

34. Le gouvernement communiquera chaque mois au FMI, dans les huit semaines à dater de la fin du mois :

- Le bilan consolidé des institutions monétaires et, lorsque cela est nécessaire, le bilan de certaines banques individuelles;
- la situation monétaire;
- les taux d'intérêt créditeur et débiteur;
- les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires, ces mêmes indicateurs pour certaines institutions individuelles si cela est nécessaire.

C. Secteur externe

35. Le gouvernement communiquera au FMI dans les douze semaines à dater de la fin de chaque trimestre :

- les prix et les volumes d'importation et d'exportation;
- les autres données de balance des paiements y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital.

D. Secteur réel

36. Le gouvernement communiquera aux services du FMI :

- les indices des prix à la consommation mensuels désagrégés, à un rythme mensuel dans les deux semaines à dater de la fin du mois;
- toute révision des comptes nationaux dans les huit semaines à dater de la révision.

E. Réformes structurelles et autres données

37. Le gouvernement communiquera au FMI :

- l'ensemble des décisions, arrêtés, lois, décrets, ordonnances ou circulaires touchant à l'économie du Bénin, dans les dix jours à dater de leur entrée en vigueur;

l'ensemble des études ou documents de recherche touchant à l'économie du Bénin, dans les deux semaines à dater de sa publication.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

BÉNIN

**Analyse de viabilité de la dette 2008, menée conjointement par le FMI
et la Banque mondiale ¹**

Préparée par les services du Fonds monétaire international
et de l'Association internationale de développement

Approuvée par Robert J. Corker et Anthony Boote (FMI) et par
Carlos Alberto Braga et Sudhir Shetty (IDA)

18 novembre 2008

Cette analyse de viabilité de la dette (AVD) confirme que le risque de surendettement du Bénin reste modéré, même si les indicateurs de la dette sont légèrement plus élevés que dans l'analyse de 2007. Selon le scénario de référence, tous les ratios d'endettement restent bien en deçà des seuils indicatifs tributaires de la politique économique. Dans la plupart des autres scénarios, les projections du ratio VAN de la dette/exportations dépassent le seuil indicatif. Ces conclusions correspondent à celles des AVD du Bénin précédentes. Elles restent valables dans un scénario d'accroissement de l'aide fondé sur les engagements de Gleneagles, qui visent à doubler les flux d'aide en les portant à 85 dollars par personne d'ici à 2010.

¹ Préparée par les services du FMI et de l'IDA en collaboration avec les autorités béninoises et après consultation des services de la Banque africaine de développement. Les résultats préliminaires de l'AVD ont été présentés par les services du FMI lors d'un séminaire organisé par les autorités béninoises à Cotonou le 15 septembre 2008. Cette AVD prend en compte les commentaires des fonctionnaires et des participants au séminaire, et fait suite à la note d'orientation des services du FMI et de la Banque mondiale sur l'application du cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu, établi conjointement par le FMI et la Banque mondiale, le 9 octobre avril 2008 (disponible à <http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4297> et <http://go.worldbank.org/JBKAT4BH40>). Cette analyse met à jour l'AVD de 2007 (rapport des services du FMI sur le Bénin 08/19, disponible à <http://www.imf.org/external/country/BEN/index.htm>). Elle est effectuée sur une base brute, car aucune donnée n'est disponible concernant les créances du Bénin sur les non-résidents.

I. INTRODUCTION

1. Cette AVD diffère des analyses antérieures sur plusieurs plans :

- L'AVD correspond au cadre macroéconomique qui sous-tend la cinquième revue de l'accord FRPC. Ainsi, les projections de la dette pour 2008 comprennent les 9,28 millions de DTS (15 % la quote-part) d'augmentation de l'accès au titre de l'accord FRPC accordée par le Conseil d'administration du FMI le 16 juin 2008 pour aider le Bénin à faire face à la crise alimentaire et énergétique. De plus, le Bénin devrait recevoir un don de la Banque mondiale au titre de son Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale, d'un montant de 9 millions de dollars à décaisser d'ici la fin de 2008. Par ailleurs, la crise a modifié sensiblement l'environnement macroéconomique du Bénin, avec une aggravation des tensions inflationnistes et une nouvelle détérioration du déficit budgétaire et de la balance courante.
- L'encours de la dette extérieure publique s'est accru d'1 % du PIB en 2007, atteignant 12,5 % du PIB en termes nominaux à la fin de 2007 (tableau texte 1). Cette évolution reflète principalement les nouveaux emprunts (0,7 % du PIB) et la réévaluation des créances du Fonds international pour le développement agricole (FIDA). En janvier 2008, le FIDA a informé les autorités béninoises que sa contribution à l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTTE renforcée serait limitée à six prêts-projets antérieurs à la date butoir (décembre 2008) et prendrait la forme d'une annulation des paiements du service de la dette sur la période avril 2003-mai 2008. Auparavant, les autorités avaient signalé que le stock total de la dette envers le FIDA était admissible à un allègement PPTTE. En conséquence, le stock nominal de cette dette à la fin 2007 a été révisé à la hausse de 1,3 % du PIB.
- L'encours de la dette publique intérieure est passé de 0,9 % du PIB en 2006 à 3 % en 2007, les autorités béninoises ayant décidé, dans le cadre de leur stratégie de gestion de la dette, d'émettre des obligations publiques sur le marché régional de l'UEMOA.

2. **Bien que la qualité des données qui sous-tendent l'AVD se soit améliorée, elle reste inégale.** L'AVD repose principalement sur les données communiquées régulièrement par la Caisse autonome d'amortissement (CAA), l'instance de gestion de la dette publique au Ministère des finances du Bénin² Les données de la CAA ne couvrent pas intégralement la dette intérieure et la dette extérieure privée. La base de données des services du FMI est complétée par d'autres sources, y compris les données de la BCEAO sur les obligations publiques et la dette du secteur privé.

3. **Cette AVD est structurée de la manière suivante.** La section II présente le scénario de référence. La section III présente les principales caractéristiques des autres scénarios pour la viabilité de la dette extérieure et de la dette publique ainsi que leurs résultats. La section IV tire les conclusions pour la politique économique.

² Les autorités ont mis en place un Comité national d'endettement (CNE) qui est chargé d'améliorer la gestion et la qualité de la dette. Le CNE a bénéficié du pôle-dette, une initiative régionale en matière de gestion de la dette en Afrique centrale et occidentale.

Tableau du texte 1. Bénin : Dette extérieure garantie ou contractée par l'État
Structure et dynamique, 2006–2007
(en pourcentage du PIB)^{1/}

	2007		
	pré-PPTE	post-PPTE	post-IADM
Ratio dette fin 2007 (Total)	39.4	32.0	12.5
Multilatérale	33.7	30.1	10.7
Banque mondiale	16.4	14.9	2.9
Fonds africain de développement	9.5	8.3	1.7
FMI	1.2	1.1	0.1
Autres	6.6	5.9	5.9
Bilatérale	4.7	0.9	0.9
Club de Paris	3.6	0.2	0.2
Hors Club de Paris ^{2/}	1.1	0.7	0.7
Commerciale	1.0	1.0	1.0
Ratio dette fin 2006	43.1	32.7	11.5
Pour mémoire :			
	<i>(variation du ratio dette/PIB, 2006–07)</i>		
dette FIDA, réévaluée	0.0	1.3	1.3
PIB & taux de change révisés	0.0	-0.3	-0.3
Amort. programmé ou payé	-2.4	-2.2	0.0
Ajust. dette commerciale	-0.2	-0.2	-0.2
Emprunt net (supposé inchangé)	0.7	0.7	0.7
Autres	-1.9	0.0	-0.4

Source : autorités béninoises.

1/ À la fin 2007 avec allègement PPTE obtenu depuis juillet 2000.

2/ Tous les créanciers hors Club de Paris ont fourni des traitements comparables sauf la Libye, le Nigeria et la RDC.

II. SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE, 2008-2028

4. **Les programmes appuyés par la FRPC et le récent allègement de la dette ont procuré au Bénin de l'espace budgétaire et redynamisé son économie** (figure 1). Le Bénin a atteint le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTTE en 2003 en ayant préservé la stabilité macroéconomique (dans le cadre du programme appuyé par la FRPC), en ayant mené à bien une stratégie de réduction de la pauvreté et opéré une série de réformes structurelles dans la gouvernance, la gestion financière et le secteur du coton, et en ayant amélioré les services prestés dans la santé et l'éducation. Après des années de croissance instable et un ralentissement marqué en 2005, attribuables à la contre-performance du secteur cotonnier, la croissance s'est accélérée en 2006-07 et la position budgétaire s'est raffermie grâce à l'amélioration des recettes. Le Bénin a bénéficié d'un nouvel allègement de la dette au titre de l'IADM en 2006.

5. **Dans ce contexte, le scénario de référence table sur des hypothèses tirées de la cinquième revue de l'accord FRPC et du mémorandum économique de la Banque mondiale**³. Ces projections présentent un contraste avec le scénario plus optimiste des autorités (figure 2). Les principales hypothèses qui sous-tendent le scénario de référence sont les suivantes :

- Conformément au programme appuyé par la FRPC, la **croissance de référence à moyen terme** (2008-13) devrait atteindre 5,8 % en moyenne. Comme noté dans les AVD de 2006 et de 2007 et dans de récents rapports des services du FMI, il est peu probable que le secteur du coton fonctionne à pleine capacité en raison de dérapages dans l'exécution des réformes. Deux facteurs nouveaux expliquent la révision de la croissance à la hausse. Les autorités ont laissé la hausse des prix internationaux des denrées alimentaires et des carburants se répercuter pleinement depuis juillet 2008, ce qui pourrait entraîner une augmentation de la production alimentaire nationale à moyen et à long terme par rapport aux prévisions de l'AVD de 2006. Ensuite, l'activité du secteur privé, y compris l'IDE, a augmenté au début de 2008. Cependant, les projections de l'IDE à moyen terme restent prudentes⁴.
- **La crise financière mondiale constitue un risque considérable de révision à la baisse des perspectives.** Le scénario de référence correspond aux hypothèses et projections du dernier rapport du FMI sur les Perspectives de l'économie mondiale, notamment pour la croissance au Nigéria, une source importante d'échanges commerciaux et d'envois de fonds pour le Bénin⁵. L'IDE devrait aussi se maintenir étant donné les projets en cours et les perspectives de croissance à plus long terme du Bénin. Cependant, la croissance du Bénin souffrirait en cas de ralentissement prolongé de l'économie mondiale.

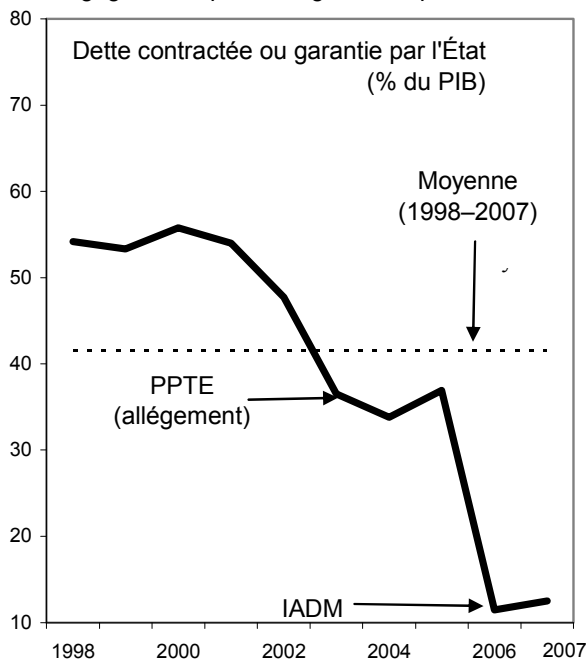
³ Les estimations et les projections sont en francs CFA, sauf indication contraire.

⁴ Dans leur rapport sur la cinquième revue de l'accord FRPC, les services du FMI examinent les répercussions de la crise financière internationale et du ralentissement mondial, ainsi que les risques pesant sur les perspectives macroéconomiques. Globalement, les perspectives à moyen terme des services du FMI, qui ont été examinées avec les autorités, risquent fort d'être révisées à la baisse, notamment à cause d'une baisse de la demande d'exportations et d'une diminution soutenue de l'IDE.

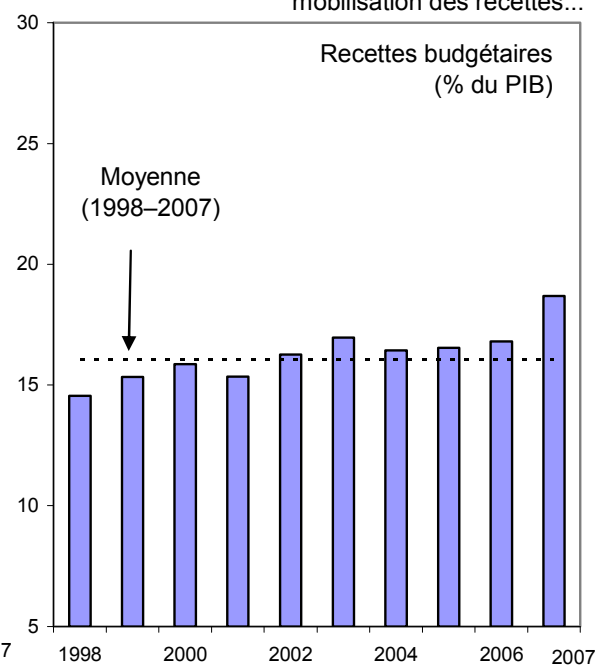
⁵ Voir <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2008/update/03/index.htm>.

Graphique 1. Bénin : Allégement de la dette et résultats économiques, 1998–2007

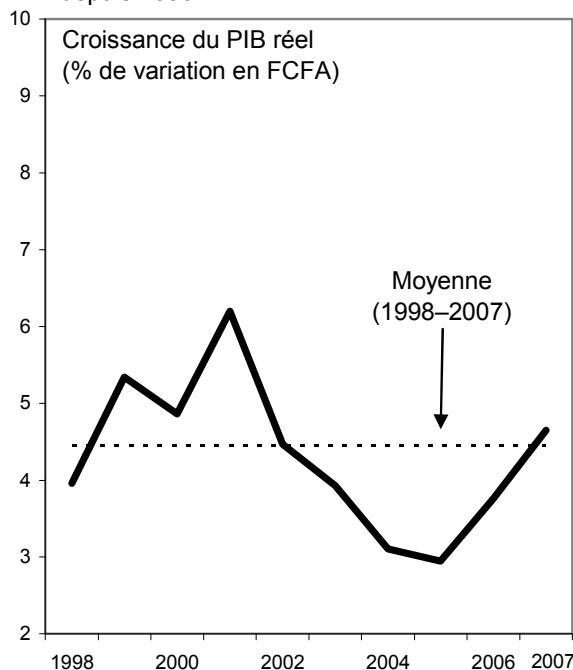
L'allégement PPTe et IADM a permis de dégager un espace budgétaire important...



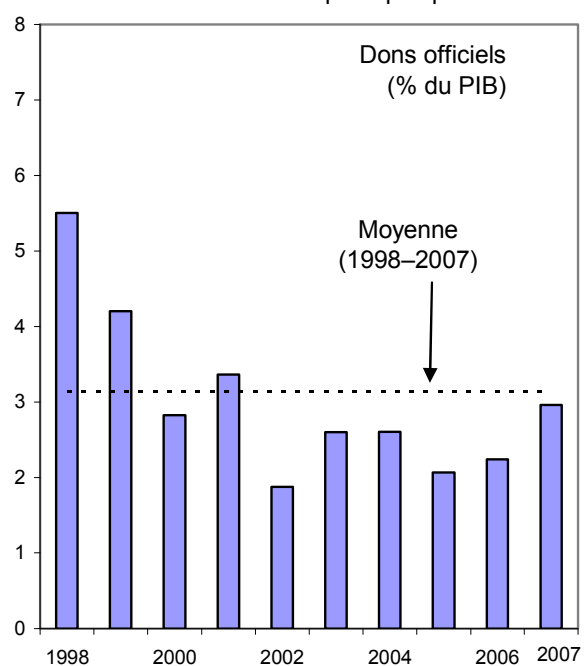
... davantage conforté par une meilleure mobilisation des recettes...



... et une solide croissance depuis 2006.



Cependant les flux d'aide sont en baisse depuis quelques années.



Source : autorités béninoises et estimations des services du FMI.

- Les hypothèses de **croissance à long terme** correspondent à celles du mémorandum économique de la Banque mondiale de juin 2008, « Constraints to Growth and Potential for Diversification and Innovation », à savoir que le Bénin pourrait réaliser une croissance du PIB réel de 6 % à long terme si des réformes structurelles importantes étaient opérées. Les paramètres macroéconomiques fondamentaux devraient continuer de s'améliorer grâce à l'accélération des réformes par les autorités⁶. En raison de problèmes dans l'exécution des réformes dans le secteur du coton en 2006 et en 2007, les projections de la production totale de coton sont révisées légèrement à la baisse, à 500.000 tonnes par an en 2028, soit 100.000 au-dessous du potentiel. Cependant, cette contre-performance relative sera probablement compensée par une hausse de la production alimentaire, compte tenu des incitations par les prix résultant de la récente crise alimentaire.
- **Le secteur public jouerait un rôle clé dans la croissance.** L'objectif des autorités est de faire de l'économie béninoise une économie émergente. Afin d'atteindre cet objectif, elles ont insisté sur l'importance du développement et de la remise en état des infrastructures économiques et sociales dans le cadre de leur Programme de grands travaux (PGT). Outre l'investissement public, celui-ci inclut aussi un mécanisme de partenariat privé-public, qui a conduit récemment à une montée en flèche de l'investissement privé. Dans la mesure où ce mécanisme de partenariat est renforcé au fil du temps, le taux prévu de croissance à long terme de 6% est réalisable⁷.
- Les **tensions inflationnistes** dues à la récente crise alimentaire et énergétique devraient s'atténuer. En raison de l'envolée des prix des produits alimentaires et pétroliers, la hausse des prix à la consommation devrait atteindre 8,8 % en 2008 avant de chuter graduellement à 2,8 % en 2010 et par la suite, au fur et à mesure de la réaction de l'offre à moyen et à long terme. Cela rapprocherait l'inflation au Bénin du critère de convergence de l'UEMOA.
- En phase avec les besoins de développement du pays, le **déficit budgétaire primaire** devrait continuer à se creuser, de 3,6 % en 2008 à 4,2 % en 2013 et au-delà, malgré la bonne tenue escomptée des recettes et la gestion prudente des dépenses. La détérioration du déficit primaire reflète l'augmentation attendue des dépenses publiques.
- Le **recouvrement des recettes** devrait continuer de s'améliorer. Selon les projections, les recettes fiscales passeront de 16,8 % du PIB en 2007 à 17,7 % en moyenne par an en 2008-13, puis à 20½ % en moyenne en 2014-28. Pour répondre aux besoins du pays en matière d'infrastructures et pour faire face à la flambée des prix des denrées alimentaires et énergétiques, le déficit budgétaire global devrait se creuser, passant de 2,3 % du PIB en 2007 à 5 % en 2008. Étant donné que les dépenses d'infrastructures publiques sont censées jouer un rôle clé dans le maintien de la croissance à moyen terme, le déficit budgétaire devrait se stabiliser autour de 5 % du PIB en moyenne à long terme.
- Le **volume des importations** connaîtra une forte hausse (supérieure à la croissance du PIB), au rythme annuel moyen de 7,5 % sur la période 2008-13, et atteindra 10 % en moyenne sur la période 2014-28. La demande globale des exportations béninoises restera probablement modérée. En conséquence, le **déficit courant** hors dons s'établira à 7,7 % du PIB en moyenne en 2008-13, avant de fléchir à 6,8 % du PIB en moyenne en 2014-28.

⁶ Le programme de réformes structurelles a été accéléré ces derniers mois. En octobre 2008, les autorités ont achevé la privatisation de la SONAPRA et de Continental Bank-Bénin.

⁷ Un récent document de travail du FMI établit une corrélation positive entre l'investissement public et la croissance à travers la participation du secteur privé. Voir Samake (2008), « Investment and Growth Dynamics: An Empirical Assessment Applied to Benin », document de travail du FMI n° WP/08/120, disponible à <http://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2008/wp08120.pdf>.

- En ce qui concerne le **financement**, le déficit budgétaire envisagé, qui est d'environ 5 % du PIB, sera financé à moyen terme, en moyenne, par (i) un endettement intérieur net de 0,3 % du PIB ; (ii) des dons aux projets de 1,7 % du PIB ; (iii) des flux créateurs d'endettement (prêts aux programmes et projets) de 3,0 % du PIB⁸.
- D'après les projections, les nouveaux **emprunts extérieurs publics** (bruts) (prêts aux projets et programmes et autres flux résiduels créateurs d'endettement) resteront largement inchangés à 3,0% du PIB à moyen et à long terme. La part de la dette multilatérale dans le total de la dette publique extérieure devrait diminuer progressivement, de 85 % à la fin de 2007 à 50 % environ en 2028. La part de la dette bilatérale envers les créanciers membres et non membres du Club de Paris devrait grimper de 7 % en 2008 à 48 % en 2028. Enfin, la part de la dette commerciale chutera d'environ 8 % en 2008 à 2 % en 2028. Selon les projections, l'échéance moyenne des nouveaux prêts sera de 28,8 ans avec un différé d'amortissement de 4,2 ans et un taux d'intérêt de 2 %. En présumant une décote moyenne de 5 %. Les nouveaux prêts devraient comporter un élément don d'environ 35 % en moyenne.

6. **Selon l'AVD, tous les indicateurs de la dette extérieure dans le scénario de référence resteront en deçà des seuils indicatifs jusqu'en 2028, comme l'indiquent les AVD antérieurs (figures 3-5)⁹.** En particulier, le ratio VAN de la dette/PIB devrait se stabiliser à 14 % environ à long terme (text table 2). En conséquence, les paiements du service de la dette resteraient relativement faibles. Toutefois, le ratio VAN de la dette aux exportations se rapprocherait de son seuil vers la fin de la période de simulation.

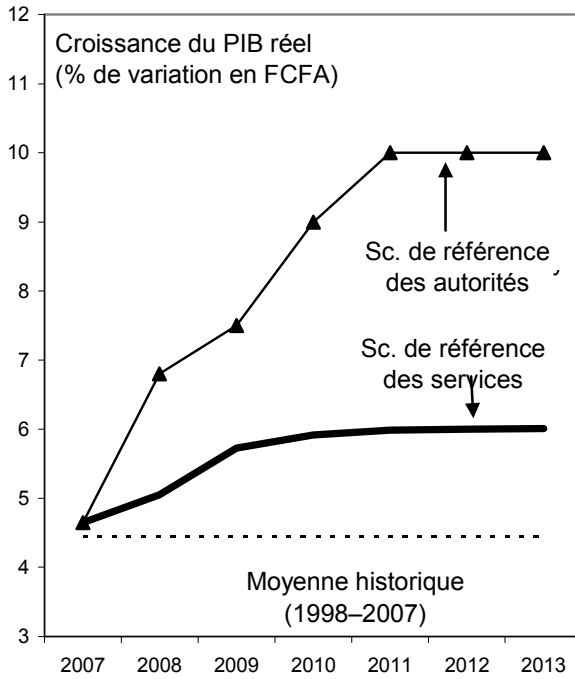
7. **Les tests de résistance classiques confirment que seul le seuil relatif au ratio VAN de la dette/exportations pourrait être dépassé (Appendix, table 2), ce qui souligne la faiblesse structurelle du secteur exportateur.** Dans la plupart des tests de résistance, notamment lorsque les variables clés se maintiennent à leurs moyennes historiques et que de nouveaux emprunts sont contractés à des conditions moins favorables, le ratio VAN de la dette extérieure/exportations ne respecterait pas le seuil indicatif de 150 %. Le ratio VAN de la dette/exportations, qui a été continuellement l'indicateur d'endettement le plus vulnérable pour le Bénin, confirme que les exportations du pays sont structurellement faibles par rapport à la taille de l'économie et vulnérables tant à la situation intérieure (faiblesse du cadre institutionnel de la filière coton) qu'à la situation extérieure (cours internationaux du coton).

⁸ Il est supposé que les déficits budgétaires sont financés intégralement par les trois mécanismes suivants : (i) l'emprunt intérieur net ; (ii) l'emprunt extérieur net ; et (iii) les dons.

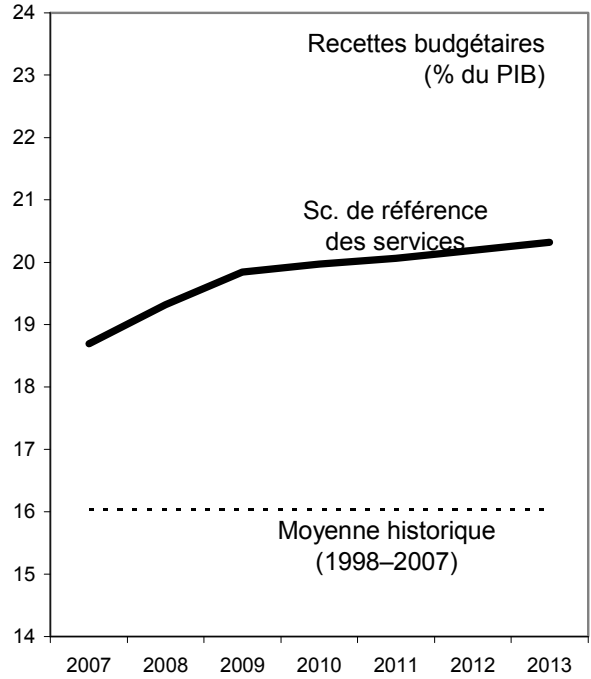
⁹ Le cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu présenté dans la note 2 est régi par des seuils indicatifs du fardeau de la dette propres à chaque pays fondés sur la solidité relative des politiques et des institutions du pays. La note moyenne accordée au Bénin ces trois dernières années dans le cadre de l'évaluation de la politique et des institutions nationales de la Banque mondiale (CPIA) est de 3,57 (une note moyenne). En conséquence, les seuils applicables sont : un ratio VAN de la dette/PIB de 40 %, un ratio VAN de la dette/exportations de 150 % en, un ratio VAN de la dette/recettes de 250 %, un ratio service de la dette/exportations de 20 % et un ratio service de la dette/recettes de 30 %.

Graphique 2. Bénin : AVD - Principales hypothèses, 2007–13

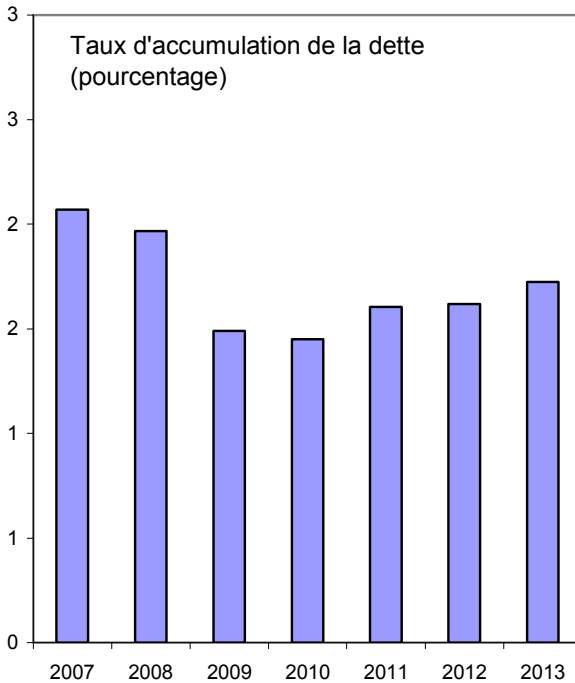
Le scénario de référence s'appuie sur des hypothèses modérées de croissance...



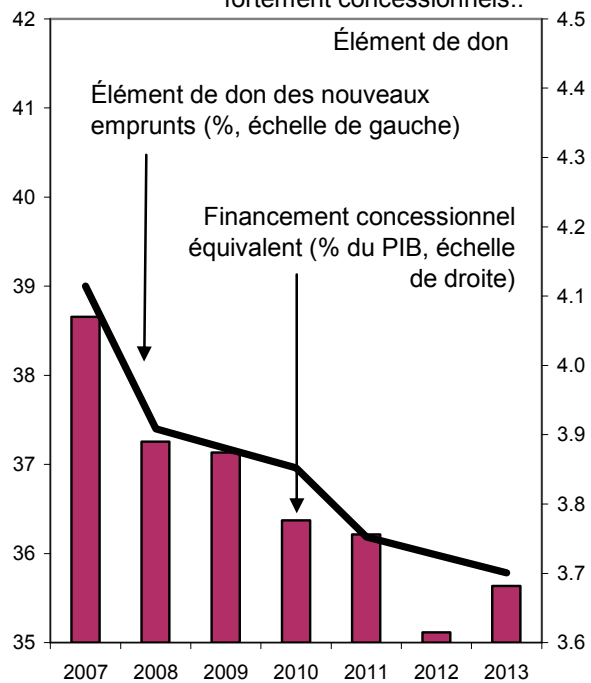
...et de recettes...



...une accumulation prudente de dette...



...et de nouveaux emprunts fortement concessionnels..



Source : autorités béninoises et estimations des services du FMI.

Tableau du texte 2. Bénin : Principaux indicateurs d'endettement public, 2007–28
(en pourcentage du PIB sauf indication contraire)

	Seuils indicatifs	Scénario de référence							
		2007 Eff.	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014-28 ¹
Extérieure									
Service dette/recettes	30.0	2.5	3.1	2.7	2.9	3.0	3.1	2.7	4.5
Service dette/exportations	20.0	4.4	5.1	4.7	5.0	5.2	5.4	4.7	7.3
VAN dette/recettes	250.0	37.7	40.4	42.9	46.5	49.5	52.2	55.0	66.5
VAN dette/exportations	150.0	66.0	65.8	74.3	79.0	84.4	90.3	95.5	108.1
VAN dette/PIB	40.0	7.8	7.8	8.5	9.3	9.9	10.5	11.2	13.5
Budgétaire									
Service dette/recettes			3.8	5.3	5.6	5.8	6.1	5.8	8.6
VAN dette/recettes			57.1	58.2	62.5	66.4	70.1	73.4	91.1
VAN dette/PIB			12.6	13.3	14.3	15.2	16.0	16.9	21.0
Pour mémoire:									
Dette publique/PIB ²		12.5	12.6	13.6	14.8	15.7	16.5	17.3	17.9

Sources : autorités béninoises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Moyenne simple.

² Dette extérieure contractée ou garantie par l'État/PIB (post-IADM).

8. Les résultats de l'analyse de viabilité de la dette publique confirment ceux de l'analyse de viabilité de la dette extérieure. La dette publique affichera une tendance à la hausse au cours des prochaines années avant de se stabiliser autour de 22 % du PIB en valeur actuelle nette. Dans le scénario de référence, le ratio VAN de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État/recettes reste bien en deçà du seuil tributaire de la politique économique. En outre, d'après l'analyse de viabilité de la dette publique, si l'accumulation de la dette intérieure dépasse 0,5 % du PIB en 2008-28 en moyenne, l'État aura peut-être de plus en plus de difficultés à assurer le service de la dette intérieure. Conformément aux objectifs budgétaires à moyen et à long terme, cet accroissement pourrait entraîner un paiement moyen du service de la dette d'environ 0,5 % du PIB par an en 2008-13 et de 1,3% en 2013-28, ce qui dépasserait la moyenne historique de 0,2% du PIB et rendrait excessif le service de la dette.

III. AUTRES SCÉNARIOS

9. Quatre autres scénarios montrent les risques auxquels le Bénin est exposé en ce qui concerne le service de sa dette. Ils confirment tous que le risque de surendettement reste modéré ; néanmoins, les ratios d'endettement évoluent rapidement vers les seuils indicatifs tributaires de la politique économique ou ne le respectent pas pour le ratio VAN de la dette/exportations. Une fois de plus, cela fait ressortir la vulnérabilité du Bénin à sa faible base d'exportation pour assurer le service de sa dette extérieure.

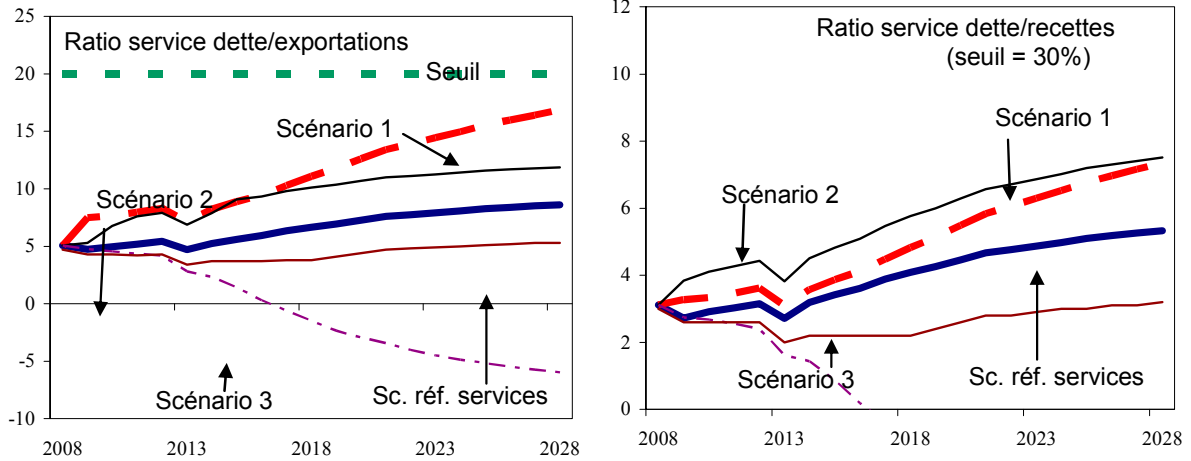
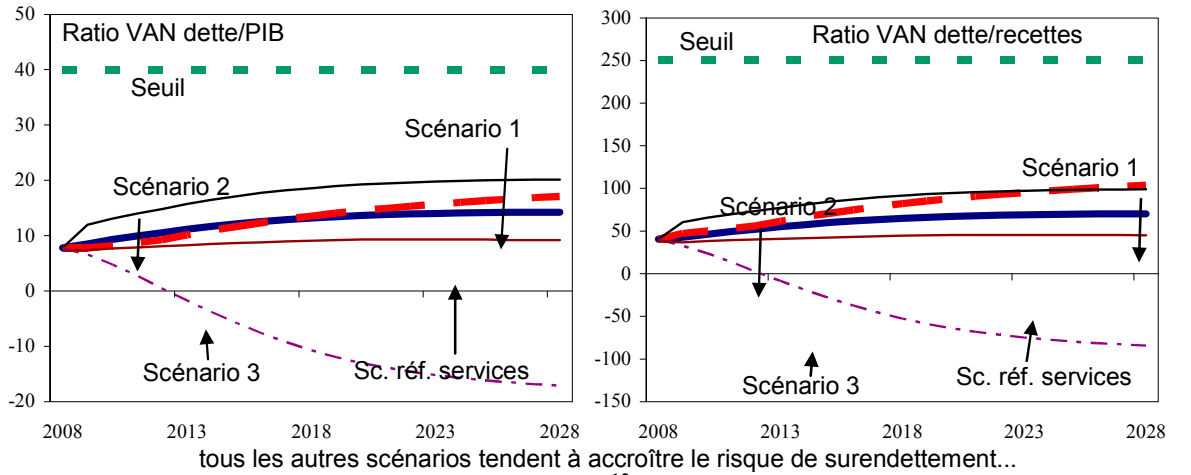
➤ **Absence de réforme (scénario 1).** Ce scénario estime l'impact d'autres retards dans la mise en œuvre des réformes structurelles et n'inclut aucun ajustement budgétaire au-delà de la trajectoire arrêtée à moyen terme. Dans ce scénario, il n'est pas prévu que l'État réduise ses dépenses relatives au développement, ni ses dépenses courantes. Ainsi, il est probable que Bénin reste proche de ses résultats macroéconomiques historiques, notamment en ce qui concerne le secteur cotonnier, affiche des coûts des facteurs élevés (par exemple, goulets d'étranglement énergétiques), et enregistre des exportations faibles et une croissance plus lente que dans le scénario de référence. Si des réformes macroéconomiques cruciales ne sont pas opérées, le risque de surendettement pourrait augmenter substantiellement, surtout dans les dernières années (figure 3). Un ralentissement de la croissance

entraînerait une hausse des besoins de financement, qui, non satisfaits par une augmentation des apports d'IDE, exigeraient des emprunts supplémentaires, d'où une aggravation du risque de surendettement.

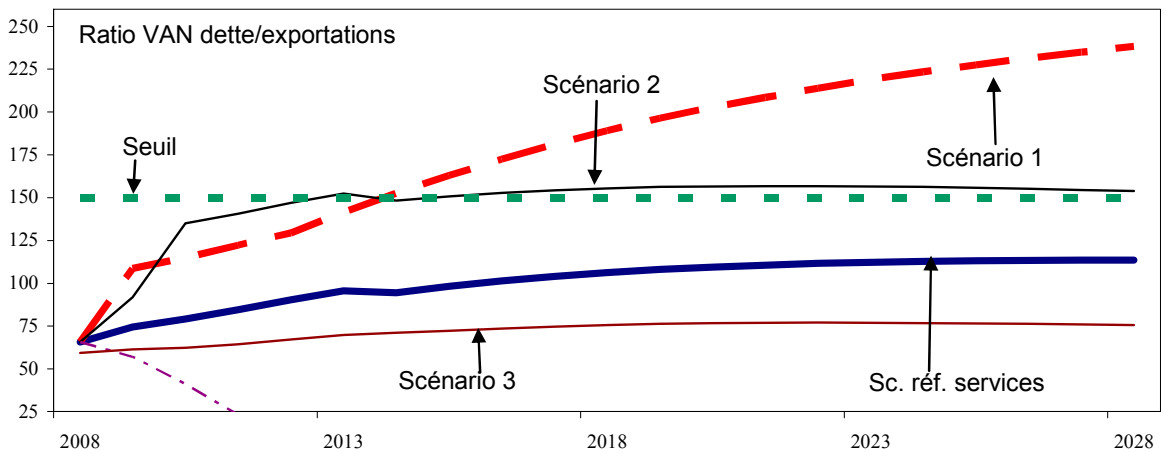
- **Dépréciation du taux de change réel (scénario 2).** Ce scénario, qui fait partie des tests de résistance classiques pour les pays à faible revenu, met en évidence les répercussions d'une dépréciation du taux de change réel sur la viabilité de la dette. Une dépréciation ponctuelle du taux de change réel entraînerait une hausse des ratios d'endettement et une augmentation permanente du service de la dette. Le scénario montre qu'une dépréciation du taux de change réel accroît le risque de surendettement, car une grande partie de la dette du Bénin est libellée en devises.
- **Hausse du financement intérieur (scénario 3).** Ce scénario envisage une hausse de 20 % de la part intérieure du financement total sur le marché obligataire régional pour 2008-28. Il reflète l'objectif énoncé de la politique des autorités, qui consiste à recourir plus activement au marché obligataire de l'UEMOA pour répondre à leurs besoins de financement futurs. L'accroissement de la part de l'emprunt intérieur détériore tous les indicateurs de la dette publique (figure 4), les taux d'intérêt intérieurs étant plus élevés. En conséquence, la prudence s'impose en matière d'emprunt intérieur sur le marché obligataire régional de l'UEMOA pour stabiliser les ratios d'endettement.
- **Augmentation de l'aide (scénario 4).** Ce scénario, demandé par les Nations Unies dans le cadre de son Groupe de pilotage pour l'Afrique, simule l'impact du doublement de l'aide à 85 dollars par personne d'ici à 2010, conformément aux engagements de Gleneagles (encadré 1). Afin de saisir la portée de la concessionnalité qui préserverait la viabilité de la dette du Bénin, pour un montant d'aide donné, deux scénarios sont simulés: (i) le premier prévoit un élément don de 35 % (ce qui est conforme à l'élément don du scénario de référence), et (ii) le second prévoit un élément don de 80 %. Selon la figure 5, l'augmentation de l'aide envisagée dans le scénario de Gleneagles devrait être fortement concessionnelle afin de ne pas miner la viabilité de la dette. Un élément don d'environ 60 % serait à peine suffisant pour maintenir les ratios d'endettement en deçà des seuils tributaires de la politique économique.

Graphique 3. Bénin : Indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État

Hormis le scénario 3, où le marché intérieur prend la place des emprunts extérieurs, ...



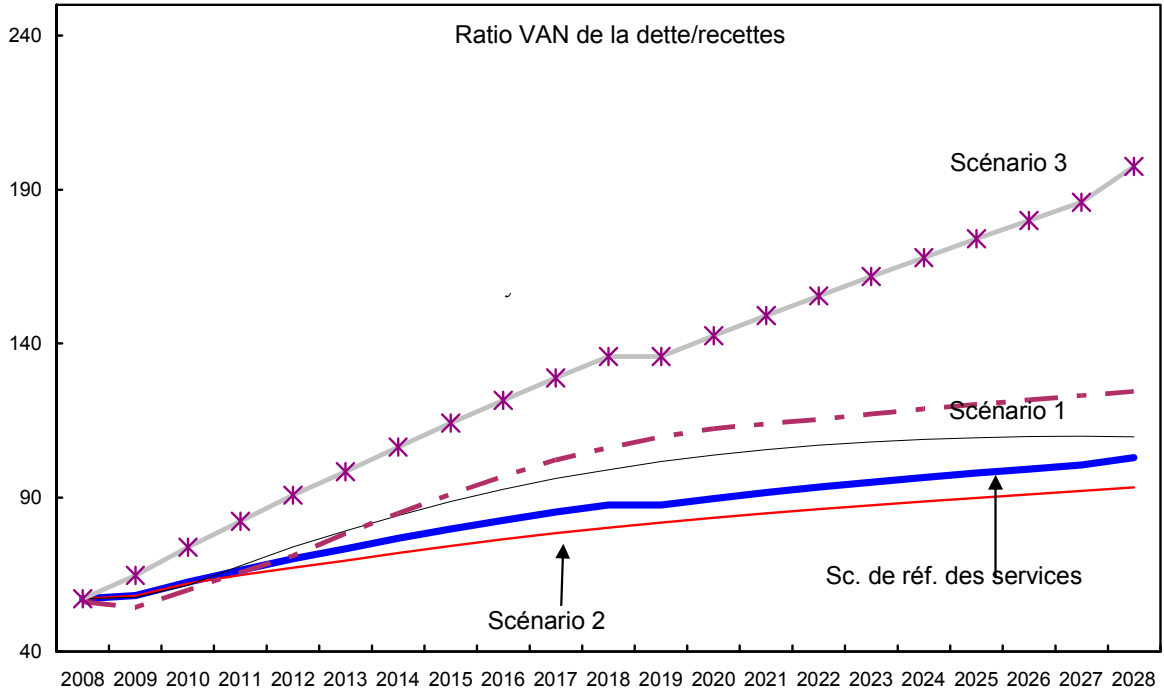
En outre, le seuil indicatif est dépassé pour le ratio VAN de la dette/exportations.



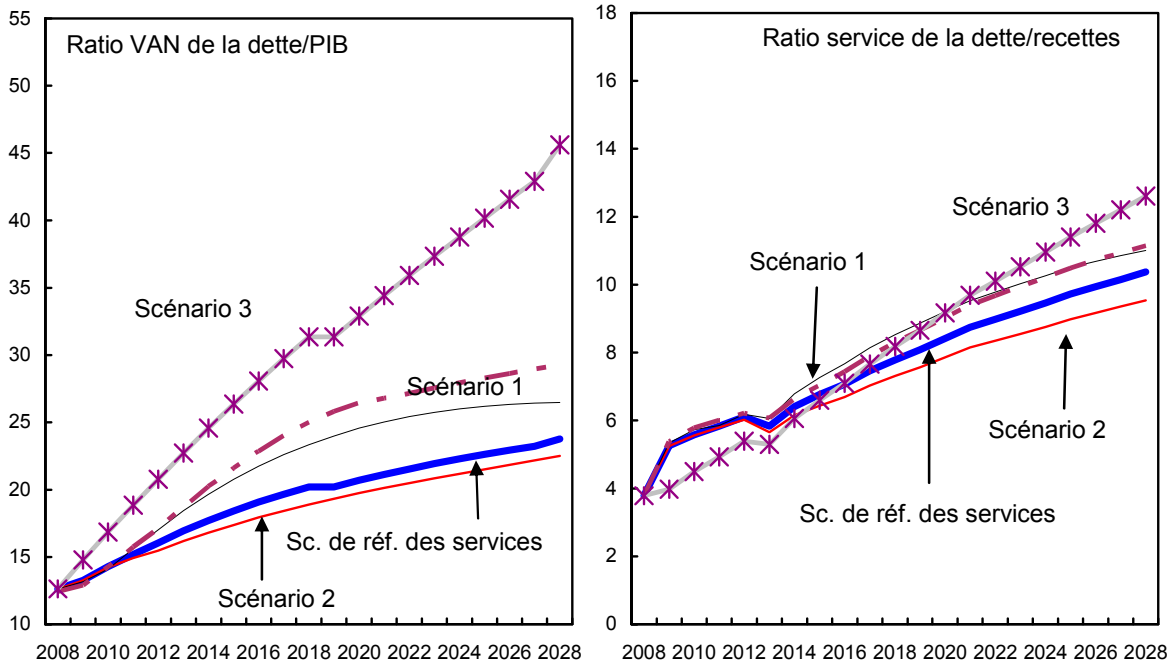
Source : autorités béninoises et estimations des services du FMI.

Graphique 4. Bénin : Indicateurs d'endettement public selon divers scénarios, 2008–28

Pour la dynamique de la dette, le scénario 3 révèle un plus grand risque relatif de surendettement...

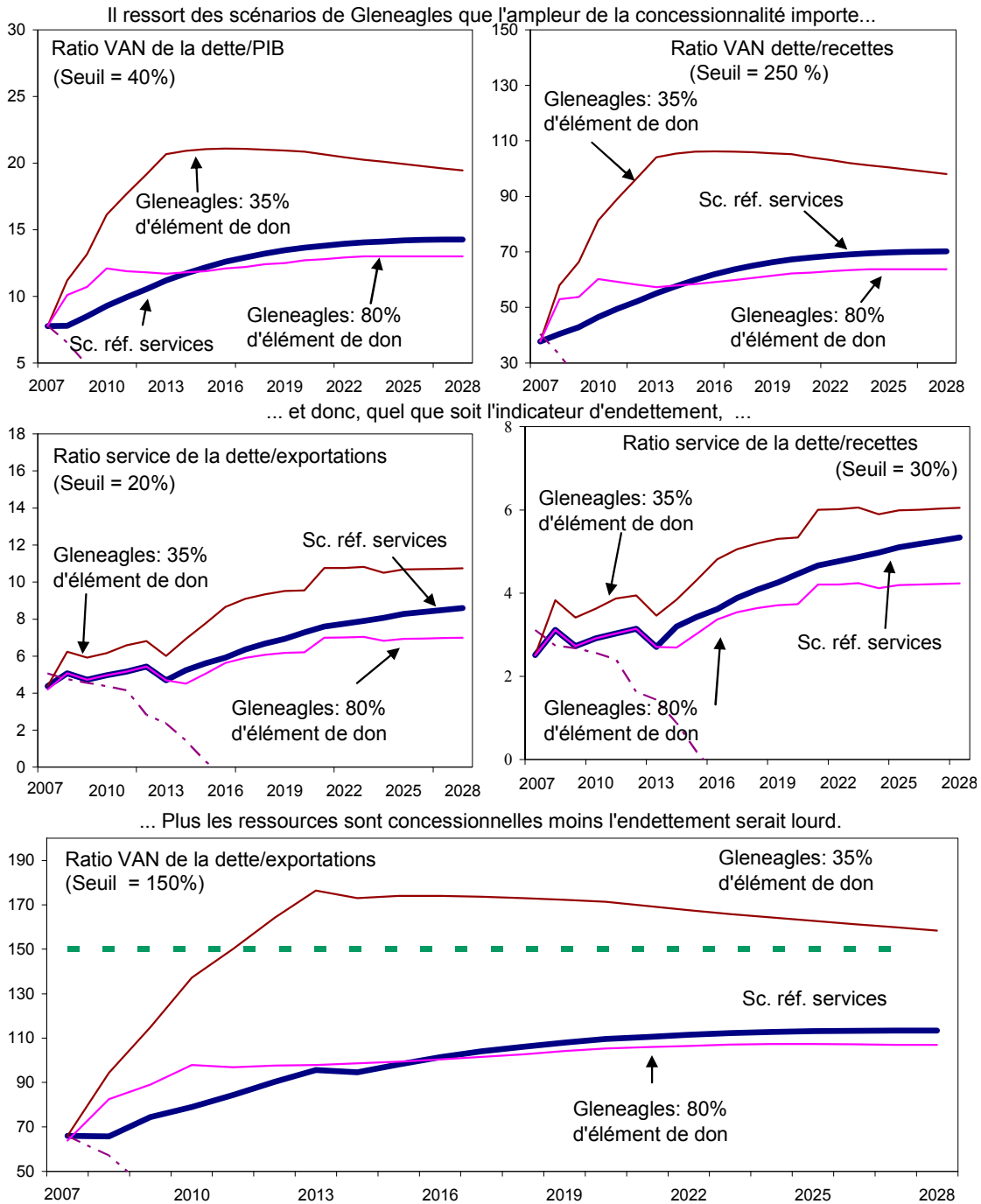


... car la dette intérieure est non concessionnelle.



Source : autorités béninoises et estimations des services du FMI.

Graphique 5. Bénin : Indicateurs de dette extérieure garantie ou contractée par l'État – Scénario de référence des services et scénarios de Gleneagles, 2007–28^{1/}



Source : autorités béninoises et estimations des services du FMI.

1/ Le scénario de Gleneagles intègre de façon intrinsèque l'impact de l'expansion de l'aide sur les fondamentaux économiques, dont la croissance, l'inflation, le taux de change, les recettes budgétaires et les exportations. Il suppose une augmentation de l'aide d'une estimation de 42 dollars par personne en 2007 à 85 dollars en 2010. Cela représenterait un flux d'aide complémentaire de 2,4% du PIB en 2008–10.

Encadré 1. Scénario de l'augmentation de l'aide¹⁰

Le scénario de l'augmentation de l'aide décrit les répercussions d'un doublement de l'aide accordée au Bénin d'ici 2010, conformément aux engagements pris par la communauté internationale au sommet de Gleneagles en 2005, à savoir doubler l'aide à l'Afrique pour aider celle-ci à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le scénario emploie deux modèles d'équilibre général stochastique dynamique pour analyser les répercussions macroéconomiques des engagements pris à Gleneagles pour le Bénin. Le modèle suppose que le surcroît d'aide sera pleinement absorbé et dépensé dans tous les secteurs économiques.

Il ressort de l'analyse que les entrées d'aide supplémentaires (en moyenne 2,4 % du PIB en 2008–10, et 2,0 % du PIB en 2011–15) peuvent être intégrées dans le programme des autorités appuyé par le FMI sans effet déstabilisateur majeur sur la situation macroéconomique, à condition que cette aide soit très concessionnelle et utilisée efficacement. Le modèle implique, en moyenne, une croissance réelle supplémentaire de 0,3 % et de 1,1 % en 2008-10 et 2011-15. Il fait état aussi d'une croissance plus élevée au delà de 2015 alors que des travailleurs plus qualifiés et en meilleure santé intègrent la population active. Cependant, il existe des risques considérables liés à la capacité d'administration et d'absorption, qui limiteraient l'effet des apports d'aide supplémentaires sur la croissance et la réduction de la pauvreté.

10. **Les autres scénarios font également état des risques qu'une hausse de la dette intérieure représentent pour la viabilité des finances publiques.** La dette intérieure s'accumulant au rythme annuel de 0,5 % du PIB, les trois ratios d'endettement (VAN dette/PIB, VAN dette/recettes et service de la dette/recettes) augmentent rapidement¹¹. Par ailleurs, les scénarios 1 et 3 suggèrent un surendettement plus marqué que les autres scénarios. Ce phénomène, combiné aux éventuelles pertes quasi budgétaires des entreprises publiques, pourrait accroître davantage le risque pesant sur la viabilité de la dette publique.

IV. CONCLUSIONS

11. **Conformément aux résultats antérieurs, cette AVD confirme que le risque de surendettement du Bénin reste modéré.** Seul le ratio VAN de la dette/exportations dans les autres scénarios, sauf dans le scénario d'augmentation de l'aide, n'est pas conforme aux seuils indicatifs tributaires de la politique économique, alors que les autres ratios d'endettement restent en deçà des seuils indicatifs. Toutefois, les autres scénarios montrent qu'il existe un risque considérable de surendettement dans l'éventualité d'une absence de réformes, d'une dépréciation du taux de change réel, d'un recours au financement par l'emprunt intérieur et d'une augmentation de l'aide qui ne serait que modérément concessionnelle. Les autorités ont souscrit à ces observations.

¹⁰ Voir document du FMI "The Macroeconomics of Scaling-Up Aid: The Cases of Benin, Niger, and Togo" (<http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4283>) et document de travail à paraître de Mongardini et Samake "The Macroeconomic of Scaling Up Aid: The Gleneagles Initiative for Benin".

¹¹ La recommandation des services du FMI de limiter les émissions nettes de créances intérieures à 0,5 % du PIB tient à des facteurs liés à la viabilité de la dette publique, sur la base de la dynamique de la dette du scénario de référence.

12. Cette AVD met en évidence les répercussions suivantes que les autorités béninoises doivent examiner :

- **Les réformes structurelles sont essentielles pour stimuler la croissance à moyen et à long terme et pour éviter un surendettement futur.** Comme l'indique le scénario d'absence de réformes, plus les réformes durent, plus les besoins de financement du Bénin seront élevés, d'où un risque accru de surendettement. En outre, la viabilité de la dette du Bénin est vulnérable à une dépréciation du taux de change réel. Cela suggère que, comme l'indique le rapport de 2008 au titre de l'article IV (rapport des services du FMI n° 08/230), seule la mise en œuvre des réformes structurelles peut préserver la stabilité extérieure du Bénin. À cet égard, les autorités devraient envisager de réduire cette vulnérabilité en recourant davantage aux recettes intérieures pour financer les dépenses et en recourant moins au financement extérieur. Lorsqu'il est disponible, le financement extérieur ne devrait être mobilisé qu'à des conditions éminemment concessionnelles.
- **L'accroissement de la part du financement intérieur risque de peser sur les perspectives de la dette à moyen et à long terme.** Le recours accru au financement intérieur a ses coûts (taux d'intérêt plus élevés) et pourrait représenter un risque pour la viabilité des finances publiques si l'on dépasse la limite de 0,5 % du PIB par an fixée dans l'AVD.
- **La hausse envisagée des flux d'aide selon les scénarios de Gleneagles devrait table sur un financement très concessionnel pour éviter d'accroître le risque de surendettement du Bénin.** Un élément don de 35 %, comme pour le seuil du programme visé par l'accord FRPC, pourrait entraîner un risque élevé de surendettement. Par conséquent, l'accroissement de l'aide devrait être financé principalement par des dons et des prêts éminemment concessionnels.

13. Dans l'ensemble, les services du FMI recommandent d'envisager une stratégie de la dette publique qui limite le risque de surendettement et évite ainsi le retour à un endettement insoutenable. À cet égard, les services du FMI suggèrent de mettre l'accent sur la vitesse et la concessionnalité dans l'accumulation de la dette, en veillant à ce que la dette extérieure ne soit contractée qu'à des conditions éminemment concessionnelles et en choisissant le dosage approprié entre le financement extérieur et intérieur pour préserver la viabilité de la dette.

14. Les autorités ont souscrit dans l'ensemble aux lignes de force de l'analyse et à ses conclusions¹². Toutefois, elles se sont inquiétées du montant limité du financement extérieur concessionnel qui est disponible pour augmenter les dépenses d'infrastructures dans les années à venir. Elles ont donc indiqué qu'il était nécessaire de recourir à un financement intérieur non concessionnel en dernier ressort lorsque le financement extérieur concessionnel ne permet pas de satisfaire les besoins de développement du Bénin.

¹² Le CNE a préparé la première AVD nationale à inclure dans le budget 2009. La préparation d'AVD nationales est une recommandation récente du Pôle-Dette pour les pays de la zone franc. À la suite de cette recommandation, l'UEMOA a publié le Règlement no. 09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les États membres de l'UEMOA.

Tableau de l'appendice. Bénin : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2005-2028 1/
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire) 1/

	Effectif			Projections								Average	
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2018	2028	2008-13	2014-28
Ratio d'endettement fin 2007 (total)	36.9	12.2	13.2	13.0	13.9	15.0	15.8	16.5	17.3	19.7	20.6		
Multilatéral	36.9	11.5	12.5	12.6	13.6	14.8	15.7	16.5	17.3	19.7	20.6		
Variation de la dette extérieure	3.1	-24.7	1.0	-0.2	0.9	1.0	0.8	0.7	0.8	0.3	0.0		
Flux générateurs d'endettement identifiés (nets)	0.5	0.3	3.0	6.3	5.2	4.4	4.4	4.3	3.8	3.5	3.3		
Déficit des trans. courantes hors intérêts	5.2	5.3	6.5	9.6	7.9	6.6	6.0	5.8	5.2	5.2	5.1	6.9	5.1
Déficit de la balance des biens et services	9.4	11.3	12.2	15.1	13.3	12.0	11.3	11.0	10.5	11.3	11.3		
Exportations	12.9	11.3	11.8	11.9	11.4	11.7	11.8	11.7	11.7	12.4	12.6		
Importations	22.3	22.6	24.0	27.0	24.8	23.7	23.1	22.6	22.3	23.8	23.9		
Transferts courants nets (- = entrées)	-4.8	-6.2	-6.0	-5.7	-5.6	-5.6	-5.6	-5.4	-5.6	-6.2	-6.2	-5.6	-6.2
dont : officiels	-2.0	-3.1	-2.8	-2.7	-2.7	-2.6	-2.5	-2.4	-2.6	-2.8	-3.4		
Autres flux de transactions courantes (- = sorties nettes)	0.6	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.0	0.0		
IDE nets (signe moins = entrées)	-2.2	-2.8	-1.9	-3.0	-2.2	-1.7	-1.1	-0.9	-0.8	-0.8	-1.0	-1.6	-0.9
Dynamique endogène de la dette 2/	-2.5	-2.3	-1.6	-0.3	-0.5	-0.5	-0.6	-0.6	-0.6	-0.8	-0.8		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.2	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3		
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.9	-1.3	-0.5	-0.5	-0.7	-0.8	-0.8	-0.9	-0.9	-1.1	-1.1		
Contribution des variations des prix et des taux de change	-1.8	-1.4	-1.3		
Résiduel (3-4) 3/	2.6	-25.0	-1.0	-6.5	-4.3	-3.4	-3.5	-3.5	-3.0	-3.2	-3.3		
dont : financement exceptionnel	-2.1	-2.2	-3.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
VAN de la dette extérieure 4/	8.4	8.2	8.8	9.5	10.1	10.6	11.2	13.2	14.3		
en pourcentage des exportations	71.4	69.3	77.0	80.9	85.6	90.8	95.5	106.2	113.4		
VAN de la DECGE	7.8	7.8	8.5	9.3	9.9	10.5	11.2	13.2	14.3		
Hors Club de Paris 2/	66.0	65.8	74.3	79.0	84.4	90.3	95.5	106.2	113.4		
In percent of government revenues	37.7	40.4	42.9	46.5	49.5	52.2	55.0	65.0	70.2		
Ratio service de la dette/exportations (en %)	5.1	198.7	4.7	6.0	5.6	5.8	5.9	6.1	5.2	6.7	8.6		
Ratio service de la DECGE/exportations (en %)	5.1	198.7	4.4	5.1	4.7	5.0	5.2	5.4	4.7	6.7	8.6		
Ratio service de la DECGE/recettes (en %)	4.0	133.9	2.5	3.1	2.7	2.9	3.0	3.1	2.7	4.1	5.3		
Total des besoins de financement bruts (milliards \$EU)	0.2	1.2	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.9	2.2		
Déficit trans. courantes hors intérêts stabilisant ratio dette	2.1	30.0	5.5	9.8	7.0	5.6	5.2	5.0	4.4	4.8	5.1		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (pourcentage)	2.9	3.8	4.6	5.1	5.7	5.9	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	5.8	6.0
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en %)	5.6	3.9	12.0	18.7	3.3	1.3	3.4	3.4	3.4	3.5	3.6	5.6	3.5
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	0.8	1.2	2.2	2.3	1.8	1.8	1.8	1.7	1.7	1.7	1.8	1.8	1.8
Croissance des exportations de B&S (\$EU, en %)	-2.1	-5.3	21.7	25.7	5.4	10.1	9.8	8.8	10.0	9.8	9.9	11.6	10.2
Croissance des importations de B&S (\$EU, en %)	-8.8	9.5	24.0	40.3	0.3	2.8	6.8	7.4	7.7	9.7	9.8	10.9	10.3
Éléments des nouveaux emprunts du secteur public (%)	37.4	37.2	37.0	36.2	36.0	35.8	34.8	32.7	36.6	34.2
Recettes publiques (hors dons, en % du PIB)	16.5	16.8	20.6	19.3	19.8	20.0	20.1	20.2	20.3	20.3	20.3		20.3
Flux d'aide (milliards de dollars EU) 7/	0.1	0.1	0.2	0.4	0.6	0.8	1.0	1.3	1.5	3.3	9.7		
dont : dons	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.5	1.2		
dont : prêts concessionnels	0.0	0.0	0.0	0.2	0.4	0.5	0.8	1.0	1.2	2.8	8.5		
Financements équivalents à des dons (en % du PIB) 8/	3.0	3.9	3.9	3.8	3.8	3.6	3.7	3.7	3.6	3.8	3.6
Fin. équivalents à des dons (% des fin. extérieurs) 8/	100.0	68.2	71.4	71.1	69.5	68.6	69.1	68.7	67.7	69.7	68.4
Pour mémoire:													
PIB nominal (milliards de \$EU)	4.4	4.7	5.6	6.9	7.6	8.1	8.9	9.8	10.7	17.0	43.0		
Croissance PIB en dollars nominale	8.7	7.8	17.2	24.7	9.2	7.3	9.6	9.6	9.6	9.7	9.8	11.7	9.7
VAN DECGE (en milliards de dollars \$EU)	0.4	0.5	0.6	0.8	0.9	1.0	1.2	2.2	6.1		
(VAN-VAN-1)/PIB-1 (pourcentage)	2.0	1.5	1.5	1.5	1.6	1.6	1.7	1.6	1.4	1.6	1.5

Source : simulations des services du FMI.

1/ Dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $r - g - r(1+g)/(1+g+r+gr)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel et r = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars EU.

3/ Recouvre le financement exceptionnel (c'est-à-dire variations des arriérés et allègement de la dette); les variations des actifs extérieurs bruts; et les ajustements de valeur. Les projections incluent les transferts en capital -- en particulier les dons-projets, qui sont estimés à environ 2,5 % du PIB en moyenne pour le long terme, et à environ 4 % sur la période 2008-12, du fait des dons du MCC--et les entrées de capitaux privés non générateurs d'endettement. Les projections tiennent compte en outre de la contribution des variations des prix et des taux de change.

4/ À supposer que la VAN de la dette du secteur privé équivaut à sa valeur nominale.

5/ Paiements d'intérêts de l'année en cours divisés par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

7/ Dons, prêts concessionnels et allègement de la dette.

8/ Les financements équivalents à des dons incluent les dons accordés directement à l'État et sous la forme de nouveaux emprunts (différence entre la valeur nominale et la VAN de la nouvelle dette).

Tableau 2 de l'appendice.Bénin : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2008-2028
(en pourcentage)

	Projections						Average	
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2008-13	2014-28
Ratio VAN de la dette/PIB								
Scénario de référence	7.8	8.5	9.3	9.9	10.5	11.2	9.5	13.5
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2008-2028	7.8	7.8	8.2	8.8	9.3	10.1	8.7	14.6
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008-2028	7.8	8.7	9.8	10.6	11.4	12.2	10.1	15.6
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	7.8	8.7	9.7	10.4	11.1	11.7	9.9	14.2
B2. Croissance des exportations en valeur à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	7.8	9.3	12.0	12.5	13.0	13.5	11.4	14.6
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	7.8	9.1	10.5	11.2	11.9	12.6	10.5	15.2
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	7.8	9.8	11.5	12.0	12.5	13.1	11.1	14.4
B5. Combinaison B1-B4 avec chocs d'un demi écart type	7.8	10.3	13.3	13.8	14.3	14.8	12.4	15.8
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au niveau de référence en 2009	7.8	12.0	13.1	14.0	14.8	15.8	12.9	19.0
Ratio VAN de la dette/exportations								
Scénario de référence	65.8	74.3	79.0	84.4	90.3	95.5	81.6	108.1
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2008-2028		108.7	114.9	122.2	129.2	141.5	123.3	203.6
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008-2028	65.8	76.4	83.2	90.5	97.7	104.2	86.3	124.9
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	65.8	74.3	79.0	84.4	90.3	95.5	81.6	108.1
B2. Croissance des exportations en valeur à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	65.8	91.8	135.0	140.6	147.0	152.5	122.1	154.6
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	65.8	74.3	79.0	84.4	90.3	95.5	81.6	108.1
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	65.8	85.9	97.8	102.2	107.3	111.6	95.1	115.3
B5. Combinaison B1-B4 avec chocs d'un demi écart type	65.8	90.4	120.6	125.3	130.7	135.3	111.3	135.6
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au niveau de référence en 2009	65.8	74.3	79.0	84.4	90.3	95.5	81.6	108.1
Ratio VAN de la dette/recettes								
Scénario de référence	40.4	42.9	46.5	49.5	52.2	55.0	47.7	66.5
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2008-2028	40.4	47.4	50.1	53.2	56.3	61.7	51.5	88.7
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008-2028	40.4	44.1	48.9	53.0	56.5	60.0	50.5	76.8
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	40.4	43.9	48.8	51.9	54.7	57.7	49.6	69.7
B2. Croissance des exportations en valeur à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	40.4	47.1	60.2	62.4	64.4	66.6	56.8	72.0
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	40.4	46.0	52.5	55.9	58.9	62.1	52.6	75.0
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	40.4	49.5	57.5	59.9	62.0	64.3	55.6	70.9
B5. Combinaison B1-B4 avec chocs d'un demi écart type	40.4	52.0	66.4	68.7	70.7	72.9	61.8	77.9
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au niveau de référence en 2009	40.4	60.4	65.5	69.8	73.5	77.6	64.5	93.7

Tableau 3 de l'appendice. Bénin : Cadre de viabilité de la dette publique, scénario de référence, 2005-2028
(en pourcentage du PIB sauf indication contraire) 1/

	Effectif			Estimations					Projections				2014-28 Moyenne
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2008-13 Average	2018	2028	
Dette du secteur public 1/	40.3	12.4	15.4	17.3	18.4	19.8	20.9	22.0	23.1			26.7	30.1
dont : libellée en devises	36.9	11.5	12.5	12.6	13.6	14.8	15.7	16.5	17.3			19.7	20.6
Variation de la dette du secteur public	7.4	-27.9	3.1	1.8	1.1	1.4	1.2	1.1	1.1			0.6	0.2
Flux générateurs d'endettement identifiés	4.0	-5.8	-3.4	-0.8	-0.4	0.1	-0.1	0.0	-0.2			-0.6	-0.9
Déficit primaire	2.2	0.0	-1.8	0.9	0.8	0.9	1.1	1.3	1.1	1.0	1.0	0.9	1.0
Recettes et dons	18.6	19.0	23.5	22.1	22.8	22.8	22.9	22.9	23.1			23.1	23.1
dont : dons	2.1	2.2	3.0	2.8	3.0	2.9	2.8	2.7	2.8			2.8	2.8
Dépenses primaires (hors intérêts)	20.8	19.1	21.8	23.0	23.6	23.8	24.0	24.2	24.2			24.1	24.0
Dynamique automatique de la dette	1.8	-5.8	-1.6	-1.6	-1.3	-0.8	-1.2	-1.3	-1.4			-1.6	-1.8
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance	-1.7	-2.3	-0.6	-0.8	-0.9	-0.8	-1.1	-1.1	-1.1			-1.4	-1.5
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-0.7	-0.8	-0.1	0.0	0.0	0.2	0.1	0.1	0.1			0.1	0.2
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-0.9	-1.5	-0.6	-0.7	-0.9	-1.0	-1.1	-1.2	-1.2			-1.5	-1.7
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	3.4	-3.5	-1.0	-0.9	-0.4	0.1	-0.2	-0.2	-0.2		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0
Résiduel, y compris variations des actifs	3.5	-22.1	6.5	2.6	1.5	1.2	1.2	1.1	1.3			1.2	1.2
Autres indicateurs de viabilité													
VA de la dette du secteur public	3.4	0.9	10.2	12.6	13.3	14.3	15.2	16.0	16.9			20.2	23.8
dont : libellée en devises	0.0	0.0	7.3	7.9	8.5	9.3	9.9	10.5	11.2			13.2	14.2
dont : extérieure	7.3	7.9	8.5	9.3	9.9	10.5	11.2			13.2	14.2
VA des engagements éventuels (non inclus dans la dette du secteur public)
Besoin de financement brut 2/	1.6	2.8	23.7	-1.3	1.7	2.1	2.2	2.5	2.7			2.8	3.2
Ratio VA dette du secteur public/recettes et dons (pourcentage)	18.1	4.9	43.4	57.1	58.2	62.5	66.4	70.1	73.4			87.5	102.9
Ratio VA dette du secteur public/recettes (pourcentage)	20.4	5.5	49.6	65.4	66.9	71.6	75.7	79.4	83.3			99.4	116.9
dont : extérieure 3/	35.5	40.9	42.8	46.4	49.4	52.1	54.9			64.9	70.1
Ratio service de la dette/recettes et dons (pourcentage) 4/	3.9	118.2	2.2	3.8	5.3	5.6	5.8	6.1	5.8			7.8	10.4
Ratio service de la dette/recettes (pourcentage) 4/	1.8	2.4	0.9	2.1	2.1	2.2	2.4	2.5	2.6			3.1	3.9
Déficit primaire qui stabilise le ratio dette/PIB	-5.2	27.9	-4.8	-1.0	-0.3	-0.5	0.0	0.2	0.1			0.5	0.6
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	2.9	3.8	4.6	5.1	5.7	5.9	6.0	6.0	6.0	5.8	6.0	6.0	6.0
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	0.8	1.2	1.9	2.1	1.6	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.8	1.7
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette en monnaie nationale (en pourcentage)	0.0	0.0	...	5.7	5.6	5.5	5.5	5.4	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5
Taux d'intérêt réel moyen (en pourcentage)	-2.3	-2.0	-0.7	-0.1	0.1	1.1	0.3	0.4	0.5	0.4	0.4	0.6	0.5
Taux d'escompte réel sur dette libellée en devises (en pourcentage)	1.7	1.8	2.3	2.9	3.1	3.1	2.8	3.0	3.2	3.0	2.9	2.9	2.9
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-5.3	-3.7	...	-10.9	2.2	4.2	2.0	2.0	2.0	0.2	2.0	1.9	1.9
Taux de change (pour un dollar EU)	553.3	496.5	449.9	437.0	435.8	433.9	432.2	430.6	428.9	433.1	420.1	399.8	415.0
Dépréciation nominale de la monnaie locale (pourcentage de variation en FCFA/dollar)	13.1	-10.3	-9.4	-2.9	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.8	-0.4	-0.5	-0.5
Taux de change (dollar EU pour un FCFA)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Appréciation nominale (augmentation de la valeur en dollars EU du FCFA, pourcentage)	-11.6	11.4	10.3	3.0	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.8	0.4	0.5	0.5
Dépréciation réelle du taux de change (en pourcentage, + dénote dépréciation)	10.5	-10.9	-16.9	-16.5
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	5.6	3.9	12.0	18.7	3.3	1.3	3.4	3.4	3.4	5.6	3.5	3.6	3.5
Taux d'inflation EU (déflateur du PIB, en pourcentage)	3.2	3.2	2.7	2.0	1.8	1.9	2.1	1.9	1.7	1.9	2.0	2.0	2.0
Croissance des dépenses réelles primaires (déflateur du PIB, en pourcentage)	0.1	0.0	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	37.4	37.2	37.0	36.2	36.0	35.8	36.6	34.8	32.7	...

Sources : autorités nationales, et estimations et projections des services du FMI.

1/ [couverture du secteur public, par ex. administration générale ou secteur public non financier. Préciser si c'est la dette brute ou la dette nette qui est employée.]

2/ Les besoins de financement bruts sont égaux au déficit primaire plus le service de la dette plus le stock de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Recettes hors dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et à long terme.

5/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

Tableau 4 de l'appendice. Bénin : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2008-2028

(en pourcentage)

	Projections							
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2008-13 Moyenne	2014-28 Moyenne
Ratio service de la dette/exportations								
Scénario de référence	5.1	4.7	5.0	5.2	5.4	4.7	5.0	7.3
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2008-2028 1/	5.1	7.5	7.7	8.0	8.3	7.1	7.3	12.9
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008-2028 2/	5.1	4.7	4.6	4.9	5.4	4.8	4.9	6.2
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	5.1	4.7	5.0	5.2	5.4	4.7	5.0	7.3
B2. Croissance des exportations en valeur à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-2010 3/	5.1	5.3	6.8	7.6	7.9	6.9	6.6	10.6
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	5.1	4.7	5.0	5.2	5.4	4.7	5.0	7.3
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins un écart type en 2009-2010 4/	5.1	4.7	5.3	5.7	5.9	5.1	5.3	7.9
B5. Combinaison B1-B4 avec chocs d'un demi écart type	5.1	4.9	6.0	6.7	7.0	6.1	6.0	9.3
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au niveau de référence en 2009 5/	5.1	4.7	5.0	5.2	5.4	4.7	5.0	7.3
Ratio service de la dette/recettes								
Scénario de référence	3.1	2.7	2.9	3.0	3.1	2.7	2.9	4.5
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2008-2028 1/	3.1	3.3	3.3	3.5	3.6	3.1	3.3	5.6
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008-2028 2/		2.7	2.7	2.9	3.1	2.7	2.8	3.8
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	3.1	2.8	3.1	3.2	3.3	2.8	3.0	4.7
B2. Croissance des exportations en valeur à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-2010 3/	3.1	2.7	3.0	3.4	3.5	3.0	3.1	4.9
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	3.1	2.9	3.3	3.4	3.5	3.1	3.2	5.0
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins un écart type en 2009-2010 4/	3.1	2.7	3.1	3.3	3.4	3.0	3.1	4.9
B5. Combinaison B1-B4 avec chocs d'un demi écart type	3.1	2.8	3.3	3.7	3.8	3.3	3.3	5.4
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au niveau de référence en 2009 5/	3.1	3.8	4.1	4.3	4.4	3.8	3.9	6.3
<i>Pour mémoire:</i>								
Élément de don supposé pour le financement résiduel (c-à-d, financement requis par delà scénario de référence) 6/	31.8	31.8	31.8	31.8	31.8	31.8	31.8	31.8

Source : projections et simulations des services du FMI.

1/ Les variables incluent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde des transactions courantes hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ Assumes that the interest rate on new borrowing is by 2 percentage points higher than in the baseline., while grace and maturity periods are the same as in the baseline.

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste constamment au niveau inférieur, mais le solde des transactions courantes, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui suppose un ajustement compensatoire implicite du niveau des importations).

4/Y compris les transferts officiels et privés et les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale telle qu'elle ne dépasse jamais 100 %.

6/ S'applique à tous les scénarios de résistance, sauf dans le cas de A2 (conditions de financement moins favorables), où les modalités de tous les nouveaux financements sont celles qui sont spécifiées à la note 2.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BÉNIN

**Cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité
pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance**

Annexe d'information

Préparée par le Département Afrique

25 novembre 2008

	Table des matières	Page
I.	Relations avec le FMI	2
II.	Programme de travail conjoint Banque mondiale-FMI, 2008-09	7
III.	Questions d'ordre statistique	8

I. RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 31 octobre 2008)

I. Statut -- Date d'admission et régime : 10 juillet 1963; article VIII

II. Compte des ressources générales :	Millions de DTS	% de la quote-part
<u>Quote-part</u>	61.90	100.00
<u>Avoirs du FMI en monnaie nationale</u>	59.72	96.48
<u>Position de réserve</u>	2.19	3.53
<u>Taux de change appliqué aux avoirs</u>		

III. Département des DTS :	Millions de DTS	% de l'allocation
<u>Allocation cumulative nette</u>	9.41	100.00
<u>Avoirs en DTS</u>	0.09	0.98

IV. Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	% de la quote-part
Accords FRPC	13.69	22.12

V. Accords financiers les plus récents :

Type	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FRPC	5 août 2005	4 août 2009	15.48	13.69
FRPC	17 juillet 2000	31 mars 2004	27.00	27.00
FRPC	28 août 1996	16 juillet 2000	27.18	16.31

VI. Paiements au FMI : projections^{1/}

(millions de DTS; sur la base du montant actuel des ressources utilisées et des avoirs en DTS) :

	Obligations futures				
	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Principal				0.18	0.44
Commissions/intérêts	<u>0.10</u>	<u>0.25</u>	<u>0.25</u>	<u>0.25</u>	<u>0.25</u>
Total	<u>0.10</u>	<u>0.25</u>	<u>0.25</u>	<u>0.42</u>	<u>0.69</u>

^{1/}Lorsqu'un pays membre a des arriérés au titre d'obligations financières de plus de trois mois, le montant de ces arriérés est indiqué dans la présente section.

VII. Mise en oeuvre de l'initiative PPTE :

	Cadre
I. Engagement d'une aide au titre de l'initiative PPTE	<u>renforcé</u>
Date du point de décision	Juil 2000
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ^{1/}	265.00
dont : assistance du FMI (millions de dollars EU)	24.30
(équivalent en DTS – en millions)	18.40
Date du point d'achèvement	Mars 2003
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide décaissée au pays membre	18.40
Assistance intérimaire	11.04
Solde au point d'achèvement	7.36
Décaissement complémentaire au titre des revenus d'intérêts ^{2/}	1.66
Total des décaissements	20.06

^{1/} L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. Ces deux montants ne peuvent donc pas s'additionner.

^{2/} Dans le cadre de l'initiative renforcée, un décaissement additionnel est effectué au point d'achèvement. Il correspond aux revenus d'intérêts acquis sur le montant engagé au point de décision mais non décaissés pendant la période transitoire.

VIII. Mise en oeuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM):

I.	Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ^{1/}	36.06
	Financement par le compte de fiducie de l'IADM	34.11
	Reliquat des ressources de l'initiative PPTE	1.95

II. Allégement de la dette par la facilité (millions de DTS)

<u>Dette admissible</u>			
<u>Date</u> <u>de décaissement</u>	<u>CRG</u>	<u>FRPC</u>	<u>Total</u>
Janvier 2006	N/A	36.06	36.06

^{1/} L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allégement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons provenant du compte de fiducie de l'IADM et les ressources de l'initiative PPTE assurent un allégement portant sur le stock intégral de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible à la date où le membre est admis à en bénéficier.

Point de décision – point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'initiative PPTTE et décident du montant d'aide à engager.

Assistance intérimaire – montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement – point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

IX. Évaluation des sauvegardes :

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est la banque centrale commune des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, dont le Bénin. La dernière évaluation des sauvegardes de la BCEAO a été achevée le 4 novembre 2005. Cette évaluation révèle que des progrès ont été réalisés dans le renforcement du dispositif des sauvegardes de la banque depuis l'évaluation de 2002 et met en lumière certains domaines dans lesquels une intensification de l'effort déployé contribuerait à en accroître la solidité.

La BCEAO publie à présent un éventail complet d'états financiers audités, et des améliorations ont été apportées de manière à rendre l'information financière plus conforme aux normes internationales en la matière (IFRS). En outre, une charte d'audit interne a été mise en place, des mécanismes d'amélioration de la gestion des risques ont été établis et le suivi de l'application des recommandations des audits interne et externe a été renforcé.

Les résultats du suivi continu des sauvegardes indiquent que, s'il subsiste des vulnérabilités dans les systèmes de contrôle interne et la structure juridique, des progrès ont été réalisés dans d'autres domaines, dont : i) amélioration du processus d'audit externe par l'adoption d'un programme d'audit pluriannuel; ii) création d'un Comité d'audit; iii) informations plus étoffées sur la position financière des pays de l'UEMOA au FMI dans les notes accompagnant les états financiers annuels; et iv) renforcement plus marqué de l'efficacité de la fonction d'audit interne.

X. Régime de change :

Le Bénin est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et n'a pas de monnaie officielle distincte. La monnaie commune aux pays de l'Union, le franc CFA, est rattachée à l'euro au taux de $655,957 = 1$ euro, compatible avec le taux de conversion du franc français en euro et le taux fixe précédent du franc CFA en franc français, soit 100 francs CFA = 1 F. Le 28 avril 2006, le taux du franc CFA en DTS était de $769,68$ francs CFA = 10 DTS. À compter du 1er janvier 2007, le régime de change des pays de l'UEMOA est passé de la catégorie des régimes de change sans monnaie officielle distincte à celle des régimes d'ancrage classiques. La nouvelle classification repose sur le comportement de la monnaie commune, tandis que la précédente était fondée sur l'absence de monnaie officielle distincte. La nouvelle classification ne reflète donc qu'un changement de définition et n'est pas fondée sur le constat d'une modification sensible du régime de change ou d'autres politiques de l'Union monétaire ou de ses pays membres. Le régime de change commun à tous les pays membres de l'UEMOA est libre de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes relevant de la compétence du FMI.

XI. Consultations au titre de l'article IV :

Les derniers entretiens relevant des consultations au titre de l'article IV se sont déroulés à Cotonou du 3 au 17 mars 2008. Le rapport des services du FMI (EBS/08/26; 26/6/08) et le document sur les questions générales ont été examinés par le Conseil d'administration le 16 juin 2008, et les consultations de 2008 au titre de l'article IV ont été achevées à la même date.

XII. Évaluation du RONC

Une mission du Département des finances publiques (FAD) a évalué le module du Rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) consacré aux finances publiques en mai 2001. La mission a recommandé l'adoption d'un plan d'action de trois ans comportant des mesures visant à améliorer la gestion des dépenses. Elle a en outre établi une liste de mesures à prendre rapidement pour faire en sorte que les autorités soient à même de suivre l'exécution du budget. Le module du RONC sur la transparence des finances publiques du Bénin a été soumis au Conseil d'administration le 6 juin 2002 (SM/02/171).

XIII. Assistance technique pour les cinq dernières années

A. SIÈGE DU FMI

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
FAD	Assistance technique	23 août-3 septembre 2003	Évaluer les réformes de la gestion des dépenses publiques et la capacité de suivi des dépenses de réduction de la pauvreté
FAD	Assistance technique	22 octobre-5 novembre 2003	Évaluer l'exécution du plan d'action visant à renforcer les agences chargées du recouvrement des recettes intérieures et l'administration douanière
STA	Assistance technique	11-24 novembre 2004	Évaluer la qualité des statistiques de balance des paiements
LEG	Assistance technique	24-26 avril 2006	Fournir une formation en profondeur au dispositif de lutte contre le BC/FT
FAD	Assistance technique	10-23 octobre 2006	Examiner l'état d'avancement des réformes visant à moderniser les administrations fiscale et douanière
FAD	Assistance technique	30 octobre-13 novembre 2006	Diagnostic GFP et préparation d'un plan d'action de réforme
FAD	Assistance technique	16-30 juin 2008	Diagnostic du système fiscal et préparation d'une réforme de la politique fiscale

B. AFRITAC WEST

FAD	Assistance technique	2006, 2007	Administration douanière
FAD	Assistance technique	2006, 2007	Gestion des dépenses publiques
FAD	Assistance technique	2006, 2007, 2008	Administration fiscale
MCM	Assistance technique	2006, 2007	Contrôle et réglementation des banques
MCM	Assistance technique	2007, 2008	Dette publique et viabilité de la dette
STA	Assistance technique	2006	Statistiques de finances publiques
STA	Assistance technique	2007, 2008	Statistiques multisectorielles

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
STA	Assistance technique	2006	Statistiques de comptabilité nationale
STA	Assistance technique	2006, 2008	Statistiques du secteur réel

XIV. Représentant résident:

M. Yao est le représentant résident depuis le 26 septembre 2005.

II. PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2008-09

Titre	Produits	Date provisoire de la mission	Date d'exécution prévue
A. Informations de l'un sur les programmes de travail pertinents de l'autre			
Programme de travail de la Banque mondiale pour les 12 prochains mois	1. Stratégie d'aide-pays (CAS)	Septembre 2008	Janvier 2009
	2. Mémoire économique-pays (CEM)	Octobre 2008	Juin 2009
	3. Projet Compétitivité et possibilité de croissance	Septembre 2008	Mars 2009
	4. PRSC V	Septembre 2008	Janvier 2009
Programme de travail du FMI pour les 12 prochains mois	1. Cinquième revue de l'accord FRPC	Septembre 2008	Décembre 2008
	2. Sixième revue de l'accord FRPC	Mars 2009	Juin 2009
	3. Entretiens sur un accord qui succéderait éventuellement à l'accord FRPC	Septembre 2009	Décembre 2008
B. Demandes d'informations entrant dans le cadre des programmes de travail			
Demande du FMI à la Banque	1. Note de politique sur la situation financière de la SBEE		Décembre 2008
Demande de la Banque au FMI	1. Examen du régime fiscal et des conditions d'un régime fiscal favorable aux entreprises		Juin 2009
C. Accord sur les produits et missions conjoints			
Produits conjoints pour les 12 prochains mois	AVD		Décembre 2008
	PESF		Juin 2009

III. QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

1. Les données communiquées comportent des déficiences, mais peuvent dans l'ensemble être utilisées à des fins de surveillance. Des faiblesses existent dans les statistiques de comptabilité nationale et de finances publiques, ainsi que dans les statistiques monétaires et de balance des paiements. Le Bénin participe au Système général de diffusion des données (SGDD) depuis 2001.

Statistiques du secteur réel

2. Le pays participe au processus d'harmonisation des méthodologies statistiques des pays de l'UEMOA, dont l'objectif actuel est d'améliorer les comptes nationaux au niveau régional. Il participe également au projet SGDD de mise en place du *SCN 1993* dans les pays d'AFRITAC Ouest, et un registre statistique ainsi qu'un indice de la production industrielle sont en cours d'établissement. L'exécution de ce projet n'avance pas comme on l'avait escompté, et la mission d'AFRITAC Ouest a discuté avec les autorités des mesures nécessaires pour accélérer l'établissement des comptes révisés et les diffuser avant la fin de 2008. Les prix à la consommation sont mesurés à l'aide de l'indice harmonisé de l'UEMOA.

Statistiques de finances publiques

3. L'une des principales déficiences décelées est l'insuffisance de la couverture institutionnelle. Les données communiquées pour être publiées dans les numéros de 2006, 2007 et 2008 (à paraître) du *Government Finance Statistics Yearbook* se limitent aux opérations budgétaires de l'administration centrale, "Budgetary Central Government", ne recouvrant que les principaux ministères et certaines des autres unités de l'administration centrale. Les données sur les administrations publiques ne sont pas disponibles.

Statistiques monétaires et financières

4. Les statistiques monétaires et financières sont établies et diffusées par la Banque des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), banque centrale régionale. La couverture institutionnelle des statistiques monétaires est exhaustive, mais leur exactitude est compromise par l'utilisation des coefficients de tri de 1990 pour estimer le montant des billets de banque émis par les autres pays de la BCEAO, lequel sert lui-même à estimer la monnaie en circulation et à ajuster le niveau des avoirs extérieurs nets de chaque pays membre. En août 2006, la BCEAO a communiqué au Département des statistiques les données monétaires de tous ses pays membres pour juin 2006 en utilisant les formulaires de déclaration normalisés, qui sont conformes au *Manuel de statistiques monétaires et financières (MSMF)*, mais elle ne le fait pas encore de façon régulière.

Balance des paiements

5. En dépit de l'amélioration récente de l'établissement des statistiques de balance des paiements sur la base du *Manuel de la balance des paiements, cinquième édition*, les statistiques extérieures restent déficientes. La mission d'assistance technique de novembre 2004 du Département des statistiques a fait le constat suivant : insuffisance des ressources

humaines affectées à l'établissement des statistiques de balance des paiements par l'agence nationale de la BCEAO; hypothèses et bases de référence non testées pour les transactions commerciales et informelles; sous-estimation des services de transport et surestimation des transferts courants; couverture limitée des investissements directs; et un volume de billets de banque restant à trier qui influe sur le calcul des avoirs extérieurs nets et de la position extérieure globale. En outre, les statistiques de balance des paiements sont diffusées avec un décalage de plus d'un an, et les données de la position extérieure globale, avec un décalage de 18 mois.

6. En ce qui concerne les statistiques du commerce extérieur, le système informatisé de la douane (SYDONIA) est maintenant en place dans tous les principaux postes douaniers frontaliers; le système SYDONIA ++ est installé au port et à l'aéroport. L'interconnexion des systèmes informatiques des principaux services de l'administration douanière n'est pas encore achevée et le suivi des données sur les importations est à améliorer.

7. La poursuite de l'amélioration des données sur les services et les transferts (en particulier les envois de fonds des travailleurs) dépendra de l'intensification des contacts avec les organismes chargés de les communiquer. Les autorités sont encouragées à accroître les ressources humaines et techniques.

8. En ce qui concerne le compte d'opérations financières, la couverture des avoirs extérieurs du secteur privé non bancaire est incomplète car les enquêtes sur les avoirs extérieurs des résidents restent très partielles, et il n'est pas fait usage d'une source de données existante, à savoir les statistiques de la BRI. L'organisation d'une enquête annuelle sur les investissements directs étrangers en est encore à un stade très préliminaire. La BCEAO a récemment mis à jour les données des banques commerciales sur les paiements faisant intervenir des non-résidents; cependant, ces données ne sont pas utilisées pour l'estimation des données de balance des paiements, mais pour l'évaluation des informations existantes.

9. La Caisse autonome d'amortissement (CAA) a pour fonctions de signer les accords de prêt internationaux, d'entretenir la base de données sur la dette et d'assurer le service des obligations de l'État au titre de sa dette extérieure. Depuis 1995, la CAA utilise le Système d'enregistrement et de gestion de la dette du Secrétariat du Commonwealth. Pour la majorité des créanciers, la base de données de la CAA est assez exhaustive et à jour, comporte des données de stock exactes et permet d'établir des projections des flux du service de la dette prêt par prêt. Pour un petit nombre de créanciers, toutefois, des états ne sont pas reçus régulièrement.

Données sur la pauvreté

10. En ce qui concerne les données sur la pauvreté, il subsiste de grosses déficiences méthodologiques. En particulier, la méthodologie utilisée pour les enquêtes auprès des ménages amène à remettre en question le traitement de la part des dépenses non alimentaires dans le calcul de la ligne de pauvreté, la division du pays en 12 zones agro-écologiques et la comparabilité des statistiques de la pauvreté entre les zones urbaines et rurales et d'une période à l'autre. Les autorités mettent actuellement à exécution un plan d'action visant à résoudre ces problèmes méthodologiques. Elles ont achevé une enquête modulaire sur les

conditions de vie des ménages pour mettre à jour le profil de la pauvreté dans le cadre de la préparation du deuxième DSRP.

Bénin – Tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance
(Au 7 novembre 2008)

	Date de l'observation la plus récente	Date de réception des données	Fréquence des données ⁷	Fréquence de communication ⁷	Fréquence de publication ⁷
Taux de change	Courante	Courante	Q	Q	M
Avoirs de réserve internationaux des autorités monétaires et engagements constituant des réserves pour les autorités ¹	07/07	10/07	M	M	M
Monnaie centrale	7/08	10/08	M	M	M
Monnaie au sens large	7/08	10/08	M	M	M
Bilan de la banque centrale	7/08	10/08	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	7/08	10/08	M	M	M
Taux d'intérêt ²	9/08	10/08	M	M	M
Indice des prix à la consommation	8/08	10/08	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administrations publiques ⁴	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administration centrale	12/06	3/07	M	M	A
Stock de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	ND	ND	ND	ND	ND
Solde extérieur courant	2006	12/07	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	2006	12/07	A	T	A
PIB/PNB	2007	06/08	A	A	A
Dette extérieure brute	2006	03/08	A	I	A
Position extérieure globale ⁶	2006	10/08			

¹ Y compris les avoirs de réserve gagés ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

² Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

³ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales

⁵ y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Y compris les avoirs financiers bruts et les positions débitrices à l'égard des non-résidents.

⁷ Quotidienne (Q); hebdomadaire (H); mensuelle (M); trimestrielle (T); annuelle (A); irrégulière (I); non disponible (ND).



Communiqué de presse n° 08/139
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
15 décembre 2008

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la cinquième revue de l'accord FRPC conclu avec le Bénin et approuve un décaissement de 1,3 million de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la cinquième revue des résultats économiques du Bénin dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord appuyé par la [Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance \(FRPC\)](#) d'un montant de 15,48 millions de DTS (soit environ 23,1 millions de dollars EU). L'accord a été approuvé le 5 août 2005 (voir [Communiqué n° 05/190](#)) et par la suite prorogé au 4 août 2009. En juin 2008 le niveau d'accès a été augmenté de 150 % pour aider le Bénin à atténuer l'impact de l'envolée des prix des produits alimentaires et pétroliers.

En achevant la revue, le Conseil d'administration a approuvé la demande de dérogations présentée par le Bénin pour non observation de deux critères de réalisation relatifs au financement intérieur net et aux nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels. L'achèvement de la revue permet au Bénin de tirer un montant équivalent à 0,88 million de DTS (soit environ 1,3 million de dollars EU).

Au terme des délibérations du Conseil, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint du FMI et Président par intérim du Conseil a déclaré :

«Appuyée par une politique budgétaire prudente, la croissance économique du Bénin continue de s'affermir, les conséquences inflationnistes de la montée des prix internationaux des produits alimentaires et énergétiques étant par ailleurs en repli. Les autorités sont conscientes de la nécessité de maintenir le cap du rééquilibrage des finances publiques et des réformes structurelles afin de préserver la stabilité macroéconomique et d'accélérer davantage la croissance pour combattre la pauvreté. Le ralentissement de l'économie mondiale rend ce travail d'autant plus crucial.

Les autorités ont veillé à répercuter intégralement les prix internationaux, en prenant par ailleurs des mesures de protection sociale bien ciblées. Cette action permettra à l'économie de s'adapter et encouragera une réaction positive de l'offre dans l'agriculture. Les autorités poursuivent avec détermination leurs efforts pour améliorer la gouvernance dans les régies financières et pour renforcer l'administration fiscale-douanière. Il sera par ailleurs déterminant d'améliorer la gestion des dépenses publiques et d'impulser la réforme de la fonction publique. Ces réformes permettront de dégager l'espace budgétaire nécessaire pour financer les dépenses de lutte contre la pauvreté et de promotion de la croissance.

Pour préserver la viabilité des finances publiques et de la dette publique les autorités devront poursuivre une gestion prudente de la dette publique, s'appuyer sur un financement extérieur fortement concessionnel et limiter le recours à des financements non concessionnels sur le marché financier régional.

D'autres réformes structurelles s'imposent pour mettre en valeur le potentiel de croissance du Bénin. La récente privatisation des activités d'égrenage de la SONAPRA et de Continental Bank-Benin contribueront à renforcer la compétitivité nationale. Il faut encourager les autorités à mener à terme la stratégie globale de réforme de la filière coton, à restructurer les entreprises publiques de télécommunication et d'électricité, et à accroître la compétitivité du port de Cotonou. Ces réformes seront décisives pour améliorer la fourniture des services publics, réduire les coûts de production et dissiper les contraintes de capacité ».

Déclaration de M. Laurean Rutayisire, Administrateur pour le Bénin

12 décembre 2008

Au nom des autorités béninoises, je tiens à remercier le Conseil d'administration, la Direction et les services du FMI pour leur appui constant aux efforts qu'elles déploient dans la mise en œuvre de réformes soutenues et de saines politiques macroéconomiques.

Les résultats économiques enregistrés par le Bénin dans le cadre du programme appuyé par la FRPC continuent d'être satisfaisants. Tous les repères et critères de réalisation quantitatifs à la fin juin 2008 ont été tenus, à l'exception du critère relatif au financement intérieur de l'État et du critère continu sur les emprunts non concessionnels. S'agissant du premier critère, le glissement a été temporaire et les autorités ont adopté des mesures correctives pour veiller à le respecter à la fin décembre 2008. S'agissant des emprunts non concessionnels, l'écart s'explique par une interprétation erronée de certains éléments techniques du calcul du niveau de concessionnalité. Après avoir traité de la question avec les services du FMI, les autorités ont entrepris de renégocier le prêt avec le bailleur de fonds et d'autres partenaires afin d'obtenir des conditions plus favorables. Du reste, aucun décaissement n'a été effectué à ce jour au titre de prêt. Compte tenu de la nature temporaire des dérapages et des mesures correctives déjà adoptées, les autorités que je représente ont demandé des dérogations pour le non respect de ces deux critères de réalisation.

En dépit du choc provoqué par la crise énergétique et alimentaire dès la fin de 2007, le taux de croissance du PIB réel devrait s'affermir en 2008 (et atteindre 5,1 %) et en 2009 (5,7 %), poursuivant ainsi la tendance ascendante constatée depuis 2006. Ces résultats s'expliquent par l'amélioration de l'environnement macroéconomique, la vitalité des activités liées aux Port de Cotonou et l'essor que continuent d'afficher les secteurs de l'agriculture et des services. Après être montée en flèche à 12 % en glissement annuel en septembre 2008, l'inflation est désormais en repli du fait de la baisse des cours internationaux des produits énergétiques et alimentaires, mais aussi de la politique budgétaire suivie par les autorités. Le taux d'inflation devrait se situer en moyenne à 8,8 % en 2008 et redescendre dans les limites du critère de convergence de l'UEMOA en 2010.

Sous l'effet du net renchérissement des importations, notamment alimentaires et pétrolières, le solde des transactions courantes s'est dégradé au cours du premier semestre. Toutefois, grâce à un rebond de l'IDE et à une augmentation des flux de capitaux publics l'excédent du compte d'opérations financières s'inscrit en hausse, d'où une moindre contraction des réserves internationales. Comme les cours mondiaux des matières premières sont désormais en repli, le déficit devrait diminuer, sans préjuger de l'impact probable sur les importations

de l'augmentation projetée de la demande d'investissements publics ni des conséquences du ralentissement de l'économie mondiale pour les exportations.

Le **rééquilibrage des finances publiques** engagé par les autorités en 2006 s'est poursuivi en 2008, malgré les tensions budgétaires issues de la crise énergétique et alimentaire, de la nécessité de protéger les populations pauvres et de la mise en œuvre accélérée du programme d'investissements publics. Tout en redoublant d'efforts pour mobiliser les recettes, les autorités ont renforcé leur rigoureuse maîtrise des dépenses. Elles ont ainsi tenu leur objectif d'excédent du solde budgétaire primaire de base à la fin juin 2008, ce qui n'a cependant pas été le cas de l'objectif de déficit budgétaire global (en base caisse) en raison du règlement des comptes à payer du Trésor. Des mesures correctives ont toutefois été adoptées pour tenir cet objectif à la fin décembre 2008.

Ce travail se poursuivra en 2009 et ultérieurement de manière à assurer une orientation budgétaire prudente propre à préserver la stabilité macroéconomique, tout en répondant aux besoins en développement sur le plan de l'infrastructure, lesquels figurent parmi les principales conditions pour assurer une croissance économique solide et durable et pour faire reculer sensiblement la pauvreté. Dans le même ordre d'idées, et dans le souci de préserver la viabilité de l'endettement du Bénin, le gouvernement réaffirme sa détermination à n'obtenir que des dons ou des prêts fortement concessionnels pour financer ses dépenses. Autrement dit, l'endettement intérieur – y compris les emprunts sur le marché financier de l'UEMOA – sera limité à partir de l'analyse annuelle de viabilité de la dette.

D'autres mesures ont été engagées pour faire face aux vulnérabilités du **système bancaire**, y compris pour contenir les retombées éventuelles de l'actuelle crise financière mondiale – que l'on estime au demeurant faibles pour le moment. Les capacités de contrôle bancaire se verront davantage renforcées afin d'améliorer la conformité aux ratios prudentiels, et l'on continuera d'améliorer la supervision des institutions de microfinance. C'est ainsi que les autorités ont convenu de solliciter l'envoi d'une mission du PESF dans le prolongement du PESF régional pour l'UEMOA. Cette évaluation aidera à définir d'autres mesures propres à renforcer la conformité du secteur bancaire, mais aussi à élaborer une stratégie globale de développement du secteur financier qui permette d'améliorer l'accès au crédit, notamment pour les PME.

Les autorités ont accéléré la mise en œuvre de leur programme de réformes structurelles : la privatisation de la SONAPRA et de Continental Bank-Benin est achevée ; en consultation avec les parties prenantes du secteur et les partenaires au développement le gouvernement devrait être en mesure de parachever comme prévu sa nouvelle stratégie pour le développement de la filière coton ; la préparation de la stratégie des pouvoirs publics pour améliorer la situation financière du Fonds national de retraites du Bénin avance et devrait être achevée d'ici la fin de l'année ; un expert résident en gestion portuaire apporte désormais son concours à la gestion quotidienne du Port de Cotonou ; et un consortium d'experts-conseil a

été recruté pour aider à la privatisation de Bénin Télécom et de la cimenterie durant les mois à venir. L'exécution d'autres réformes structurelles, notamment dans le secteur énergétique, progresse à un rythme soutenu conformément aux engagements pris par les autorités dans le cadre du programme. Soucieuses de lever les obstacles à la mise en œuvre des réformes, les autorités demeurent déterminées à renforcer le dialogue sur les objectifs économiques, à la faveur de processus faisant intervenir les parties prenantes et le soutien des donateurs.

Compte tenu des résultats enregistrés durant la période à l'examen et de la constante détermination des autorités à mener à bien leurs réformes comme convenu dans le cadre du programme appuyé par la FRPC, j'invite le Conseil à apporter son soutien à l'achèvement de la présente revue et à l'approbation des dérogations sollicitées. Les autorités que je représente espèrent également qu'elles pourront continuer de compter sur les concours financiers et techniques du FMI et de la communauté internationale au moment opportun et dans les proportions voulues pour les accompagner dans leur travail de réforme.